SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

HUMAN RIGHTS

Chair:

The Honourable WANDA ELAINE THOMAS BERNARD

Wednesday, February 28, 2018
Wednesday, March 21, 2018

Issue No. 26

Fifth meeting:

Study the issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations

and

Twenty-fourth meeting:

Study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

DROITS DE LA PERSONNE

Présidente :

L'honorable WANDA ELAINE THOMAS BERNARD

Le mercredi 28 février 2018
Le mercredi 21 mars 2018

Fascicule nº 26

Cinquième réunion :

Étude sur les questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne

et

Vingt-quatrième réunion :

Étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53846-53878

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

The Honourable Jane Cordy, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Brazeau
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Hartling
Martin
Ngo
Pate
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

Vice-présidente : L'honorable Jane Cordy

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk
Brazeau
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Hartling
Martin
Ngo
Pate
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 28, 2018
(53)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:31 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Brazeau, Cordy, Hartling, Martin, Ngo and Pate (9).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Rya den Berg, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Karlee Squires and Siofra McAllister, Communications Officers, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 28, 2017, the committee continued its study on the issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 16.)*

WITNESSES:

La Maison d'Haiti:

Marjorie Villefranche, Director General (by video conference);

Guerda Amazon, Coordinator (by video conference).

Black Cultural Society for Nova Scotia:

Craig Smith, Board Chair and President.

UBC Africa Awareness Initiative:

Kwezi Rutega, Vice-President of External Affairs (by video conference);

Towela Tembo, Vice-President of External Affairs (by video conference);

Agang Tema, Global Lounge Representative.

BC Black History Awareness Society:

Ron Nicholson, Member and Past Vice-President (by video conference).

As an individual:

Michelle Williams, Professor, Schulich School of Law, Dalhousie University.

It was agreed that Senate Communications be authorized to take photographs during this meeting.

The chair made a statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 28 février 2018
(53)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 31, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Brazeau, Cordy, Hartling, Martin, Ngo et Pate (9).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Ryan van den Berg, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Karlee Squires et Siofra McAllister, agentes des communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 28 mars 2017, le comité poursuit son étude sur les questions ayant trait aux droits de la personne et son examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 16 des délibérations du comité.)*

TÉMOINS :

La Maison d'Haïti :

Marjorie Villefranche, directrice générale (par vidéoconférence);

Guerda Amazon, coordonnatrice (par vidéoconférence).

Black Cultural Society for Nova Scotia :

Craig Smith, président du conseil et président de la direction.

UBC Africa Awareness Initiative :

Kwezi Rutega, vice-présidente des affaires externes (par vidéoconférence);

Towela Tembo, vice-présidente des affaires externes (par vidéoconférence);

Agang Tema, représentant du Global Lounge.

BC Black History Awareness Society :

Ron Nicholson, membre et ancien vice-président (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Michelle Williams, professeure, Schulich School of Law, Université Dalhousie.

Il est convenu que l'équipe des communications du Sénat soit autorisée à prendre des photos durant la séance.

La présidente prend la parole.

Ms. Villefranche, Mr. Smith, Mr. Nicholson, Ms. Williams, and Mr. Tema made a statement and, together with Ms. Amazon, Ms. Rutega, and Ms. Tembo, answered questions.

At 12:31 p.m., the committee suspended.

At 12:36 p.m., the committee resumed.

At 1:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Villefranche, M. Smith, M. Nicholson, Mme Williams et M. Tema font chacun un exposé, puis avec l'aide de Mmes Amazon, Rutega et Tembo, répondent aux questions.

À 12 h 31, la séance est suspendue.

À 12 h 36, la séance reprend.

À 13 h 31, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, March 21, 2018
(54)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:37 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Brazeau and Hartling (5).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.)*

WITNESSES:

Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia:

Emma Halpern, Executive Director (by video conference).

John Howard Society of Nova Scotia:

Fred Sanford, Vice President.

As individuals:

Claire McNeil, Lawyer, Dalhousie Legal Aid Service, Dalhousie University;

Vince Calderhead, Lawyer, Pink Larkin.

It was agreed that, for the purposes of the public hearing in Halifax on March 26, quorum be any three members of the committee.

The chair made a statement.

OTTAWA, le mercredi 21 mars 2018
(54)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 37, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Brazeau et Hartling (5).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Services d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 14 des délibérations du comité.)*

TÉMOINS :

Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale :

Emma Halpern, directrice générale (par vidéoconférence).

Société John Howard de la Nouvelle-Écosse :

Fred Sanford, vice-président.

À titre personnel :

Claire McNeil, avocate, Service d'aide juridique de Dalhousie;

Vince Calderhead, avocat, Pink Larkin.

Il est convenu que, pour les besoins de l'audience publique prévue pour le 26 mars à Halifax, le quorum soit constitué de trois membres du comité.

La présidente prend la parole.

Ms. Halpern and Mr. Sanford made statements and answered questions.

At 12:26 p.m., the committee suspended.

At 12:32 p.m., the committee resumed.

Ms. McNeil and Mr. Calderhead made statements and answered questions.

At 1:19 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Halpern et M. Sanford font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 12 h 26, la séance est suspendue.

À 12 h 32, la séance reprend.

Mme McNeil et M. Calderhead font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 13 h 19, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Joëlle Nadeau

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 28, 2018

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m. to study the issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

Senator Wanda Elaine Thomas Bernard (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, senators.

First, is it agreed, senators, that Senate Communications be authorized to take photos during this meeting?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

I will ask senators to introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Cordy: Good morning. I'm Senator Jane Cordy from Nova Scotia. Welcome.

Senator Pate: Kim Pate from Ontario.

Senator Hartling: Nancy Hartling from New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Brazeau: Patrick Brazeau from Quebec.

[*English*]

Senator Ataullahjan: Senator Salma Ataullahjan from Ontario.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

The Chair: I'm Senator Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia and chair of the committee.

Today we are honoured to celebrate Black History Month. The UN General Assembly has proclaimed 2015 to 2024 as the International Decade for People of African Descent. This resolution encourages countries to implement policies and programs that combat racism and strengthen the economic, social, cultural, civil and political rights of people of African descent so that they may enjoy full and equal participation in all

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 février 2018

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, pour étudier les questions ayant trait aux droits de la personne et pour examiner, entre autres choses, les mécanismes dont le gouvernement dispose pour assurer que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

La sénatrice Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à tous.

Tout d'abord, distingués sénateurs, autorisez-vous les communications du Sénat à prendre des photos durant la réunion?

Des voix : Oui.

La présidente : Merci.

Je vais maintenant demander aux membres de l'assemblée de se présenter, en commençant par notre vice-présidente.

La sénatrice Cordy : Bonjour. Je suis la sénatrice Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse. Je vous souhaite la bienvenue.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Brazeau : Patrick Brazeau, de la belle province de Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Ataullahjan : Sénatrice Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La présidente : Je suis la sénatrice Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse, et je suis la présidente du comité.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur de célébrer le Mois de l'histoire des Noirs. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période de 2015 à 2024, Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Cette résolution invite les pays à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui luttent contre le racisme et renforcent les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des personnes

aspects of society. The central themes of the resolution are recognition, justice and development.

On January 30 of this year, Prime Minister Trudeau stated that the international decade offers a framework to better address the very real and unique challenges that Black Canadians face. By working together, we can combat anti-Black racism and discrimination and deliver better outcomes for Black Canadians.

On that note, we are thrilled to host today some very exceptional witnesses to speak about work being done in their communities to address concerns and challenges faced by African Canadians.

On our first panel, joining us by video conference, we have Marjorie Villefranche, Director General, La Maison d'Haiti, and with her is Guelda Amazan, who is a coordinator of women's issues at the centre. Thank you. We'll have you start first, followed by Sergeant Craig Smith, Board Chair and President of the Black Cultural Society of Nova Scotia. We will begin with Ms. Villefranche.

Marjorie Villefranche, Director General, La Maison d'Haiti: Thank you. You may need a translation because I'm going to speak in French. Is it all right?

The Chair: Yes. Please do speak in French. We'll ask you to speak slowly for interpretation, but we all have interpretation.

[*Translation*]

Ms. Villefranche: I salute the Senate and thank you for listening to us.

Before talking about the International Decade for People of African Descent, I would like to recall that Canada's decision was in line with the Durban final declaration of 2001. We must also remember what we have already adopted.

We would like to discuss some objectives that are far from being met. First was the eradication of poverty, especially in areas predominantly populated by persons of African descent, who are subject to racism. Next was putting an end to slavery and contemporary practices similar to slavery. Then we said we would identify the factors that prevent persons of African descent from achieving equality in all respects. I think we have to look at these declarations again and use every means possible to achieve those objectives.

d'ascendance africaine, de sorte qu'elles puissent participer, pleinement et à titre égal, à tous les aspects de la société. Les thèmes centraux de la résolution sont la reconnaissance, la justice et le développement.

Le 30 janvier dernier, le premier ministre Trudeau a déclaré que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine nous fournit un cadre « pour mieux relever les défis concrets et particuliers auxquels les Canadiens noirs font face. En travaillant ensemble, nous pouvons combattre le racisme et la discrimination contre les personnes noires, et créer de réels progrès pour les Canadiens noirs. »

Dans cette optique, nous sommes ravis de recevoir aujourd'hui des témoins absolument exceptionnels qui vont nous parler du travail qui se fait dans leurs collectivités respectives pour répondre aux préoccupations des Afro-Canadiens et pour essayer de résoudre les problèmes auxquels ils font face.

Pour notre premier groupe d'experts, nous accueillons par vidéoconférence Mme Marjorie Villefranche, qui est directrice générale de La Maison d'Haïti. Elle est accompagnée de Mme Guelda Amazan, qui est coordonnatrice des questions des femmes pour cet organisme. Merci. C'est vous qui allez commencer. Nous entendrons ensuite M. Craig Smith, qui est président du conseil et président de la direction de la Black Cultural Society of Nova Scotia. Madame Villefranche, nous vous écoutons.

Marjorie Villefranche, directrice générale, La Maison d'Haïti : Merci. Vous allez avoir besoin d'un interprète, car je vais parler en français. Est-ce que cela vous convient?

La présidente : Oui. Le français est le bienvenu. Nous allons cependant vous demander de parler lentement pour permettre à nos interprètes de faire leur travail.

[*Français*]

Mme Villefranche : Je salue le Sénat et le remercie d'avoir la gentillesse de nous écouter.

Avant de parler de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, j'aimerais rappeler que la décision du Canada était en accord avec la déclaration finale de Durban, en 2001. Il faut aussi se souvenir de ce qu'on avait déjà adopté.

Nous voulons nous attarder sur des objectifs qui sont loin d'avoir été atteints. Il avait d'abord été question de faire disparaître la pauvreté, en particulier dans les zones où prédominent des personnes d'ascendance africaine, qui sont victimes de racisme. Il avait aussi été question de mettre un terme à l'esclavage et aux pratiques contemporaines assimilables à l'esclavage. Ensuite, on avait dit qu'il fallait recenser les facteurs qui empêchent les personnes d'ascendance africaine d'accéder à des conditions d'égalité à tous les niveaux. Nous

With respect to migrants, even in 2001 in Durban, we agreed to actively discourage any event and racist act that could promote xenophobia, the rejection of migrants or hostility toward them, and to call upon states to promote and fully and effectively protect the basic human rights and freedoms of all migrants. We also noted that police and immigration services must treat migrants with dignity and without discrimination.

In the past year, there has been an increase in the number of migrants of African descent seeking asylum in Canada, especially in Quebec. I can tell you that, at Maison d'Haïti, we are on the front lines working to welcome these people, who are primarily from Haiti and Nigeria.

Canada is now making every effort to discourage them from coming and is thereby refusing to protect them. In short, we have failed thus far in achieving the objectives of the Durban declaration.

What about the current decade? Let me say this. We have to consider that the Americas have engaged in the practice of black slavery, that is, persons of African descent were brought here by force to be sold and enslaved, for close to three centuries. Before we can talk about fraternity and reconciliation, let us remember that the black slave trade included black men, women and children. This crime against humanity must be acknowledged and requires reparations.

It must be recognized because, 300 years after this horrible crime against humanity, some Western countries are still reluctant to express their regret and apologize. Reparations are needed because slavery was a social and economic system based on the acculturation and exploitation of human beings.

One of the objectives of the decade is to recognize and express profound regret for the suffering and unspeakable harm done to millions of men, women and children through slavery, the slave trade and the transatlantic slave trade. We are therefore calling on Canada to show leadership on this issue and to take active measures to encourage all states that engaged in the black slave trade and benefited from it to apologize for the grave and widespread violations committed, and to make reparations through concrete measures to restore the dignity of persons of African descent.

croyons qu'il faut revenir sur ces déclarations et s'assurer, par tous les moyens, d'atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne les migrants, déjà en 2001, à Durban, nous étions tombés d'accord sur le fait de décourager activement toute manifestation et tout acte raciste susceptible d'engendrer la xénophobie, le rejet des migrants ou l'hostilité à leur égard, et de demander aux États de promouvoir et de protéger pleinement et efficacement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants. Nous avions aussi mentionné qu'il fallait veiller à ce que les services de police et d'immigration accordent aux migrants un traitement respectueux de leur dignité et non discriminatoire.

Depuis un an, le nombre de migrants demandeurs d'asile d'ascendance africaine a augmenté au Canada, particulièrement au Québec. Je peux vous affirmer qu'à la Maison d'Haïti, nous faisons un travail de première ligne pour accueillir ces personnes, qui arrivent majoritairement d'Haïti et du Nigeria.

Ces jours-ci, le Canada fait tout pour les décourager de venir et nous leur refusons, par le fait même, notre protection. Bref, je pourrais dire que, jusqu'à présent, nous avons échoué dans l'atteinte des objectifs inscrits dans notre déclaration de Durban de l'époque.

Maintenant, qu'en est-il de la décennie actuelle? Je vais faire la déclaration suivante : nous devons considérer qu'en Amérique, nous avons pratiqué la traite négrière, c'est-à-dire que des personnes d'ascendance africaine y ont été amenées de force pour y être vendues et mises en esclavage, et ce, pendant près de trois siècles. Notons que la traite négrière implique un commerce d'hommes, de femmes et d'enfants noirs, avant de parler de fraternité et de réconciliation. Ce crime contre l'humanité demande reconnaissance et réparation.

Il faut manifester de la reconnaissance parce que 300 ans après ce crime horrible contre l'humanité, certains pays occidentaux tardent encore à exprimer leurs regrets et à s'excuser. Il faut offrir des mesures réparatrices parce que l'esclavage est un système socio-économique reposant sur l'exploitation des êtres humains et sur l'acculturation.

L'un des objectifs de la décennie est de reconnaître et de regretter profondément les souffrances et les maux indicibles subis par des millions d'hommes, de femmes et d'enfants du fait de l'esclavage, de la traite des esclaves et de la traite transatlantique des esclaves. Nous demandons donc au Canada de prendre un rôle de chef de file dans ce dossier et d'agir activement pour amener tous les États qui ont pratiqué la traite négrière ou qui en ont bénéficié à présenter des excuses pour les violations graves et massives qui ont été commises, et à verser des réparations prévoyant des mesures concrètes pour le rétablissement de la dignité des personnes d'ascendance africaine.

Acknowledgement also requires Canada to accept its moral duty to recognize the lasting effects of these racist and degrading practices on persons of African descent. We call upon Canada to address the causes and the racist practices themselves, and to adopt appropriate, effective and long-term measures. We demand concrete reparations in this regard.

Canada must adopt and implement well-funded national programs in order to establish projects and initiatives to fight racism, racial discrimination, xenophobia and intolerance.

Canada must develop national action plans to promote the cultural heritage of persons of African descent and their positive contribution to the country's history. Canada must establish an appropriate Afro-entrepreneurship fund in order to improve the economic prospects of black communities in Canada. Canada must submit to the UN a resolution calling for the establishment of an international reparations fund for the countries whose population consists primarily of persons of African descent.

To counter racism and discrimination, Canada must offer protection to persons of African descent because they face multiple forms of compounded discrimination. Canada must establish measures to provide for the full, equal and effective participation of persons of African descent. This requires education free of racist and discriminatory content and negative stereotypes, that is, education that does not promote the exclusion of children of African descent. Canada must adopt an affirmative selection program to increase the number of teachers, public servants and employees of African descent.

On September 7, 2001, the representative of Brahma Kumaris World Spiritual University, a non-governmental organization, made a statement to the UN's World Conference on Racism, which still warrants special consideration today. That statement was as follows:

> The root cause of racism and discrimination is thus a crisis of identity at the individual and collective level. Bringing about the required change in attitudes and ways of life, and in equality and justice, requires a process of healing, accompanied by the rediscovery of the true self and re-identification with the unity of the larger human family.

[*English*]

The Chair: Thank you.

We'll hear now from Mr. Smith and then open it up for questions.

La reconnaissance implique aussi que le Canada soit conscient de l'obligation morale qui lui incombe de reconnaître les conséquences durables de ces pratiques racistes et avilissantes sur des personnes d'ascendance africaine. Nous demandons que le Canada s'attaque aux causes et aux pratiques racistes elles-mêmes, et qu'il adopte, à cet effet, des mesures appropriées, efficaces et pérennes. Nous exigeons à cet égard des mesures réparatrices concrètes.

Le Canada doit adopter et appliquer des programmes nationaux bien soutenus financièrement, visant la mise en place de projets et d'actions pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

Le Canada doit élaborer des plans d'action nationaux pour la promotion de l'héritage culturel des personnes d'ascendance africaine et leur apport positif à l'histoire du pays. Le Canada doit mettre en place un fonds afro-entrepreneur national conséquent, visant l'enrichissement économique des communautés noires du Canada. Le Canada doit soumettre à l'ONU une résolution demandant la mise sur pied d'un fonds mondial de réparation pour les pays constitués majoritairement de descendants africains.

Pour s'attaquer au racisme et à la discrimination, le Canada doit offrir une protection aux personnes d'ascendance africaine, car elles font face à des formes de discrimination multiples, aggravées et conjuguées. Le Canada doit mettre en place des mesures pour permettre la participation pleine, égale et effective des personnes d'ascendance africaine. De ce fait, il faut un enseignement sans contenu raciste discriminatoire, sans stéréotypes négatifs, c'est-à-dire un enseignement qui ne favorise pas l'exclusion des enfants d'ascendance africaine. Le Canada doit adopter un programme de sélection positive pour accroître le nombre d'enseignants, d'employés de la fonction publique et de personnel d'ascendance africaine.

Le 7 septembre 2001, le représentant du Brahma Kumaris World Spiritual University, une organisation non gouvernementale, a fait une déclaration devant la Conférence mondiale contre le racisme, de l'ONU, qui mérite encore aujourd'hui une réflexion particulière. Cette personne disait, et je cite :

> Le racisme et la discrimination procèdent d'une profonde crise d'identité au niveau individuel et collectif, de sorte que la guérison contre ce mal passe inévitablement par la redécouverte du moi profond de chaque individu et par sa réidentification basée sur l'unité de la famille humaine.

[*Traduction*]

La présidente : Merci.

Nous allons maintenant écouter l'exposé de M. Smith. Ensuite, nous passerons aux questions des membres du comité.

Craig Smith, Board Chair and President, Black Cultural Society for Nova Scotia: Good morning, members of the Senate and guests. I want to take the opportunity to give a special thank you to Senator Wanda Elaine Thomas Bernard for support of the Black Cultural Centre and acknowledge that that support came long before she was called to the upper chamber. As she sits as only the third African Nova Scotian to serve as a member of the Canadian Senate, she continues to help shine a spotlight on what I consider to be a very unique piece of Canadian history, the Black Cultural Centre in Nova Scotia.

At the heart of the Black experience is an exciting narrative for all Canadians to learn about and to learn from. I mentioned the panels that you see here in the room with you, four that I brought up with me from the centre. The one here to my right shows Portia White, a well-known and famous classical singer and one of our first African-Canadian superstars of classical music in this country. The one to my left acknowledges the War of 1812, which brought over 2,000 Black individuals to Nova Scotia starting in September of 1813. In the hallway we have one that looks at the Jamaican Maroons who came to Nova Scotia and helped rebuild the fortification at Citadel Hill, or Fort Citadel as it was called at that time, and who also helped to build Government House, the home of our sitting lieutenant governor. The last one is a display that looks at just Nova Scotia as being the birthplace of Canada's Black community.

I'd also like to bring condolences from Nova Scotia on the passing of the Honourable Howard McCurdy. He was no stranger to our province and, in the early days of Black History Month, which we started in Nova Scotia in 1984, he was a frequent participant and guest and somebody who was no stranger to us there. On this occasion, I want to acknowledge his passing.

As well, February 28 being Pink Shirt Day, I did my part for anti-bullying and made sure I incorporated it into what I wore here this morning with you.

I am honoured to be here today as a proud sixth-generation Canadian, board chair and president of the Black Cultural Society for Nova Scotia and a 21-year veteran of the Royal Canadian Mounted Police. Black Cultural Society for Nova Scotia is an organization that came into existence through the leadership of the late Dr. Reverend William Pearly Oliver, and he gathered together 26 other Black individuals from across the province. His desire to provide a place to preserve, protect and promote Black culture and heritage in the province came to fruition in September of 1983 when the Black Cultural Centre officially opened its doors. I might add as well that at that time,

Craig Smith, président du conseil et président de la direction, Black Cultural Society for Nova Scotia : Distingués membres et invités du Sénat, bonjour. Je profite de l'occasion pour remercier, de façon toute particulière, la sénatrice Wanda Elaine Thomas Bernard pour son soutien au Black Cultural Centre et pour souligner que ce soutien date de bien avant sa nomination à la Chambre haute. Mme Bernard est seulement la troisième Afro-Néo-Écossaise à occuper un siège au Sénat canadien, mais ses responsabilités ne l'empêchent pas de continuer à mettre en valeur le Black Cultural Centre de la Nouvelle-Écosse, cette entité exceptionnelle en ce qui concerne l'histoire de notre pays.

L'expérience des Noirs fournit une trame captivante que tous les Canadiens devraient chercher à connaître et dont ils pourraient apprendre. Je vais dire un mot sur les quatre panneaux que j'ai transportés jusqu'à vous depuis le centre. Celui qui est ici, à ma droite, montre Portia White, une chanteuse classique très connue et de grande renommée. Elle a été l'une de nos premières étoiles afro-canadiennes dans le domaine de la musique classique au Canada. Le panneau qui est à ma gauche souligne la guerre de 1812, un conflit qui, à partir du mois de septembre 1813, a occasionné l'arrivée en Nouvelle-Écosse de plus de 2 000 Noirs. Le panneau qui se trouve dans le corridor porte sur les Marrons de la Jamaïque, qui sont venus en Nouvelle-Écosse et qui ont prêté main-forte à la reconstruction des fortifications à la Citadelle d'Halifax — à l'époque, on disait « Fort Citadel » —, ainsi qu'à la construction de « Government House », la résidence du lieutenant-gouverneur en poste. Le dernier panneau souligne le fait que la Nouvelle-Écosse est le berceau de la communauté noire au Canada.

Je tiens aussi à vous transmettre les condoléances de la Nouvelle-Écosse concernant le décès de l'honorable Howard McCurdy. M. McCurdy connaissait bien notre province et, dans les premiers temps du Mois de l'histoire des Noirs — que nous avons commencé en Nouvelle-Écosse en 1984 —, il était un participant et un invité assidu des activités que nous organisions. Je profite donc de l'occasion pour souligner son décès.

Enfin, comme le 28 février est la Journée du chandail rose, j'ai fait un effort pour lutter contre l'intimidation en m'assurant d'inclure une chemise rose à ma mise.

Je suis honoré d'être ici aujourd'hui comme fier Canadien de 6e génération, comme président du conseil et président de la Black Cultural Society for Nova Scotia et comme membre de la Gendarmerie royale du Canada, une organisation où je sers depuis 21 ans. La Black Cultural Society for Nova Scotia fut mise sur pied grâce au leadership du révérend William Pearly Oliver et aux 26 autres Noirs de la Nouvelle-Écosse qu'il réussit à rassembler. Les efforts investis par le révérend Oliver pour préserver, protéger et promouvoir la culture et le patrimoine des Noirs de notre province ont porté fruit en septembre 1983 lorsque le Black Cultural Centre a officiellement ouvert ses portes. Il conviendrait aussi d'ajouter qu'à cette époque, la chose

it was done through the coffers of both the provincial and federal governments.

Now, some 35 years later, our footprint continues to grow through events like the launching of the numerous stamps that we've done in collaboration with Canada Post, starting with the William Hall stamp, and we also helped to unveil the Dr. Carrie Best and Viola Desmond stamp, and then lastly the stamp to commemorate the No. 2 Construction Battalion.

On an annual basis, for the last 25 years, we have been holding celebrations to acknowledge the No. 2 Construction Battalion and, during their 100th anniversary year, 2016, we coordinated events throughout the province.

This past year, on the 50th anniversary of David Downey winning the Canadian Welterweight title and Whitney Pier, Cape Breton's Isaac Phills being the first Black appointed to the Order of Canada, we continued the legacy of recognizing those outstanding individuals and accomplishments of African Nova Scotians.

Our role to be a major voice in telling the African-Nova Scotian and African-Canadian narrative continues as well. In recent years, the Black Cultural Centre has begun to re-establish itself by collaborating on the creation of several new publications, and we will begin to create even more materials that will help to educate the general public, young and old, about our history and our legacy.

We have forged ongoing relationships over the last 35 years with organizations like the RCMP — we housed its very first satellite and community office in the province; the African United Baptist Association, who also operates out of our building and is the oldest Black organization east of Montreal; the African Nova Scotian Music Association, which we collaborate with and they hold a space in our building as well; and the Canadian military who annually help us with the coordination of the No. 2 Construction Battalion event.

In more recent years, we've started connections with the BC Black History Awareness Society and done work with them. Most recently, in February, I was in Regina, of all places, as their keynote speaker as they launched Black History Month in Saskatchewan. That was done through a partnership that we now have with the Saskatchewan African Canadian Heritage Museum.

avait été rendue possible grâce aux subsides du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

Trente-cinq ans plus tard, le centre continue à étendre son influence par l'intermédiaire de diverses activités. On pourrait, en outre, parler de la mise en circulation, avec le concours de Postes Canada, de nombreux timbres commémoratifs, en commençant par le timbre à l'effigie de William Hall, sans oublier ceux figurant Carrie Best, titulaire d'un doctorat honorifique, et Viola Desmond, ainsi que celui visant à commémorer le 2e Bataillon de construction du Corps expéditionnaire canadien.

Chaque année depuis 25 ans, nous célébrons le 2e Bataillon de construction et, en 2016, nous avons organisé des activités dans toute la province afin de marquer le 100e anniversaire de sa création.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons aussi célébré le 50e anniversaire de la victoire de David Downey au titre de champion canadien des poids moyens, ainsi qu'Isaac Phills, de Whitney Pier, sur l'île du Cap-Breton, le premier Noir à avoir été nommé membre de l'Ordre du Canada. Par ses activités, le centre continue d'honorer ces Afro-Néo-Écossais exceptionnels et leurs réalisations hors du commun.

Le rôle que nous nous sommes donné d'être une voix puissante pour faire connaître les faits et gestes des Afro-Néo-Écossais et des Afro-Canadiens en général occupe toujours une place importante dans ce que nous faisons. Ces dernières années, le Black Cultural Centre a commencé à se rétablir en collaborant à la création de plusieurs nouvelles publications. Nous nous promettons également de produire d'autres documents afin de sensibiliser le public, en général — les jeunes et les moins jeunes — à notre histoire et à notre patrimoine.

Au cours des 35 dernières années, nous avons entretenu des relations soutenues avec des organisations comme la GRC — nous avons hébergé son tout premier bureau satellite et de proximité en Nouvelle-Écosse. Profite également de nos locaux, l'African United Baptist Association, qui est le plus ancien organisme pour les Noirs à l'est de Montréal. Nous travaillons également avec l'African Nova Scotian Music Association, qui a aussi un bureau dans notre immeuble. Enfin, nous collaborons avec l'Armée canadienne, qui nous aide à coordonner les activités que nous organisons chaque année pour commémorer le 2e Bataillon de construction du Corps expéditionnaire canadien.

Ces dernières années, nous avons commencé à nouer des liens et à travailler avec la BC Black History Awareness Society. Plus récemment, en février, je me suis rendu à Regina — croyez-le ou non —, afin de participer à titre de conférencier principal au coup d'envoi du Mois de l'histoire des Noirs en Saskatchewan. Cela s'est fait par l'intermédiaire du partenariat que nous avons conclu avec le Saskatchewan African Canadian Heritage Museum.

I spoke to three schools when I was out there, and one of the things that we did recognize is the fact that our story still isn't being told across this country and that there is still more unknown than there is known about who we are and our place in Canadian history. It's shocking in some respects. In 2018, one would think that with some of the publicity about things like Viola Desmond — I must say that at least half the hands went up in classrooms this time when her name came up. If I think back a few short years ago, I would usually do a comparison and ask how many knew who who Rosa Parks was, and almost every hand would go up in the classroom. Then I would ask who Viola Desmond was, and very few hands would go up. We have made progress in that respect, but there's still much work to be done. When I speak about individuals like the late Dr. Daurene Lewis, or her great-great aunt Rose Fortune, who is recognized as the first Black unofficial police woman in North America, very few hands go up. So there is still much to be talked about in that legacy. Of course, Daurene Lewis was the first Black female mayor in all of Canada. So there are still a lot of new ears that that kind of information is falling on in 2018, and that tells us that we have a role to play in ensuring that, across this country, more is known about the history and contributions.

We connected with the group in Saskatchewan, and we hope to take our stories up North and to First Nations and Inuit communities aimed at empowering young women of colour by highlighting the 60, and I underline 60, African-Canadian females that are in the RCMP presently, out of a force of 19,000. Definitely women of colour in our organization represent women in non-traditional careers. Our project is aimed at building the inner self and positive reinforcement through the lens of somebody else and somebody who looks like them by being a person or woman of colour. Much has been done through the RCMP and with the Black Cultural Centre to better the relationships in Nova Scotia between the two over the last 25 years. We see this as a further expansion in going across the country.

The other piece of what we're working on with our partners is getting our story, our history, the Canadian history, into the classrooms of our country as well. What we have learned as we travelled across the nation is that if you don't know, it's so much easier to dismiss a people and their culture, but if you know, even just a little more than we were slaves, then it starts you on a journey of discovery. For many Canadians, Lawrence Hill started that journey for folks. But there's so much more to discover and, as you discover that we've had a presence here in this country for over 400 years, the walls that keep us apart start to falter. When you learn about the valour of people like Able-Seaman William Hall and Dr. Anderson Ruffin Abbott, the

Lorsque j'étais là-bas, j'ai prononcé des allocutions dans trois écoles, et l'une des choses que nous avons constatées, c'est que notre histoire n'est toujours pas racontée dans ce pays, et que notre identité et notre place dans l'histoire canadienne comportent encore à ce jour plus d'inconnus que d'éléments connus. À certains égards, c'est un constat pour le moins choquant. En 2018, on pourrait penser qu'avec la publicité qui s'est faite sur des choses comme le cas de Viola Desmond. Je dois dire qu'au moins la moitié de la classe a levé la main lorsque son nom a été mentionné. Il y a quelques années, j'avais l'habitude de faire une comparaison et de demander aux élèves s'ils savaient qui était Rosa Parks, et presque tout le monde levait la main. Ensuite, je posais la même question pour Viola Desmond, et très peu d'entre eux levaient la main. Nous avons fait des progrès à cet égard, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Lorsque je parle de personnes comme Daurene Lewis, ou de son arrière-grand-tante, Rose Fortune — qui est reconnue comme la première agente de police noire non officielle en Amérique du Nord —, très peu d'élèves lèvent la main. Il y a donc encore beaucoup à dire au sujet de cet héritage. Inutile de rappeler que Daurene Lewis a été la première mairesse noire au Canada. Bref, en 2018, il y a encore beaucoup de gens qui n'ont jamais entendu parler de ces personnes. Cela signifie que nous avons un rôle à jouer pour veiller à ce que la connaissance de cette histoire et de ces contributions soit transmise de façon plus soutenue dans l'ensemble du pays.

Nous sommes entrés en liaison avec le groupe en Saskatchewan, et nous espérons propager nos histoires jusque dans le Nord et les communiquer aux collectivités inuites et des Premières Nations. Notre objectif est d'inciter les jeunes femmes de couleur à prendre le contrôle de leur destinée en les informant qu'il y a présentement 60 Afro-Canadiennes — et je souligne le 60 — dans les rangs de la GRC, sur un effectif de 19 000. Assurément, les femmes de couleur dans notre organisation occupent des emplois non traditionnels. Notre projet vise à permettre aux personnes de façonner et de renforcer leur moi intérieur par l'intermédiaire de modèles qui leur ressemblent, des modèles qui, comme elles, sont des femmes de couleur. Au cours des 25 dernières années, beaucoup de choses ont été faites par l'intermédiaire de la GRC et avec le Black Cultural Centre pour améliorer les relations entre les deux groupes. Nous voyons cela comme un vecteur pour joindre plus de gens à travers le pays.

L'autre aspect sur lequel nous travaillons avec nos partenaires, c'est la dissémination de notre histoire, de l'histoire canadienne, dans les salles de classe d'ailleurs au pays. Ce que nos allées et venues à l'échelle du pays nous ont montré, c'est qu'il est très facile de rejeter un peuple et sa culture lorsque l'on ignore à peu près tout de lui. En revanche, le simple fait d'en savoir un tout petit peu plus à son sujet — outre le simple fait que nous avons été des esclaves, par exemple — ouvre la porte à un monde de découverte. Pour beaucoup de Canadiens, c'est Lawrence Hill qui a été à l'origine de cette ouverture. Sauf qu'il y a tellement plus à découvrir. Lorsque les gens apprennent que nous sommes en sol canadien depuis plus de 400 ans, les murs qui nous

ignorance of not knowing that is used to separate us starts to crumble.

The expansion of one's own personal knowledge in learning about the Black homesteaders on the Canadian Prairies who came to Canada in the late 1800s or some of the first non-First Nations settlers in British Columbia who were Black, like the Starks in Salt Spring Island, blows open the shutters of reality. Collectively, these stories and others, like those of Dr. Alfred Shadd in Regina, William Sylvester Heal in Winnipeg, Mary Matilda Winslow in Saint John, New Brunswick and, of course, our own iconic Viola Desmond, will become a beacon of enlightenment that can never be extinguished.

Our belief is that true acceptance, not tolerance, comes from having a mutual respect for one another. When the wider public knows as much about me and my history as I already know about you and yours, through schooling, it takes away the blanket of darkness that is shrouded in fear and the unknown.

There is still much work to be done, and all of us here in this gathering today and across the country have a part to play in it. It's symbolic that today is the last day of African Heritage Month. As we gather here on that last day, and we're looking at being within the International Decade for People of African Descent and on the heels of the formal recognition that Prime Minister Trudeau did earlier in Black History Month, it's a time to recommit. It's a time to recommit to getting this African-Canadian narrative, the Canadian history, out to a larger audience, to a wider audience, to more folks, to our children and our grandchildren and those succeeding generations that will come after them. The time is now. The opportunities are there.

The Black Cultural Centre plays its part in doing what it can in Nova Scotia now, of course, and moving across the country with the connections that we're making. We're at a time when there's still a whole lot of work to be done, and we would like to play a part in connecting all those pieces across this country. Now is the time.

The Chair: Thank you, Mr. Smith. We'll now open it up to questions for both of our speakers, starting with the deputy chair, Senator Ataullahjan.

Senator Ataullahjan: I thank both witnesses for being here.

My question to you, Mr. Smith. When the Prime Minister announced the International Decade for People of African Descent, amongst the press, there were no questions asked or they didn't express too much interest. How do we change this

séparent commencent à chanceler. Lorsque vous découvrez la valeur de gens comme Able-Seaman William Hall et le Dr Anderson Ruffin Abbott, l'ignorance utilisée pour nous séparer commence à s'effriter.

L'enrichissement des connaissances que procure le fait d'apprendre l'existence des colons noirs qui sont venus dans les prairies canadiennes vers la fin des années 1800 ou de savoir que certains des premiers colons en Colombie-Britannique étaient des Noirs — comme les Starks de Salt Spring Island — ouvre les vannes de la réalité. Collectivement, ces faits historiques et d'autres encore, comme l'histoire du Dr Alfred Shadd, à Regina, ou celle de William Sylvester Heal, à Winnipeg, ou encore celle de Mary Matilda Winslow de Saint John, Nouveau-Brunswick, et, bien sûr, celle de Viola Desmond, notre figure iconique, deviendront un phare qui révélera la réalité et qui ne pourra jamais être éteint.

Nous croyons que seul le respect mutuel peut mener à une vraie acceptation — et je ne parle pas ici de tolérance. Lorsque le grand public en saura autant sur moi et mon histoire que j'en ai appris sur vous et votre histoire par l'intermédiaire de l'école, les ténèbres qui se nourrissent de la peur et de l'inconnu s'évanouiront.

Il y a encore beaucoup de travail à faire, et nous tous, qui sommes réunis ici aujourd'hui, avons un rôle à jouer là-dedans. Le fait que nous soyons le dernier jour du Mois de l'histoire des Noirs est à mon sens symbolique. Cela signifie que l'heure est venue de renouveler notre engagement. Après tous, nous sommes dans la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et le premier ministre Trudeau vient de le reconnaître officiellement. Le temps est venu de renouveler notre engagement à faire connaître l'histoire des Afro-Canadiens — l'histoire canadienne — à un auditoire plus vaste, d'informer plus de gens, dont nos enfants et nos petits-enfants et les générations qui viendront après eux. C'est le temps de passer à l'action. Les occasions d'agir sont là.

Le Black Cultural Centre fait ce qu'il peut pour faire avancer cette cause en Nouvelle-Écosse, ainsi que dans le reste du pays grâce aux liens qu'il réussit à tisser. Il y a encore beaucoup de travail à faire, et nous aimerions contribuer à relier toutes ces composantes à l'échelle du pays. C'est le temps de le faire.

La présidente : Merci, monsieur Smith. Passons maintenant aux séries de questions pour nos deux invités. La sénatrice Ataullahjan a la parole en premier.

La sénatrice Ataullahjan : Je remercie nos deux témoins de leur présence au comité.

Ma question s'adresse à M. Smith. Lorsque le premier ministre a annoncé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, les médias n'ont posé aucune question, ou cette annonce n'a pas suscité beaucoup d'intérêt de leur part.

narrative? How do we speak? African cultures have existed for thousands of years. They have a history. They had traditions. Why are we not hearing of that? When they were brought as slaves, they already had established culture and customs, the cradle of humankind. Why are we not hearing about that? Why do we just see the negative portrayal? We need to learn about it in schools, in the newspapers and maybe stories that families need to pass on to each other also.

Mr. Smith: I think if we look at things historically, there was a very systematic dehumanizing of Black people, in particular, that came from Africa. So if we look at the transatlantic slave trade, you couldn't have the transatlantic slave trade and people being looked at as property, as animals and somebody to be owned, if you talked about the great nations back in African. You can only do that if you cut off what were the great experiences and the great empires and the advancements at Timbuktu and a lot of other places. If you disconnect people from that and only talk about the existence of Black people in North America starting with slavery, then it becomes very easy to dismiss that from being taught in classrooms or being included in what children are learning. The fact that we are still at a point where the vast majority, unfortunately, of Canadians believe that our history starts with slavery tells you that there's been a lot that has been missed.

How do we reconnect all of that? How do we ensure that those things are included? It can't be done haphazardly. It can't be left up to just one organization or one group to do it all. I really think that there has to be a national dialogue on it. I took part in an event last week in Halifax where Anna Maria Tremonti from *The Current* talked about Black history and the struggles of Black people, in particular in Atlantic Canada. But it's things like that, making sure that the larger community and the larger public learns and hears about it. If it's just left up to the individuals in the classroom or the individuals in the province to incorporate this kind of stuff into learning when they don't know it themselves, then it becomes very hard to include something. If it has not been looked at as being important or the message isn't sent through the ministries of education or the different things at those levels that this is something that should be incorporated, it becomes very hard to do.

I do training with RCMP members, and one of the things that I talk about in our organization is that race relations and trying to make inroads within the racialized communities has to be a continuous work in progress. It can never be an, "Oh, we got there." The moment we think we got there, we're already starting to slide back. It has to be continuous. I know it becomes hard

Comment changer cette dynamique? Comment en parler? Les cultures africaines existent depuis des milliers d'années; elles ont une histoire et elles ont des traditions. Pourquoi n'en entendons-nous pas parler? Lorsque ces ancêtres africains ont été arrachés à leur patrie pour servir d'esclaves, ils avaient déjà une culture et des coutumes établies; c'était le berceau de l'humanité. Pourquoi n'en entendons-nous pas parler? Pourquoi en voyons-nous seulement la représentation négative? Nous devons en entendre parler dans les écoles et dans les journaux, et nous avons peut-être aussi des histoires que les familles doivent se transmettre entre elles.

M. Smith : Si nous regardons le passé, il y a eu une déshumanisation très systémique des Noirs, en particulier, d'origine africaine. Par exemple, la traite transatlantique des esclaves n'aurait jamais été possible si les gens avaient parlé des grandes nations africaines; les gens n'auraient jamais considéré les Noirs comme des biens ou des animaux qui leur appartenaient. C'est seulement possible de le faire si vous faites fi des grandes expériences, des grands empires et des grandes avancées à Tombouctou et à beaucoup d'autres endroits. Si vous créez un fossé entre les gens et ce passé et que vous dites seulement que l'existence des Noirs en Amérique du Nord a commencé avec l'esclavage, il devient alors très facile de ne pas l'enseigner dans les salles de classe ou de ne pas l'inclure dans ce que nous apprenons aux enfants. Le fait que nous en sommes encore à une époque où la vaste majorité des Canadiens croient malheureusement que notre histoire commence avec l'esclavage nous dit qu'il y a beaucoup de lacunes.

Comment pouvons-nous rétablir le tout? Comment pouvons-nous nous assurer que ces éléments sont inclus? Nous ne pouvons pas le faire de manière aléatoire. Nous ne pouvons pas demander à un seul organisme ou à un seul groupe de tout faire. Je crois fermement qu'un dialogue national sur la question est nécessaire. J'ai participé à un événement la semaine dernière à Halifax où Anna Maria Tremonti de l'émission The Current a parlé de l'histoire et des luttes des Noirs, en particulier, au Canada atlantique. C'est un exemple de ce qu'il faut faire pour nous assurer que l'ensemble de la communauté et le grand public en entendent parler et en apprennent à ce sujet. Si nous confions à des individus dans les salles de classe ou aux provinces la tâche d'inclure ces éléments dans le programme pédagogique alors que ces personnes ne sont même pas au courant de ce qu'il en retourne, il devient alors très difficile d'inclure quelque chose. Si cet aspect n'est pas considéré comme important ou que les ministères de l'Éducation ou les autres dirigeants n'envoient pas le message que nous devrions l'inclure dans le programme, il devient très difficile de le faire.

Je donne de la formation aux membres de la GRC, et je traite notamment dans notre organisation des relations interraciales. Je mentionne également que nous devons essayer de renforcer nos relations avec les minorités visibles et que c'est un travail constant. Il ne faut jamais croire que nous touchons enfin au but. Dès que nous pensons enfin toucher au but, nous commençons

because in organizations where people change and leadership changes, so do priorities. But if we are going to make any advancements, there has to be somebody who believes that what we're trying to do is important enough that no matter who the chair is, that changes, but the philosophy of what needs to move forward continues. And that becomes extremely hard to do.

déjà à faire marche arrière. Ce travail doit être continu. Je sais que cela devient difficile, parce que dans les organisations où les gens et les dirigeants changent, les priorités évoluent aussi. Toutefois, si nous voulons réussir à faire avancer notre cause, il doit y avoir une personne qui croit que ce que nous essayons de faire est suffisamment important pour maintenir le principe selon lequel il faut continuer d'aller de l'avant, indépendamment de la personne qui se trouve aux commandes, étant donné que cette personne peut changer. Cependant, cela devient extrêmement difficile à faire.

Senator Ataullahjan: Do you feel your message is being heard? It has to be done on a national level, many departments. Is the message being heard? Do you see any change?

La sénatrice Ataullahjan : Avez-vous l'impression que votre message est entendu? Il faut le faire à l'échelle nationale, et ce, de concert avec de nombreux ministères. Ce message est-il entendu? Voyez-vous des changements?

Mr. Smith: I see change, but I don't see change collectively across the country. I don't see change that comes quickly enough. When I was in Saskatchewan and there are still people that don't know about Dr. Alfred Shadd, didn't know there's a Saskatchewan African-Canadian heritage museum in existence, didn't know that there were Black people on the Prairies in 1895 and 1896, then that tells me that not enough is being done. Folks don't know the fact that when the *Commodore* set sail from San Francisco and landed in Victoria in 1867, there were Black people on there that came up from the United States and settled in Victoria. When folks today don't know any of that history, then enough isn't being done.

M. Smith : Je vois des changements, mais je ne vois pas de changements collectivement partout au pays. Ces changements ne surviennent pas suffisamment rapidement. Lorsque j'étais en Saskatchewan, j'ai constaté qu'il y avait encore des gens qui ne connaissaient pas le Dr Alfred Shadd, qui ne savaient pas qu'il y avait un musée de l'héritage afro-canadien de la Saskatchewan et qui ne savaient pas qu'il y avait des Noirs dans les Prairies en 1895 et en 1896. Cela me dit que nous n'en faisons pas suffisamment. La population n'est pas au courant que, lorsque le Commodore a quitté San Francisco et est arrivé à Victoria en 1867, des Noirs américains qui étaient à bord sont venus s'installer à Victoria. La population n'est pas au courant aujourd'hui de cette histoire, et cela signifie que nous n'en faisons pas suffisamment.

Senator Cordy: Thank you very much to the witnesses who have come before us today to share your stories about Black history, challenges and moving forward. It's been very exciting.

La sénatrice Cordy : Je remercie énormément les témoins d'être venus aujourd'hui au comité nous faire part de leurs histoires concernant l'histoire des Noirs, les défis et la suite des choses. C'est très intéressant.

I'll show my Nova Scotia roots and start with you, Sergeant Smith. I am glad you brought the poster of Portia White. She was actually a relative of our former colleague Senator Oliver, and he spoke many times in this chamber about Portia White and what she brought to culture, both in Nova Scotia and around the world.

Je vais afficher mon parti pris pour la Nouvelle-Écosse en m'adressant tout d'abord à vous, sergent Smith. Je suis heureuse que vous ayez apporté l'affiche de Portia White. Elle était, en fait, parente avec notre ancien collègue, le sénateur Oliver, qui a parlé à de nombreuses reprises au Sénat de Portia et de sa contribution culturelle en Nouvelle-Écosse et partout dans le monde.

It's interesting when you talk about the Black Cultural Centre being 35 years old. I remember taking my students there. I remember the first time that we went there and we heard from the first and only Black RCMP officer, who spoke to the students, and for you to tell us today that there are now 60 Black women RCMP officers, it is a very positive step in the right direction.

J'ai trouvé intéressant que vous mentionniez que le Centre culturel noir a 35 ans. Je me souviens d'y être allée avec mes élèves. Je me rappelle que la première fois que nous y sommes allés, nous avons rencontré le premier et le seul agent noir de la GRC, et cet agent a échangé avec les élèves. Vous nous avez dit aujourd'hui qu'il y a maintenant 60 agentes noires à la GRC; c'est un pas très positif dans la bonne direction.

I wonder if you could talk to us about the importance of having a facility like the Black Cultural Centre in Nova Scotia to serve as a focal point for the history and things that have to be done. I want to thank you, previous chairs of your board and

Pouvez-vous nous parler de l'importance d'avoir un endroit comme le Centre culturel noir en Nouvelle-Écosse qui sert de point central pour l'histoire et ce que nous devons faire? Je tiens à vous remercier et remercier aussi les précédents présidents de votre conseil d'administration et les gens qui travaillent à cet

people who work there because it is an exceptional gem within our community.

Mr. Smith: I took over as board chair two years ago; I'd been a board member prior to that. I worked at the North Branch Library when we started Black History Month in Nova Scotia in 1984. Since that time, I've been entrenched in our history and culture, recognizing, as I talked to more students and teachers, how little people knew. Directing them to the cultural centre is one thing I and we would do.

Having been involved now in the cultural centre for a number of years, the importance — I don't know where to start. When we started the No. 2 Construction Battalion 100th anniversary celebrations is when things became clear of just how important it was. Phone calls came in from across the country and the United States with people talking about the fact their grandfather or great-uncle were members of the No. 2, and they were looking for information and material. Through the efforts of the late Senator Calvin Ruck, we have the repository of information on the No. 2 — the pictures, material and information. We were able to start collecting and passing out across the country and North America information on the No. 2 Construction Battalion because of that. It really drove home how important the centre is on such a wider scale.

Then there's just the endless amount. Today, for instance, we had a Black History Month event where school kids wrote essays on their most significant African-Nova Scotian individual. We had an event there today to celebrate them. There are a number of different things we now do on a regular basis in the centre. We started to grow so much in the last number of years. We have schools that come year round. We have schools that come down from Toronto to visit the centre, to connect with the history there. We have a seniors group from Kansas City who have been here for three years. They come every year with another group of seniors from Kansas City to connect with the Black Cultural Centre, with heritage and, as they say, their cousins to the north. When I talk about us being a gem, it's because of those kinds of things: connecting and being the place that has that information.

I was at an event two weeks ago where the University of King's College announced they are doing research on the connection between King's College and slavery in Nova Scotia. That is kind of following on what Howard University did in the States a number of years ago. Howard University was King's College in the U.S. prior to becoming Howard University. Therefore, there's a direct linkage, because folks from Howard came to Nova Scotia and established King's College. So the cultural centre is involved in those kinds of things as well —

endroit, parce que c'est un joyau inestimable dans notre communauté.

M. Smith : J'ai été membre du conseil d'administration avant d'en devenir président il y a deux ans. Je travaillais à la North Branch Library lorsque nous avons commencé à célébrer le Mois de l'histoire des Noirs en Nouvelle-Écosse en 1984. Depuis, je m'empreins de l'histoire et de notre culture, et j'ai réalisé, en discutant avec d'autres étudiants et d'autres professeurs, le peu de connaissances que les gens ont à ce sujet. Nous les invitons à se rendre au centre culturel.

Comme je suis actif, depuis maintenant plusieurs années, au centre culturel, l'importance... Je ne sais pas par où commencer. Lorsque nous avons commencé les célébrations entourant le 100e anniversaire du 2e Bataillon de construction, j'ai vraiment pris conscience de l'importance du centre. Nous avons reçu des appels de partout au pays et des États-Unis de gens qui nous racontaient que leur grand-père ou leur grand-oncle faisait partie du 2e bataillon et qu'ils cherchaient des renseignements et de la documentation. Grâce au travail du regretté sénateur Calvin Ruck, nous avons le dépôt de ressources documentaires sur le 2e bataillon : des photos, des documents et de l'information. Cela nous a permis de commencer à recueillir de l'information sur le 2e Bataillon de construction et à diffuser ces renseignements partout au pays et en Amérique du Nord. Cette situation m'a vraiment permis de réaliser l'immense importance du centre dans ce contexte.

Nous avons ensuite des activités qui n'en finissent plus. Par exemple, nous avons eu aujourd'hui une activité pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs. Des jeunes ont écrit des textes au sujet des plus grands Afro-Néo-Écossais, et nous avons organisé un événement au centre culturel pour leur rendre hommage. Nous faisons maintenant de manière régulière diverses choses au centre. Nous avons commencé à connaître un essor incroyable depuis quelques années. Nous avons tout le temps des écoles qui visitent le centre. Nous avons des écoles de Toronto qui viennent au centre pour en apprendre au sujet de l'histoire. Nous avons un groupe de personnes âgées de Kansas City qui vient au centre depuis trois ans. Chaque année, d'autres personnes âgées de Kansas City nous rendent visite pour nouer des liens avec le Centre culturel noir, l'héritage et leurs cousins du Nord, comme elles se plaisent à le dire. Je dis que nous sommes un joyau, parce que le centre permet de nouer des liens et que nous avons de l'information.

J'ai participé à un événement, il y a deux semaines, où l'Université de King's College a annoncé qu'elle réalisera des recherches sur les liens qui existent entre l'établissement et l'esclavage en Nouvelle-Écosse. Ce projet fait suite aux travaux de l'Université Howard aux États-Unis il y a quelques années. L'Université Howard était le King's College aux États-Unis avant de devenir l'Université Howard. Il y a, par conséquent, un lien direct, parce que des gens de l'Université Howard sont venus en Nouvelle-Écosse et ont fondé l'Université de King's

scholarly reports and information being done. That reinforces our importance and place in Atlantic Canadian Black history and, as we move on, in Canadian Black history.

College. Le centre culturel participe donc aussi à de tels projets : des rapports de recherche et de la collecte d'information. Cela renforce notre importance et notre place dans l'histoire des Noirs au Canada atlantique et par le fait même dans l'histoire des Noirs au Canada.

Senator Cordy: Ms. Villefranche, I was on a committee that did a study on mental health and mental illness. When I look at the challenges faced by people who have come from Haiti and Nigeria, I think you said, are there challenges within the community around people who have suffered so much before they came to Canada and then in trying to find a sense of community once they arrive here in Canada? Also, are there resources in place to help people with their settlement and to help people to have good mental health?

La sénatrice Cordy : Madame Villefranche, j'ai siégé à un comité qui a réalisé une étude sur la santé mentale et les maladies mentales. Lorsque je pense aux défis que doivent surmonter les gens originaires d'Haïti et du Nigeria, comme vous l'avez dit, je me demande si les gens, qui ont souffert énormément avant leur arrivée au Canada et qui essayent maintenant de développer un sentiment d'appartenance à leur arrivée ici au Canada, représentent un défi pour la communauté. Y a-t-il aussi des ressources en place pour aider les gens à s'établir au Canada et les aider à avoir une bonne santé mentale?

[*Translation*]

[*Français*]

Ms. Villefranche: You have to understand that the individuals arriving in Canada from Haiti and Nigeria have not come directly from the United States. They have come from South America and have made a very long journey to get to Canada. Some of them have come through Brazil and made the journey to Canada by land. It has taken them three or four months to get here. They are fleeing an impossible situation, in which their rights were not respected or they were not protected. They are seeking protection. When they got to the United States, they realized that they would not be protected there, so they decided to cross the border into Canada.

Mme Villefranche : Ce qu'il faut comprendre, c'est que les personnes originaires d'Haïti et du Nigeria qui arrivent au Canada n'arrivent pas directement des États-Unis. Elles sont venues via l'Amérique du Sud et ont fait un très long voyage avant d'arriver au Canada. Certaines, par exemple, sont arrivées par le Brésil et sont remontées au Canada par voie de terre. Elles ont mis trois ou parfois quatre mois pour venir ici. Ce sont des personnes qui fuyaient une situation intenable pour elles, dans laquelle leurs droits n'étaient pas respectés et où elles n'étaient pas protégées. Elles recherchent une protection. Quand elles sont arrivées aux États-Unis, elles se sont rendu compte qu'elles ne pourraient pas trouver cette protection. Donc, elles ont décidé de traverser jusqu'au Canada.

We welcome them in Canada and give them all we can in terms of assistance and protection. Some of these people have had traumatic experiences and have post-traumatic shock. Since they have post-traumatic shock, it is even more difficult for them to do what they have to do to get their immigration papers. That means they are still living with uncertainty. They do not know whether they will be able to stay in the country or what will become of them.

Nous les recevons, au Canada, et nous leur donnons le maximum de ce que nous pouvons en matière d'accompagnement et de protection. Il y a effectivement certaines personnes qui ont subi des traumatismes et qui sont en choc post-traumatique. Ce qui est plus difficile pour elles maintenant, c'est que, étant en état de choc post-traumatique, elles doivent travailler pour obtenir leurs papiers d'immigration. Cela veut dire qu'elles vivent encore cette incertitude. Elles ne savent pas si elles resteront au pays ni quelle sera leur situation.

Moreover, they have brought their children with them to Canada. According to our figures, nearly half of the asylum seekers right now are children under the age of 17. There is a huge group of children. These people have their children with them and there are a lot of children in those groups. These people are already experiencing post-traumatic stress and the uncertainty of their situation is increasing their stress. There are immigration rules in Canada, of course, and they have to go through that, but they clearly need assistance because they are in a difficult situation.

De plus, elles sont ici au Canada avec leurs enfants. Actuellement, selon nos statistiques, près de la moitié des demandeurs d'asile sont des enfants de moins de 17 ans. Il y a un énorme groupe d'enfants. Les gens sont accompagnés de leurs enfants et il y a beaucoup d'enfants dans ces groupes-là. Ce sont des personnes qui sont déjà en situation de stress post-traumatique et l'incertitude de leur situation augmente leur stress. Bien sûr, il y a au Canada des règles d'immigration, elles doivent passer à travers cela, mais il est clair qu'elles ont besoin d'accompagnement, car elles vivent une situation difficile.

[*English*]

Senator Cordy: Is community support available when they arrive and for the first few years, at least, while they are here in Canada?

[*Translation*]

Ms. Villefranche: Providing that support is part of our work at Maison d'Haïti. We will, of course, need a lot more resources. At Maison d'Haïti alone, we have welcomed over 6,000 people in a few months, which is a huge number. Clearly, we are trying to give them that support, but we obviously do not have sufficient resources.

[*English*]

Senator Andreychuk: I have questions for both our witnesses. Thank you for coming, and thank you, Senator Bernard, for your initiative to highlight the Human Rights Committee at this very important month that is Black History Month.

Mr. Smith, your first comment was, of all places, Regina. I couldn't let that one go by. I hope that wasn't a bad experience from your days at Depot, as I used to teach there. I have a feeling we have a connection there.

Part of the problem, you say, is that we don't know Black history. We don't know Aboriginal history or other history. History has fallen off as a value in our school systems. Am I correct in the assessment that if we went through the schools, everyone is really not involved, particularly because of these things that we have? We're hearing today, we're doing today, but we're not valuing our community and our history. Is that your perception, too? If so, are you relating to other groups to really get that education concept forward?

Mr. Smith: First of all, I agree.

I will go back to the start. My trip to Regina was wonderful but too short because it was only three days. Beside going to the schools, I actually addressed the cadets at Depot for Black History Month on Black history in the RCMP as well.

But I would say you're right. If we go into the classrooms, ours isn't the only history being neglected or overlooked. The reality is that when ours hasn't been included, as well as First Nations and a number of other Canadians of colour, it's important. When we're looking at a Human Rights Committee, the more we know about each other, the less we fear each other and, hopefully, the more we treat each other as equals as opposed

[*Traduction*]

La sénatrice Cordy : Les nouveaux arrivants peuvent-ils compter sur le soutien de la communauté lorsqu'ils arrivent au pays et, au moins, durant leurs premières années au pays?

[*Français*]

Mme Villefranche : Cela fait partie du travail de la Maison d'Haïti que d'offrir ce soutien. Bien sûr, nous aurions besoin de beaucoup plus de ressources. À nous seuls, à la Maison d'Haïti, nous avons reçu plus de 6 000 personnes en quelques mois, ce qui est énorme. Il est clair que nous essayons de leur offrir ce soutien, mais les ressources sont insuffisantes, c'est évident.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : J'ai des questions pour nos deux témoins. Merci de votre présence. Je remercie également la sénatrice Bernard d'avoir pris l'initiative de souligner au comité des droits de la personne le mois très important qu'est le Mois de l'histoire des Noirs.

Monsieur Smith, votre premier commentaire était : « de tous les endroits imaginables, Regina ». Je ne pouvais pas laisser passer cela. J'espère que cela ne découle pas d'une mauvaise expérience vécue, à l'époque, à la Division Dépôt, parce que j'y ai déjà enseigné. Je crois que nous avons des liens là-bas.

Vous affirmez qu'une partie du problème est que nous ne connaissons pas l'histoire des Noirs. Nous ne connaissons pas l'histoire des Autochtones ou l'histoire d'autres groupes. Nous n'accordons plus la même valeur à l'histoire dans nos écoles. Ai-je raison de comprendre que, si nous passons par les écoles, il n'y a personne qui s'y connaît vraiment en la matière, en raison, notamment, de ces choses que nous avons? Nous écoutons aujourd'hui, nous le faisons aujourd'hui, mais nous n'accordons aucune valeur à notre communauté et à notre histoire. Est-ce aussi votre impression? Dans l'affirmative, tissez-vous des liens avec d'autres groupes pour vraiment mettre de l'avant ce concept lié à l'éducation?

M. Smith : Premièrement, je suis d'accord.

J'aimerais revenir à votre premier point. Mon séjour à Regina était merveilleux, mais il était trop court; c'était seulement un voyage de trois jours. En plus de visiter des écoles, j'ai aussi pris la parole devant les cadets à la Division Dépôt, à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, pour leur parler de l'histoire des Noirs dans la GRC.

Toutefois, je dirais que vous avez raison. Dans les écoles, notre histoire n'est pas la seule histoire négligée ou laissée-pour-compte. La réalité demeure que, lorsque notre histoire n'est pas incluse, de même que celles des Premières Nations et d'autres Canadiens de couleur, c'est important. Dans le cas d'un comité des droits de la personne, plus nous apprenons à nous connaître, moins nous aurons peur les uns des autres, et il est à espérer que

to not seeing each other. There needs to be a move afoot for all people's histories to be included within the educational setting.

I encourage all organizations and groups. A number of years ago, I wrote a book called *You Had Better Be White By 6 A.M.*, which told the history of Black members in the RCMP. At the same time, I was also encouraging our Mi'kmaq members in Nova Scotia to write the book of the history of Mi'kmaq members, because theirs was unique in that they became special constables before they were allowed to become constables, and I thought that story needed to be told as well. When I undertook my book, I wanted to start by doing a book on diversity in the force, covering all. I recognized that it was going to be too big, so it became a matter of "tell what you know" — the Black experience — and then encourage other folks to tell their stories as well. It's always been about strength in numbers and not about standing alone. We haven't gotten to where we are now because we stood alone. It has been because of those other folks who put a hand out and reached down or across to say, "We're here to support," and that needs to continue.

Senator Andreychuk: Do you also document the Freetown experience in history? That is interesting for those of us who have worked in Africa. The history is both ways, and I met a very valuable Nova Scotian, a woman who actually left Nova Scotia and was still living and had recollections of Nova Scotia. Their unique history needs to be written about more often and the linkages should be made.

Mr. Smith: Half of the Black Loyalists that came to Nova Scotia starting in 1782 — and if you're familiar with *The Book of Negroes*, you will have read about them — decided to relocate to Sierra Leone in West Africa when they recognized the fact that the promises made to them by the British were not being adhered to once they got to Nova Scotia. Over half of that population went and helped to found the city of Freetown in West Africa. Therefore, in Sierra Leone, if you look a phone book in Freetown, you will see names synonymous with Black people here in Nova Scotia because, in some cases, parts of families and left and some stayed.

We were lucky this year in that we had the opportunity to connect with Lieutenant Commander Paul Smith, who was the first Black Canadian to be captain of his own ship and who made the trek from Nova Scotia to Sierra Leone, to Freetown. Being Jamaican, it finished the triangle for the Maroons coming to Nova Scotia and then going to Sierra Leone. He was able to resurrect that whole story because of the coverage that he got and because of all of the media that surrounded that.

nous traiterons davantage les autres comme des égaux au lieu de simplement ne pas les voir. Nous devons convenir d'inclure dans les programmes scolaires les histoires de tous les groupes.

J'encourage tous les organismes et groupes. Il y a quelques années, j'ai écrit un livre intitulé You Had Better Be White By 6 A.M., qui raconte l'histoire des membres noirs de la GRC. En même temps, j'ai aussi encouragé nos collègues micmacs en Nouvelle-Écosse à écrire un livre sur l'histoire des membres micmacs de la GRC, parce que leur cas est unique, en ce sens qu'ils ont accédé au grade de gendarme spécial avant de pouvoir occuper le poste de gendarme, et je trouvais que cette histoire devait également être racontée. Quand j'ai entrepris mon projet d'écriture, je voulais commencer par écrire un livre sur la diversité, tous azimuts, au sein de la GRC. Toutefois, je me suis aperçu que ce serait une tâche trop lourde, alors je me suis contenté d'écrire sur ce que je savais — l'expérience des Noirs — pour ensuite encourager d'autres personnes à raconter, eux aussi, leurs récits. Nous avons toujours préconisé l'idée que c'est l'union qui fait la force, et non l'isolement. Ce n'est pas en faisant cavalier seul que nous sommes arrivés où nous en sommes aujourd'hui. C'est grâce à l'appui d'autres personnes qui ont tendu la main pour dire : « Nous sommes là pour vous soutenir. » Et il faut continuer dans cette voie.

La sénatrice Andreychuk : Documentez-vous également l'expérience de Freetown dans l'histoire? C'est intéressant pour ceux d'entre nous qui ont travaillé en Afrique. L'histoire se fait dans les deux sens, et j'ai rencontré une Néo-Écossaise exceptionnelle, une femme qui avait quitté la Nouvelle-Écosse, qui était toujours vivante et qui se souvenait de la Nouvelle-Écosse. L'histoire unique de cette ville mérite d'être écrite plus souvent, et il faudrait établir des liens.

M. Smith : Parmi les loyalistes noirs qui sont venus en Nouvelle-Écosse à compter de 1782 — et si vous connaissez le roman Aminata, vous serez sans doute au courant de leur situation —, la moitié d'entre eux ont décidé de se réinstaller en Sierra Leone, en Afrique de l'Ouest, lorsqu'ils se sont aperçus, après leur arrivée en Nouvelle-Écosse, que les Britanniques ne tenaient pas les promesses qu'ils leur avaient faites. Plus de la moitié de cette population est donc partie aider à fonder la ville de Freetown en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, s'il vous arrive de consulter l'annuaire téléphonique de Freetown, en Sierra Leone, vous verrez des noms semblables à ceux des Noirs ici, en Nouvelle-Écosse, parce que, dans certains cas, certains membres de familles sont partis, et d'autres sont restés.

Nous avons été chanceux cette année, car nous avons eu l'occasion d'échanger avec le capitaine de corvette Paul Smith, qui est le premier Canadien noir à assumer le commandement de son propre navire et qui a fait le trajet de la Nouvelle-Écosse à la Sierra Leone, à Freetown. Étant lui-même un Jamaïcain, il a complété le triangle en suivant les traces des Marrons qui sont venus en Nouvelle-Écosse, puis qui sont partis pour la Sierra

Yes, it is a story that needs to continue to be told, definitely. We have established linkages with Freetown and with Sierra Leone and continue to do so. We sent material there for them to know about who we are over here and our ancestral linkage.

Senator Andreychuk: Ms. Villefranche, you talked about the decade, and I want to know whether you have contributed to any government initiatives for the full decade and how you work with the UN on this initiative. Is it something you're doing in the community in your organization, or are you jointly working with the Canadian government? And if so, is there some framework that we should know about?

[*Translation*]

Ms. Villefranche: First, with regard to the decade, we have created the Sommet socio-économique des jeunes des communautés noires in Quebec, a summit to provide socio-economic support for black youth. Quebec has various francophone and anglophone black communities. We have set certain objectives for the decade. In order to achieve them, we have to appeal to the Government of Canada and request certain things, including recognition of this decade. As we said earlier, we must call upon Canada to show international leadership and make certain requests of other countries. In my opinion, Canada is in a good position to demonstrate that leadership. The whole issue of acknowledgement and reparations to persons of African descent is extremely important.

I would also like to answer a question from the senator before you. I said earlier that Canada must develop national action plans to promote the cultural heritage of persons of African descent. Persons of African descent have given Canada a wonderful Afro-Canadian culture. That culture must first be recognized and promoted, as it is an asset for all of Canada. We have brought African cultural values. As to persons of African descent, we are referring to persons in Canada, as well as those who have come from other countries in America. We have enriched Canada with a wonderful Afro-Canadian culture.

[*English*]

The Chair: I have a supplementary to Senator Andreychuk's question with regard to Canada showing leadership. I want to tie that back to the statements you were making, Ms. Villefranche, about the need for reparations and the need for an apology. I

Leone. Il a pu faire revivre toute l'histoire grâce à la couverture médiatique qu'il a reçue à cet égard.

Oui, c'est une histoire que l'on doit continuer à raconter, à coup sûr. Nous avons établi des liens avec Freetown et avec la Sierra Leone, chose qui se poursuit encore aujourd'hui. Nous avons envoyé des documents là-bas pour permettre aux gens de savoir qui nous sommes ici, et de découvrir les liens ancestraux qui nous unissent.

La sénatrice Andreychuk : Madame Villefranche, vous avez parlé de la décennie, et je veux savoir si vous avez contribué à des initiatives gouvernementales prévues pour l'ensemble de la décennie et comment vous collaborez avec les Nations Unies dans ce dossier. Est-ce quelque chose que vous faites au sein de la collectivité par l'entremise de votre organisation, ou travaillez-vous en collaboration avec le gouvernement canadien? Le cas échéant, y a-t-il un cadre quelconque dont nous devrions prendre connaissance?

[*Français*]

Mme Villefranche : D'abord, en tenant compte de la Décennie, nous avons mis en place, au Québec, le Sommet socio-économique des jeunes des communautés noires. Il existe au Québec diverses communautés noires francophones et anglophones. On s'est fixé certains objectifs pour la Décennie. Pour pouvoir les atteindre, nous devons nous adresser au gouvernement du Canada et demander certaines choses, dont la reconnaissance de cette Décennie. Comme nous l'avons dit plus tôt, il est important de demander au Canada de faire preuve de leadership à l'échelle internationale et de demander certaines choses aux autres pays. À mon avis, le Canada est bien placé pour exercer un tel leadership. Toute la question de la reconnaissance et de la réparation, qui doit être faite aux personnes d'ascendance africaine, est extrêmement importante.

Par ailleurs, j'aimerais répondre à une question posée par la sénatrice qui vous a précédée. J'ai mentionné plus tôt que le Canada doit élaborer des plans d'action nationaux pour la promotion de l'héritage culturel des personnes d'ascendance africaine. Les personnes d'ascendance africaine ont enrichi le Canada d'une merveilleuse culture afro-canadienne. Il faut d'abord reconnaître cette culture et la promouvoir, car elle constitue un enrichissement pour tout le Canada. Nous avons apporté des valeurs culturelles d'Afrique. En parlant de personnes d'ascendance africaine, on pense à celles qui sont au Canada, mais également à celles qui sont arrivées d'autres pays d'Amérique. Nous avons enrichi le Canada d'une merveille culture afro-canadienne.

[*Traduction*]

La présidente : J'ai une question supplémentaire à celle posée par la sénatrice Andreychuk sur le leadership dont le Canada doit faire preuve. J'aimerais faire un lien avec les observations que vous avez faites, madame Villefranche, sur la

think you said that Canada should be apologizing for this history of slavery and there should be reparations. When you look at those needs that you have identified and then also say that Canada can take a leadership role, how can Canada take a leadership role if it hasn't taken further the recognition to the stage of apology? I think that's what you were saying, but I would like to hear a bit more about that.

[*Translation*]

Ms. Villefranche: Yes, we are calling on Canada to accept its moral duty to recognize the lasting effects of this degrading, racist practice. Canada must first recognize that slavery was practised here and must establish programs for reparations. I also know that Canada is in a good position to take on that leadership role. What we are asking involves two steps: first recognition, apologizing and asking for forgiveness; then demonstrating leadership to encourage other Western countries that engaged in the black slave trade to follow suit.

[*English*]

The Chair: Thank you for the clarification.

[*Translation*]

Senator Brazeau: My question is for the representative of Maison d'Haïti. As you know, many Haitians have crossed our border from the United States owing to U.S. government policy. Please tell us about the concerns, fears and needs those people have once they arrive in Canada. I am referring in particular to those who were given shelter at the Olympic stadium last summer.

Ms. Villefranche: First, those people have to fill out the papers and go through the whole immigration process. They are worried because they do not know what will happen to them. Some of them have crossed several borders to get here with their children. Their first need is to be reassured and protected. Thus far, Canada has shown that it will protect these individuals.

The other needs relate to settlement in Canada. Once again, Canada has taken appropriate action by offering that guarantee. I would like to give the floor to Ms. Amazan, who will talk to us about her work with the young people, women and families in the community.

Guerda Amazan, Women's Issues Coordinator, La Maison d'Haïti: As Ms. Villefranche said, their needs fall into different categories. At a broad policy level, we got the answer that would normally be expected from the government in terms of providing

nécessité de réparer les torts et de présenter des excuses. Je crois que vous avez dit que le Canada devrait présenter des excuses pour la période d'esclavage et accorder des réparations. Compte tenu des besoins que vous avez cernés et de l'idée que le Canada peut jouer un rôle de leadership, comment notre pays peut-il assumer un tel rôle s'il n'est pas passé de l'étape de la reconnaissance à celle des excuses? Je crois que c'est ce que vous disiez, mais j'aimerais en entendre un peu plus à ce sujet.

[*Français*]

Mme Villefranche : Effectivement, nous demandons que le Canada soit conscient de l'obligation morale qui lui incombe de reconnaître les conséquences durables de cette pratique raciste avilissante. Le Canada doit d'abord lui-même reconnaître qu'il y a eu de l'esclavage chez lui, et il doit mettre en place des programmes pour la réparation. Je sais aussi que le Canada est bien placé pour exercer ce leadership. Ce que nous demandons comporte deux étapes : d'abord la reconnaissance, le fait de s'excuser et de demander pardon; puis, faire preuve de leadership pour que les autres pays occidentaux qui ont pratiqué la traite négrière fassent la même chose.

[*Traduction*]

La présidente : Merci de cette précision.

[*Français*]

Le sénateur Brazeau : Ma question s'adresse à la représentante de la Maison d'Haïti. Comme vous le savez, beaucoup d'Haïtiens ont traversé notre frontière en provenance des États-Unis, à cause de la politique du gouvernement américain. Pouvez-vous nous donner des explications sur les préoccupations, les craintes et les besoins de ces personnes une fois qu'elles arrivent au Canada? Je parle en particulier de celles qui ont été hébergées au Stade olympique l'été dernier.

Mme Villefranche : Ces personnes doivent d'abord remplir les documents et passer à travers tout le processus d'immigration. Elles éprouvent une certaine inquiétude, car elles ne savent pas ce qui va leur arriver. Certaines personnes ont traversé plusieurs frontières pour arriver jusqu'ici avec leurs enfants. Leur premier besoin est d'être rassurées et protégées. Jusqu'à maintenant, le Canada a démontré qu'il protégera ces personnes.

Les autres besoins sont liés à l'installation au pays. Encore une fois, le Canada a agi correctement en donnant cette garantie. J'aimerais céder la parole à Mme Amazan, qui vous expliquera ce qu'elle fait avec les jeunes, les femmes et les familles dans la communauté.

Guerda Amazan, coordonnatrice du dossier femmes, La Maison d'Haïti : Comme le disait Mme Villefranche, les besoins peuvent être séparés en catégories. Sur le plan macro-politique, on a la réponse que le gouvernement devrait

care and refugee status. They have practical needs, and that is where the community organizations come in. The families are often isolated. These people are suffering the psychological effects of violence, uncertainty and self-doubt.

As Ms. Villefranche said, some families have travelled through four or five countries, through the Dominican Republic, Chile, Nicaragua and Colombia, and then into the United States, where they were incarcerated, and then came to Canada. Canada is the host country. It is the last resort in a way. So we have to consider all these factors.

Like other community organizations, Maison d'Haïti works to meet certain practical needs. We are limited, however, because different types of psychological training are needed.

Providing decent housing with furniture is one need. Getting children settled in school is another need, with the usual support. Some children speak Creole or English only. In some cases, the system and the host environment are not suited to their multiple needs. The government has a role to play and so do the community organizations. Everything has to come together in order to effectively meet their needs.

Senator Brazeau: While nothing is perfect, would you say at least that you and the government are helping these people?

Ms. Villefranche: Yes, I think so. These people have found some protection in Canada. There are community organizations that are supported by various departments to provide the minimum that Ms. Amazan referred to.

Ms. Amazan: With regard to employment, Maison d'Haïti has been trying to establish partnerships with companies in order to place these people. The demand is huge, however, and there is so much to do. In your brief, you make demands regarding Canada's international obligations, as well as its duty to provide appropriate support within Canada.

Ms. Villefranche: Ms. Amazan talked about Canada's international duty. We also have international obligations to migrants in general. We have to think about Canada's position as a member of the United Nations, as regards the protection of migrants in general. One of our obligations is to adhere to the convention on refugee protection.

normalement donner en ce qui a trait à la prise en charge et au statut de réfugié. Il existe des besoins d'ordre pratique, et c'est là où interviennent les organismes communautaires. Les familles sont souvent isolées. Les gens portent des séquelles psychologiques liées à violence, l'inquiétude et la remise en question de soi.

Comme le disait Mme Villefranche, certaines familles ont traversé quatre ou cinq États, en passant par la République dominicaine, le Chili, le Nicaragua, la Colombie, pour ensuite traverser aux États-Unis, se faire incarcérer, et ensuite venir au Canada. Le Canada représente la terre d'accueil. C'est en quelque sorte la dernière solution. On doit donc tenir compte de tous ces facteurs.

La Maison d'Haïti, comme d'autres organismes communautaires, travaille à combler certains besoins d'ordre pratique. Nous sommes toutefois limités, car il faut différentes formes d'encadrement psychologique.

Meubler un logement décent, par exemple, fait partie des besoins. L'intégration des enfants à l'école est également un besoin, avec une prise en charge normale. Certains enfants ne parlent que le créole ou l'anglais. Le système et le milieu d'accueil parfois ne sont pas adaptés. Les besoins sont multiples. Il y a le rôle de l'État et celui des organismes communautaires. Il faut tout mettre ensemble pour répondre efficacement aux besoins.

Le sénateur Brazeau : Seriez-vous d'avis que, même si rien n'est parfait, au moins ces gens ont le bénéfice de recevoir votre aide et celle de l'État?

Mme Villefranche : Oui, je suis de cet avis. Le Canada est un pays où ces personnes ont trouvé une certaine protection. On a mis en place des organismes communautaires soutenus par les différents ministères pour leur garantir le minimum dont a parlé Mme Amazan.

Mme Amazan : Pour ce qui est de la main d'œuvre, la Maison d'Haïti, depuis un certain temps, tente d'établir des partenariats avec les entreprises pour placer ces personnes. La demande est toutefois énorme et la tâche est lourde. Dans le document, on voit des revendications pour ce qui est de l'obligation du Canada à l'échelle internationale, mais également à l'échelle nationale pour une prise en charge correcte.

Mme Villefranche : Mme Amazan parle de l'obligation internationale du Canada. Nous avons aussi des obligations internationales envers les migrants en général. Il faut réfléchir à notre position, en tant que pays membre des Nations Unies, sur la protection des migrants en général. Une de nos obligations est celle d'adhérer au pacte pour la protection des migrants.

[*English*]

Senator Hartling: Thank you for being here and for your presentation. It was very interesting. I grew up in Nova Scotia and live in New Brunswick now. Regarding some of the things you're saying, I'm thinking "I need to do more research," because you're enlightening me.

Mr. Smith, in the last five or ten years, have you seen changes or improvements, and where do we need to go next? We need education in the school systems, but are there other things we could be doing to move things forward for the culture?

Mr. Smith: Definitely. To dovetail into what's been said with regard to an apology — and I weighed in on that — over a number of years, I looked at — and rightly so — the apology given to the First Nations community with regard to residential schooling, to the Chinese community with regard to the head tax, the Japanese community with regard to the internment during World War II and most recently to the LGBT community. One of the first steps in moving toward healing, reconciliation and relationship-building would be an apology to the African-Canadian community with regard to slavery. We can look at the stories of Marie-Joseph Angélique in Montreal or those of a young lady by the name of Jude who was in Yarmouth, who took a case to trial in Nova Scotia courts over her treatment as a slave.

I was speaking with Dr. Sylvia Hamilton a few weeks ago. She had been on the road with a display and presentation. She had a lady come up to her and say, "I think one of the things you have in your presentation is wrong because it mentions that slavery was in Nova Scotia and that there were the slaves bought and sold." Dr. Hamilton showed her some newspaper clippings that talked about slaves being for sale. If we look at Bedford Row in Halifax, the space between the original Canada Post building and now the Art Gallery of Nova Scotia, that's where the slave auctions were held in Halifax.

It's not stuff we're pulling out of the air; it's there. It's part of our history in this country. It wasn't about coming in and being welcomed with open arms; it was coming in in shackles. That's the reality. We've come a long way since, but that's the reality. We have to look at and acknowledge that history. The Annapolis Valley was settled because there was a call for the New England planters to come up, take that fertile land there and farm. We have the apple orchards and vineyards that are world renowned there. They brought with them enslaved Africans who worked those fields to help make that what it is today.

[*Traduction*]

La sénatrice Hartling : Merci de votre présence et de votre exposé. C'était très intéressant. J'ai grandi en Nouvelle-Écosse et j'habite maintenant au Nouveau-Brunswick. En vous écoutant parler, je me dis qu'il faut que je fasse plus de recherches parce que vous m'en apprenez des choses.

Monsieur Smith, au cours des 5 ou 10 dernières années, avez-vous observé des changements ou des améliorations, et quelles doivent être nos prochaines étapes? Il faut enseigner ces faits dans le système scolaire, mais y a-t-il d'autres mesures que nous pourrions prendre pour faire avancer les choses sur le plan de la culture?

M. Smith : Absolument. Pour enchaîner sur ce qui a été dit concernant les excuses — et j'y ai déjà longuement réfléchi — il se trouve qu'au cours des dernières années, j'ai suivi de près les excuses présentées — avec raison d'ailleurs — aux Premières Nations pour les pensionnats indiens, à la communauté chinoise pour la taxe d'entrée, à la communauté japonaise pour l'internement durant la Seconde Guerre mondiale et, plus récemment, à la communauté LGBT. Une des premières étapes pour avancer vers la guérison, la réconciliation et l'établissement de bonnes relations consisterait donc à offrir des excuses à la communauté afro-canadienne relativement à l'esclavage. Songeons à des histoires comme celle de Marie-Joseph Angélique à Montréal ou encore, celle d'une jeune femme du nom de Jude, à Yarmouth, qui a intenté un procès devant les tribunaux de la Nouvelle-Écosse en raison de son traitement comme esclave.

Je parlais avec Mme Sylvia Hamilton il y a quelques semaines. Elle rentrait d'une tournée de présentation, accompagnée d'une affiche. Une femme était venue lui dire : « Je crois qu'un des renseignements dans votre présentation est erroné parce que vous dites que l'esclavage avait cours en Nouvelle-Écosse et qu'on y faisait la traite des esclaves. » Mme Hamilton lui a alors montré quelques coupures de journaux où il était question de vente d'esclaves. Si vous regardez la rue Bedford Row à Halifax, plus précisément l'espace entre l'édifice original de Postes Canada et l'actuel Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse, c'est là que se déroulaient les ventes aux enchères d'esclaves à Halifax.

Ce ne sont pas des choses que nous inventons de toutes pièces; les preuves sont là. Cela fait partie de notre histoire au Canada. C'était loin d'un accueil à bras ouverts; on venait ici, les pieds et les mains enchaînés. C'est la réalité. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis, mais tels sont les faits. Il faut examiner et reconnaître cette histoire. La vallée de l'Annapolis a été colonisée parce que les planteurs de la Nouvelle-Angleterre ont été appelés à venir prendre possession de ces terres fertiles pour les cultiver. On y trouve aujourd'hui des vergers et des vignobles qui sont de renommée mondiale. Ces planteurs ont amené avec eux des esclaves africains qui ont labouré ces champs pour aider à faire de cette région ce qu'elle est aujourd'hui.

If we are going to move forward and do so in an air of reconciliation, then it starts with the apology. I don't know where it goes from there, but it starts with an apology. When I was growing up, if you got in trouble in school or had a fight with the kid next door, your parents said, "You need to go and apologize," and then you step forward from there. That's what needs to happen.

Collectively across the country, each of us has a role. Why is it so hard for us to get books on Black history into classrooms? Other than Nova Scotia, where they readily use the material that's there, why is it so hard for us? The New Brunswick Black History Society has been trying to get material into New Brunswick schools — some of it the material we have in Nova Scotia — because we're all ancestrally linked. It has been extremely hard.

Unfortunately, we have provinces and places that hide systemic racism with fiscal restraint: "We don't have the money to do it; we don't have the money to include." In reality, if they are already buying books for math, science and other subject matters, what they're telling me is that African-Nova Scotian or African-Canadian history isn't being seen enough as Canadian to be included; it's being seen as the extra.

We need to break down those walls and do it collectively. Everyone that has somebody they can speak to who says this is the time we need to be more inclusive and not just talk about embracing and recognizing diversity, but putting our money where our mouth — that's what we need to do. That will move us forward.

Senator Hartling: Thank you. I hope during this decade we can make major steps forward.

I have a question for Ms. Villefranche. I was listening to you both talking about your experience in working with women and women coming from Haiti and Nigeria. You touched on mental health and poverty. I've worked with women for many years in my community, but they were from there, and that was challenging enough. I'm thinking about things like employment, literacy, child care and things like that. Can you speak about that and some of the other challenges you might be experiencing with the women coming to your centre?

[*Translation*]

Ms. Villefranche: A huge number of women are crossing the border to seek protection here. You have to understand that they are doing this to protect themselves and their children, because they come from countries where they do not feel safe. They

Si nous tenons à aller de l'avant dans un climat de réconciliation, alors il faudra commencer par des excuses. Je ne sais pas pour le reste, mais la première étape consiste à présenter des excuses. Quand j'étais petit, si on se comportait mal à l'école ou si on se bagarrait avec l'enfant du voisin, nos parents disaient : « Tu dois aller faire des excuses. » Et on tourne ensuite la page. C'est ce qui s'impose en l'occurrence.

Collectivement, partout au pays, chacun de nous a un rôle à jouer. Pourquoi est-ce si difficile de distribuer des livres sur l'histoire des Noirs dans les salles de classe? Mis à part la Nouvelle-Écosse, où les écoles utilisent facilement le matériel pédagogique existant, pourquoi avons-nous tellement de mal à y parvenir? La New Brunswick Black History Society a déployé des efforts pour distribuer des livres dans les écoles du Nouveau-Brunswick — en partie, les mêmes que ceux utilisés en Nouvelle-Écosse —, car nous partageons tous des liens ancestraux. Ce fut une tâche extrêmement difficile.

Malheureusement, il y a des provinces et des endroits qui camouflent le racisme systémique sous prétexte de compressions budgétaires : « Nous n'en avons pas les moyens; nous n'avons pas d'argent pour l'inclure. » En réalité, s'ils achètent déjà des livres pour les mathématiques, les sciences ou d'autres matières, cela veut dire que l'histoire afro-néo-écossaise ou afro-canadienne n'est pas considérée comme faisant partie de l'histoire canadienne pour pouvoir être incluse dans le programme; c'est perçu comme un sujet supplémentaire.

Nous devons abattre ces murs et agir dans un esprit collectif. Le message qui revient dans les conversations, c'est que le temps est venu pour nous d'être plus inclusifs et qu'il ne suffit plus de dire que nous allons accepter et reconnaître la diversité; il faut maintenant joindre le geste à la parole — voilà ce que nous devons faire. C'est ce qui nous fera progresser.

La sénatrice Hartling : Merci. J'espère qu'au courant de la présente décennie, nous pourrons faire de grands pas en avant.

J'ai une question pour Mme Villefranche. Je vous écoutais, toutes deux, parler de votre expérience de travail auprès des femmes, notamment de celles qui viennent d'Haïti et du Nigeria. Vous avez évoqué la santé mentale et la pauvreté. J'ai travaillé auprès des femmes pendant de nombreuses années dans ma collectivité, mais elles étaient de la région, et c'était déjà tout un défi. Je songe à des choses comme l'emploi, l'alphabétisation, la garde d'enfants et tout le reste. Pouvez-vous dire un mot à ce sujet et nous parler de certaines des autres difficultés que vous pourriez rencontrer dans le cas des femmes qui viennent à votre centre?

[*Français*]

Mme Villefranche : Énormement de femmes traversent la frontière et viennent chercher la protection ici. Il est très important de comprendre qu'elles posent ce geste pour se protéger et protéger leurs enfants, car elles arrivent de pays où

arrive here with nothing more than a suitcase and their children. When we welcome them, we have to do everything possible to help them. The way they are welcomed is paramount, crucial. First they must be shown empathy, and then we have to find suitable housing for them. They have to feel safe in that housing. We have to find furniture and clothing for the children. The children have to be enrolled in school. We have to work with them so they feel safe and empowered to carry on and raise their children. These people have experienced great trauma to get here. Their children are also traumatized. There is a lot of work involved for them to feel well.

We have created programs for these families, such as recreational programs, to offer some distraction and pleasant experiences. This is very important. For these people to become empowered citizens, they have to get over the profound trauma they have experienced. Of course, it often seems that they have not experienced any trauma, because they want to find solutions to their problems and find work. When you mention trauma to them, they seem to think that is secondary. We know, however, that it is very important to address their trauma in order for them to have a balanced life.

[*English*]

Senator Hartling: Would it be fair to say that you're working on two levels? You're working with the women who are traumatized and the children, and then you're also working in society with attitudes and things that are impacting people feeling welcome? Is another factor and you have to work on the two levels?

[*Translation*]

Ms. Villefranche: Exactly, that is right. We address both aspects. We also work on the whole decade of the black community in Quebec. So our efforts address different aspects.

Senator Hartling: Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you very much to the witnesses who have given testimony this morning and for your responses to the senators' questions.

We will now hear from our second panel. By video conference, we have Ron Nicholson, Member and Past Vice-President of the BC Black History Awareness Society. In the room, we have the UBC Africa Awareness Initiative. Mr. Tema,

elles ne se sentent pas protégées. Elles n'arrivent ici avec rien d'autre qu'une valise et leurs enfants. Quand on les reçoit, il faut tout trouver pour leur venir en aide. La façon dont on les accueille est fondamentale et cruciale. Il faut d'abord les accueillir avec empathie, puis leur trouver un logement qui leur convienne. Elles doivent se sentir en sécurité dans ce logement. Il faut leur trouver des meubles et des vêtements pour les enfants. On doit inscrire les enfants à l'école. On doit travailler avec elles pour qu'elles se sentent en sécurité et qu'elles soient en pleine possession de tous leurs moyens afin de continuer à vivre et d'élever leurs enfants. Ce sont des personnes qui ont vécu de grands traumatismes pour en arriver là. Les enfants aussi ont été traumatisés. Il y a tout un travail à faire pour qu'ils se sentent bien.

Nous avons mis sur pied des programmes pour ces familles, par exemple, des programmes de loisirs, afin qu'elles puissent penser à autre chose et vivre des expériences agréables. Cet aspect est très important. Pour que ces personnes deviennent des citoyens en pleine possession de leurs moyens, elles doivent vaincre ce profond traumatisme qu'elles ont vécu. Bien sûr, elles ont souvent l'impression de n'avoir pas subi de traumatisme, car elles veulent régler leurs problèmes et trouver du travail. Dès qu'on leur parle de traumatisme, elles ont l'impression qu'on leur parle de choses secondaires. Or, on sait à quel point il faut travailler sur la question du traumatisme pour vivre de façon équilibrée.

[*Traduction*]

La sénatrice Hartling : Serait-il juste de dire que vous travaillez sur deux aspects? D'une part, vous travaillez auprès des femmes qui sont traumatisées et des enfants et, d'autre part, vous travaillez dans la société pour changer les attitudes et faire en sorte que les gens se sentent bien accueillis, n'est-ce pas? Y a-t-il un autre facteur, et est-il vrai que vous devez travailler sur ces deux aspects?

[*Français*]

Mme Villefranche : Exactement, tout à fait. Nous travaillons sur ces deux aspects. En plus, nous travaillons sur toute la question de la Décennie avec la communauté noire du Québec. Notre intervention se fait donc sur différents aspects.

La sénatrice Hartling : Merci.

[*Traduction*]

La présidente : Merci beaucoup aux témoins qui ont comparu ce matin et qui ont répondu aux questions des sénateurs.

Nous allons maintenant entendre notre deuxième groupe de témoins. Par vidéoconférence, nous accueillons Ron Nicholson, membre et ancien vice-président de la BC Black History Awareness Society. Ensuite, nous recevons en personne un

the Global Lounge Representative, is going to be presenting from his group. He has two members also joining us by video conference who will respond to any questions, Ms. Kwezi Rutega and Towela Tembo. And then we will hear from Ms. Michelle Williams, Professor, Schulich School of Law at Dalhousie University. We'll start with you, Mr. Nicholson.

Ron Nicholson, Member and Past Vice-President, BC Black History Awareness Society: Thank you for the invitation. As you mentioned, I'm here representing the BC Black History Awareness Society. I'm filling in for our president, Silvia Mangue Alene. She invited me to speak and represent the society.

I haven't prepared any type of long presentation, but there are a few points she asked me to make, one of which is how we approach human rights and Black history in general. Number one would be through education. Number two is through activities, some of which we target the Black community itself. For example, we are planning a conference for Black entrepreneurs for the fall.

Other types of activities where we target the community at large include both cultural and educational events, for example, through this past Black History Month, which was February. There was one that we annually present at the Belfry Theatre here in Victoria. Another is our annual Heritage Day, which is primarily more to do with education and displays on various parts of Black history.

We also work with libraries on a number of programs in general where we promote Black history through the libraries.

My personal focus is mainly on the history part of educating the public and Blacks in general as well, because there are a lot of recent immigrants who are not very familiar with the history of Blacks and how long Blacks have been in Canada across the country — some as long as most European immigration to Canada, East Coast, West Coast and through the Prairies.

I might also mention my focus — and I haven't given up; it's kind of a pet peeve — is that I really would continue to try to get Black history taught in the schools. It's such an important thing to me. It gives positive role models for students of all ages. There are so many Black pioneers and current Blacks, such as in B.C., Emery Barnes, Rosemarie Brown — the very well-known Blacks. A lot of this really should be taught in the schools. It's not Black history per se; it's part of B.C. history. Each province has its own Black history, but it's part of provincial and Canadian history.

témoin de l'UBC Africa Awareness Initiative. M. Tema, le représentant du Global Lounge, prendra la parole au nom de ce groupe. Il est accompagné de deux membres, Mmes Kwezi Rutega et Towela Tembo, qui se joignent à nous également par vidéoconférence et qui répondront aux questions. Enfin, nous entendrons Mme Michelle Williams, professeure à la Schulich School of Law de l'Université Dalhousie. Nous allons commencer par vous, monsieur Nicholson.

Ron Nicholson, membre et ancien vice-président, BC Black History Awareness Society : Merci de l'invitation. Comme vous l'avez mentionné, je suis ici pour représenter la BC Black History Awareness Society. Je remplace notre présidente, Silvia Mangue Alene. Elle m'a invité à vous parler et à représenter notre organisation.

Je n'ai pas préparé un long exposé, mais notre présidente m'a demandé de soulever quelques points, notamment la façon dont nous abordons les droits de la personne et l'histoire des Noirs en général. Premièrement, cela passe par l'éducation. Deuxièmement, c'est par des activités, dont certaines visent la communauté noire elle-même. Par exemple, nous planifions la tenue d'une conférence pour les entrepreneurs noirs à l'automne.

Nous menons d'autres types d'activités qui s'adressent à la collectivité en général; cela comprend des activités culturelles et pédagogiques, par exemple, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, en février. Il y a une activité que nous présentons annuellement au théâtre Belfry ici, à Victoria. Nous organisons aussi notre journée annuelle du patrimoine, qui porte surtout sur l'éducation et qui met en exergue différentes facettes de l'histoire des Noirs.

Nous collaborons également avec les bibliothèques à un certain nombre de programmes en général pour promouvoir l'histoire des Noirs dans le réseau bibliothécaire.

Personnellement, je me concentre sur le volet historique dans le cadre des efforts visant à sensibiliser la population ainsi que les Noirs en général, car beaucoup d'immigrants de souche récente ne connaissent pas bien l'histoire des Noirs et ignorent depuis combien de temps les Noirs sont au Canada — dans certains cas, depuis aussi longtemps que la majorité des immigrants d'origine européenne au Canada, sur la côte Est, la côte Ouest et dans les Prairies.

Je tiens aussi à mentionner que ma priorité est de continuer à préconiser l'enseignement de l'histoire des Noirs dans les écoles — et sachez que je n'ai pas baissé les bras parce que c'est un peu une obsession. J'y accorde une très grande importance. Cela permet de présenter des modèles positifs aux élèves de tous les âges. Il y a tellement de pionniers et de grandes figures contemporaines de race noire, comme en Colombie-Britannique, Emery Barnes, Rosemarie Brown et d'autres Noirs très connus. Une bonne partie de ces connaissances doivent être enseignées à l'école. Ce n'est pas l'histoire des Noirs à proprement parler; c'est une partie intégrante de l'histoire de la Colombie-

Without going on too much, I think I'll leave it at that for now as an introduction. If there are questions or a chance to comment further, I might try to do that a bit later.

The Chair: Thank you.

Agang Tema, Global Lounge Representative, UBC Africa Awareness Initiative: Good afternoon, everyone. The University of British Columbia Africa Awareness Initiative is a student-run organization started in 2002 by faculty and staff at UBC to respond to the lack of dialogue and conversation about Africa and African people at UBC and in Vancouver in general.

Basically, our mandate as an organization is to break down the monolithic view that many people in B.C. and Canada have about the African continent. There's often a single story painted about the African continent. As students and faculty at the university, we had to contend with a lot of misconceptions about where we come from, the place that we call home.

We wanted to include the UBC and Vancouver population in creating a new dialogue about the African continent where people are forced to think more analytically and have a more balanced opinion about what the African continent is, how to decipher many of the things people see in the media and how to have their own opinion about that.

We were started in 2002, and we hold several activities throughout the year that engage the university population in these various activities. One of them is introducing the student population to African music through an annual dance party that we host.

Our major event, which is organized by our two chairs of External Affairs, Kwezi and Towela, is Conference Week. That's our flagship event where we invite speakers from the African continent or from the diaspora to engage in conversations about a certain topic of great impetus at the moment at whatever time that it is held. Lots of debate and great conversations come from those. That's the event that really lives up to our mandate of getting people to think differently about the African continent and people of African descent.

We also collaborate with many other clubs within the university to try and find similarities and celebrate the differences that exist between Africans, people of African descent and people from all around the world. In my capacity as

Britannique. Chaque province a sa propre histoire des Noirs, mais cela fait partie de l'histoire provinciale et canadienne.

Sans vouloir trop m'étendre, je crois que je vais en rester là pour le moment en guise d'introduction. S'il y a des questions ou si on me donne l'occasion d'ajouter des observations, je pourrai en dire davantage tout à l'heure.

La présidente : Merci.

Agang Tema, représentant du Global Lounge, UBC Africa Awareness Initiative : Bonjour, tout le monde. L'Africa Awareness Initiative de l'Université de la Colombie-Britannique est une organisation dirigée par des étudiants et mise sur pied en 2002 par des membres du corps professoral et du personnel de l'université afin de remédier au manque de dialogue et de conversation sur l'Afrique et les Africains à l'Université de la Colombie-Britannique et à Vancouver, en général.

Essentiellement, notre organisation a pour mandat de dissiper l'opinion monolithique que de nombreuses personnes en Colombie-Britannique et au Canada se font au sujet du continent africain. On présente souvent le continent africain sous un seul angle. En tant qu'étudiants et professeurs à l'université, nous avons dû faire face à beaucoup d'idées fausses sur l'endroit d'où nous venons et qui est notre port d'attache.

Nous voulions faire participer les étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique et la population de Vancouver à la création d'un nouveau dialogue sur le continent africain de manière à amener les gens à adopter une pensée plus analytique et une opinion plus équilibrée pour leur permettre de mieux connaître le continent africain, de déchiffrer les nombreux messages véhiculés dans les médias et de se forger leur propre opinion à ce sujet.

Depuis nos débuts en 2002, nous avons organisé plusieurs activités qui mobilisent la population universitaire. Par exemple, l'une d'elles vise à faire découvrir aux étudiants la musique africaine dans le cadre d'une soirée dansante.

Notre activité principale est la semaine des conférences, qui est organisée par nos deux présidentes aux affaires externes, Kwezi et Towela. Lors de cet événement phare, nous invitons des conférenciers du continent africain ou de la diaspora à débattre de tout sujet d'actualité qui revêt une grande importance. Cela donne lieu à beaucoup de débats et à d'excellentes conversations. Il s'agit d'un événement qui est vraiment à la hauteur de notre mandat, soit celui d'amener les gens à voir d'un œil différent le continent africain et les personnes d'ascendance africaine.

Nous collaborons également avec de nombreux autres clubs de l'université pour essayer de trouver des similitudes et pour célébrer les différences qui existent entre les Africains, les personnes d'ascendance africaine et les gens de partout dans le

the Global Lounge Representative, I am responsible for all the global affairs, I guess, of the club and for collaborating with other clubs that hold a global trajectory in terms of making sure that our message goes beyond UBC and is spread throughout our province and the country to really get people talking about what it means to be African, what Africa really is about and how best people of African descent could be involved in campus activities at UBC.

One of the main things that our club was responsible for was the establishment of an African Studies minor program at UBC, which is one of the great prides and joys of our club. Currently, we are working with UBC administration in order to further strengthen this program to make sure it's not just a token program where the university can say, "Oh, we have a minor program that's representative of Africa," but that any students who take up this program knows they're taking something that will be beneficial to them — that they can drive a lot of change with. We are constantly working with the university administration to ensure this is what the program does. It is a work in progress, but we believe we're making great headway with that.

As a club mostly made up of continental Africans, we are very excited and always willing to learn about our connections with being Black within Canada and how we can also represent the needs and rights of Afro-Canadians, because we believe we are intrinsically linked and that a great separation cannot be totally made between us. We are constantly trying to find ways to go out into the community and see the problems that Afro-Canadians face and see how we, as a student-run organization, can best explore those.

Thank you for the opportunity to have us here. We're very glad to share what we have and to hear what everyone else has to share with us as well. Thank you.

The Chair: Thank you.

Michelle Williams, Professor, Schulich School of Law, as an individual: Thank you for the invitation to be here.

I'll begin by acknowledging that we are on Algonquin territory. I came just this morning from Mi'kmaq territory, known as Nova Scotia.

monde. En ma qualité de représentant du Global Lounge, je suis chargé de toutes les affaires mondiales du club, pour ainsi dire, et de la collaboration avec d'autres clubs à vocation internationale pour faire en sorte que notre message aille au-delà de l'Université de la Colombie-Britannique et qu'il soit diffusé partout dans la province et le pays, l'objectif étant d'amener les gens à parler de ce que cela signifie d'être Africain, de ce qui caractérise vraiment l'Afrique et de la meilleure façon dont les personnes d'ascendance africaine pourraient participer aux activités menées sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique.

L'établissement d'une mineure en études africaines à l'Université de la Colombie-Britannique est l'une des principales réalisations de notre club, et c'est une source de fierté et de joie pour nos membres. À l'heure actuelle, nous travaillons avec l'administration de l'université afin de renforcer davantage ce programme pour nous assurer qu'il ne s'agit pas simplement d'un programme symbolique qui permet à l'université d'affirmer qu'elle offre une mineure représentative de l'Afrique. Nous voulons que tout étudiant qui s'inscrit à ce programme sache qu'il suit des cours qui lui seront profitables — des cours qui lui permettront d'apporter de nombreux changements. Nous travaillons constamment avec l'administration de l'université pour veiller à ce que ce soit l'incidence du programme. Ce projet est en cours de réalisation, mais nous sommes convaincus que nous accomplissons d'étonnants progrès à cet égard.

En tant que club constitué principalement de personnes originaires du continent africain, nous sommes vivement intéressés et toujours disposés à nous instruire sur nos liens avec le fait d'être noir au Canada et sur la façon dont nous pouvons aussi représenter les besoins et les droits des Afro-Canadiens, car nous avons la conviction que nous sommes intrinsèquement liés à eux et que rien ne peut engendrer une grande séparation entre nous. Nous cherchons constamment des moyens de visiter les collectivités, d'observer les problèmes auxquels les Afro-Canadiens font face et de déterminer comment notre organisation dirigée par des étudiants pourrait étudier ces problèmes de la façon la plus efficace.

Je vous remercie de l'occasion que vous nous avez donnée de participer à la séance. Nous sommes très heureux de vous communiquer ce dont nous disposons et d'entendre les renseignements que tous les autres ont aussi à nous communiquer. Merci.

La présidente : Merci.

Michelle Williams, professeure, Schulich School of Law, à titre personnel : Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous.

Je vais commencer par souligner que nous nous rencontrons en territoire algonquin et que je viens d'arriver ce matin d'un territoire micmac, connu sous le nom de Nouvelle-Écosse.

I also want to recognize the important work of Senator Bernard in organizing this. African Nova Scotians and African Canadians certainly appreciate your voice, a voice we have in the Senate, which benefits all Canadians. Thank you.

I also wanted to briefly acknowledge the Government of Canada's official recognition of the UN International Decade for People of African Descent and express willingness to move on the three pillars associated with that decade.

There are three main points that I wanted to make in my brief presentation today. The first is that Canada has the international and national legal framework and directives to take action on African-Nova Scotian and African-Canadian issues more broadly. Second, in taking action, the Government of Canada needs to recognize that African Nova Scotians, and by extension all African Canadians, are a distinct people. Third, immediate action should be taken that involves structural change, comprehensive intergovernment planning and significant resources with the full participation of African Canadians.

To the first point, as I'm sure most senators are already aware, Canada does have a robust international and national legal and human rights framework and the corresponding directives to take serious action addressing the needs, concerns and conditions faced by Black Canadians. I don't have time to detail that framework today, but I do want to note that we are signatories to a range of international human rights treaties and that the corresponding treaty bodies have already made specific recommendations to the Government of Canada concerning African Nova Scotians and African Canadians.

Similarly, the UN World Conference Against Racism, Programme of Action, the UN Special Rapporteur on Racism and most recently the UN Working Group of Experts on People of African Descent have made specific recommendations regarding African Canadians.

I wanted to pause briefly to highlight the leading work of the African Canadian Legal Clinic in much of this international human rights work.

Domestically, equality provisions are constitutionally enshrined in sections 15 and 27 of the Charter, and we have a network of federal and provincial human rights statutes that courts have said are quasi-constitutional protections. The

Je tiens également à reconnaître le travail important que la sénatrice Bernard a accompli en organisant cette audience. Les Néo-Écossais et les Canadiens d'origine africaine vous sont reconnaissants de la voix que vous faites entendre au Sénat, une voix qui nous est acquise et qui bénéficie à tous les Canadiens. Merci.

Je tiens aussi à saluer brièvement le fait que le gouvernement du Canada a reconnu officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies et qu'il a exprimé sa volonté de prendre des mesures à l'égard des trois piliers associés à cette décennie.

Il y a trois principaux arguments que je tiens à faire valoir au cours de mon bref exposé d'aujourd'hui. Le premier, c'est que le Canada dispose des directives et du cadre juridique nationaux et internationaux requis pour prendre des mesures plus générales à l'égard des enjeux liés aux Néo-Écossais et aux Canadiens d'origine africaine. Deuxièmement, en prenant des mesures, le gouvernement du Canada doit reconnaître que les Néo-Écossais d'origine africaine et, par extension, tous les Canadiens d'origine africaine forment un peuple distinct. Troisièmement, des mesures devraient être prises immédiatement relativement à des changements structuraux, une planification intergouvernementale globale et des ressources substantielles, avec la pleine participation des Afro-Canadiens.

Parlons du premier argument. Comme la plupart des sénateurs le savent déjà, j'en suis sûre, le Canada dispose du robuste cadre juridique national et international en matière de droits de la personne et des directives correspondantes dont il a besoin pour prendre des mesures sérieuses en vue de répondre aux besoins, aux préoccupations et aux conditions auxquels font face les Canadiens noirs. Je n'ai pas le temps aujourd'hui de décrire en détail ce cadre, mais je tiens à vous faire remarquer que nous avons signé un éventail de traités internationaux sur les droits de la personne et que les organismes responsables de ces traités ont déjà fait des recommandations précises au gouvernement du Canada relativement aux Néo-Écossais et aux Canadiens d'origine africaine.

De même, dans le cadre de la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme, du Programme d'action et de rapports publiés par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le racisme ou par le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine, des recommandations particulières ont été formulées à propos des Afro-Canadiens.

Je veux maintenant faire une brève pause pour souligner le travail majeur accompli par la Clinique juridique pour les Afro-Canadiens surtout dans le domaine des droits internationaux de la personne.

À l'échelle nationale, des dispositions relatives à l'égalité enchâssées dans les articles 15 et 27 de la Charte confèrent des droits constitutionnels, et nous disposons d'un ensemble de lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne que les

problem is that these protections are largely inaccessible by our communities, so Black Canadians have not enjoyed the freedoms set out therein and query, as I often ask my students, whether human rights actually exist in Canada if they are unenforceable.

tribunaux considèrent comme des protections quasi constitutionnelles. Le problème, c'est que ces protections sont en grande partie inaccessibles à nos communautés. Par conséquent, les Canadiens noirs ne jouissent pas des libertés exposées dans ces lois et demandent, comme le font souvent mes étudiants, si des droits de la personne existent réellement au Canada s'ils sont impossibles à faire respecter.

The second point is that the strategy and action taken by the Government of Canada need to be informed by the fact that African Nova Scotians, and by extension African Canadians, are a distinct people. We've heard some of this history established by Sergeant Smith, but African Nova Scotians were among the first non-Indigenous people in this nation. Indeed, our presence predates the country of Canada by over a century. We should have been constitutionally recognized, along with the French and British, based on our presence and contribution to the foundation of Canada.

Le deuxième argument, c'est le fait que la stratégie et les mesures mises en œuvre par le gouvernement du Canada doivent être éclairées par le fait que les Néo-Écossais d'origine africaine et, par extension, les Canadiens d'origine africaine forment un peuple distinct. Nous avons entendu le sergent Smith décrire une partie de leur histoire, mais le fait est que les Néo-Écossais d'origine africaine étaient parmi les membres non autochtones de cette nation. Notre présence précède la naissance du Canada par plus de 100 ans. Nous aurions dû être reconnus dans la Constitution, au même titre que les Français et les Britanniques, compte tenu de notre présence et de notre contribution à la fondation du Canada.

From earliest presence in 1604 to 1961, African Nova Scotians constituted over half of all Black people in Canada. We were settled in distinct geographic communities and developed unique cultural, social, spiritual, economic and political customs and ways. Our long experience of enslavement, alongside being free, shaped how White Canadians understand their own identity and how White supremacy in the academic sense and anti-Black racism functions today.

De 1604, l'année la plus reculée de notre présence, à 1961, les Néo-Écossais d'origine africaine représentaient plus de la moitié de tous les noirs du Canada. Nous nous sommes établis dans des collectivités géographiques distinctes, et nous avons développé des coutumes et des habitudes culturelles, sociales, spirituelles, économiques et politiques uniques. Notre longue expérience de l'esclavage, combinée à notre libération, a façonné la façon dont les Canadiens de race blanche perçoivent leur propre identité, ainsi que la façon dont la promotion de la suprématie de la race blanche et le racisme anti-noir fonctionnent de nos jours, sur plan théorique.

If the Government of Canada does not recognize the distinctiveness of African Nova Scotians and Black Canadians more generally, I think it will fail in its efforts to effect justice and development through the UN decade framework. We are more than the racism that we experience. We are unique people with our own histories and traditions and ways of being.

Si le gouvernement du Canada ne reconnaît pas le caractère distinct des Néo-Écossais d'origine africaine et, d'une façon plus générale, des Canadiens noirs, je pense qu'il échouera dans ses efforts pour apporter la justice et le développement dans le cadre de l'initiative de la décennie des Nations Unies. Nous sommes supérieurs au racisme que nous vivons. Nous sommes un peuple unique en son genre qui possède sa propre histoire, ses propres traditions et ses propres modes de vie.

This distinctiveness was one point among many others made by the UN Working Group of Experts on People of African Descent, reporting this fall on its mission to Canada.

Ce caractère distinct était l'un des nombreux autres arguments avancés par le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine, qui a rendu compte cet automne de sa mission au Canada.

At paragraph 84 (b), the report states the Government of Canada should

> Legally recognize African Canadians as a distinct group who have made and continue to make profound economic, political, social, cultural and spiritual contributions to Canadian society;

À l'alinéa 84b), le rapport indique que le gouvernement du Canada devrait :

> reconnaître légalement les Afro-Canadiens comme un groupe distinct qui a apporté à la société canadienne des contributions économiques, politiques, sociales, culturelles et spirituelles marquantes, et continue de le faire;

That same report brings me to my final point. Paragraph 84 (a) calls upon the Government of Canada to

Issue an apology and consider providing reparations to African Canadians for enslavement and historical injustices;

So over 400 years of helping to build this nation in the face of deeply entrenched and persistent anti-black racism is enough. The time is up. If Canada is going to actually live up to its ideals that are enshrined in law instead of often hiding behind the myth of racial equality in this country, immediate action needs to be taken.

The blueprint is in this very UN report and myriad other similar reports over the years and decades. To close, I will refer just briefly to a few of the other recommendations. Before I do that, I wanted to make one overarching point, and that is this change needs to happen and be led by African Canadians who fully participate in that process with government.

To highlight a few of the other recommendations of this UN report, one is that a national department of African Canadian affairs be created to represent the interests of African Canadians in the national government and to research and develop policies to address issues facing African Canadians; second is a nationwide mandatory policy on collecting disaggregated data by race; third is a national action plan against racism to address anti-Black racism in human rights; and finally, the development of an African Canadian justice strategy to address anti-Black racism and discrimination within the criminal justice system. There are many more recommendations in this report. I think it is a fine blueprint that the government can follow.

I would end by thanking the senators for your work in human rights to date and urging you, if you are willing, to join us in continuing to push toward this much-needed change in our structure of government.

The Chair: Thank you all for your testimony. We'll now open it up for questions from the senators.

Ce même rapport m'amène à mon dernier argument. À l'alinéa 84a), le groupe de travail exhorte le gouvernement du Canada à :

présenter des excuses aux Canadiens d'origine africaine et envisager de réparer les torts qui leur ont été causés par l'esclavage et des injustices historiques;

Les plus de 400 années que nous avons passées à aider à bâtir cette nation, même face à un racisme anti-noir profondément ancré et persistant, sont donc suffisantes. Cette situation a assez duré. Si le Canada a l'intention d'atteindre les idéaux qui sont enchâssés dans ses lois, au lieu de se retrancher souvent derrière le mythe de l'égalité raciale au pays, il doit prendre immédiatement des mesures.

Le plan d'action à cet égard se trouve dans ce même rapport de l'ONU, ainsi que dans une multitude d'autres rapports semblables qui ont été publiés au fil des ans et des décennies. Pour conclure, je vais mentionner très brièvement quelques-unes des autres recommandations émises. Mais, avant cela, je souhaite faire valoir un argument général, à savoir que ce changement doit se produire et qu'il doit être mené par des Afro-Canadiens qui participent pleinement au processus, en collaboration avec le gouvernement.

Je vais souligner quelques-unes des autres recommandations qui figurent dans ce rapport de l'ONU. Premièrement, il est recommandé qu'un ministère national des Affaires afro-canadiennes soit créé pour représenter les intérêts des Afro-Canadiens auprès du gouvernement national, pour mener des recherches et pour élaborer des politiques qui s'attaquent aux problèmes auxquels les Afro-Canadiens font face. Deuxièmement, il est recommandé de mettre en œuvre à l'échelle nationale une politique obligatoire sur la collecte de données ventilées selon la race. Troisièmement, il est recommandé d'élaborer un plan d'action canadien contre le racisme pour remédier au racisme anti-noir qui colore les droits de la personne. Enfin, il est recommandé d'élaborer une stratégie de justice pour les Afro-Canadiens afin de s'attaquer au racisme anti-noir et à la discrimination qui règnent au sein de notre système de justice pénale. Il y a de nombreuses autres recommandations dans ce rapport qui constitue, selon moi, un excellent plan d'action à suivre pour le gouvernement.

Je termine en remerciant les sénateurs de leur travail dans le domaine des droits de la personne et en les priant instamment de se joindre à nous, s'ils sont prêts à le faire, afin de continuer à insister pour que ce changement grandement nécessaire soit apporté à la structure de notre gouvernement.

La présidente : Je vous remercie tous de vos témoignages. Nous allons maintenant accorder la parole aux sénateurs qui ont des questions à poser.

Senator Cordy: Thank you to each of you for your presentations. It makes it more exciting when we have people here to recognize Black History Month, challenges that still await us and good things that are also happening.

Professor Williams, you are the Director of Indigenous Blacks & Mi'kmaq Initiative at Dalhousie University at the law school and a researcher with Nova Scotia Restorative Justice, so I'd like to ask you a bit about restorative justice in relation to Blacks within Nova Scotia but overall in Canada. I know that in 2013, you said that it wasn't working for African Nova Scotians. Have things changed? Is it getting better for Black Nova Scotians? We'll speak specifically to Nova Scotia. If it is, what things have made it better? If it isn't, what do we have to do?

Ms. Williams: Are you referring specifically to restorative justice in that question?

Senator Cordy: Restorative justice, yes.

Ms. Williams: I should say that after completing that research with the alliance, I have not been as engaged with the restorative justice issue, so I would want to defer to other people who continue to be more involved in that issue.

With that caveat, my observation is we do not have, to my knowledge, any of the recommendations that I had put forward on my research report on that subject implemented right now. We are desperately in need of an African Nova Scotian justice strategy in light of the over-representation of many of our community members in the justice system and for many other reasons.

I will say that there certainly has been an indication by the provincial government that they are willing to look at that direction of having an African-Nova Scotian justice strategy, so that is encouraging.

I would end my answer on that question by saying that I spend a good deal of my time researching and working on African-Nova Scotian justice issues broadly, including being part of a provincial coalition that was formed after the visit of the UN working group to Nova Scotia. I find the time that we're in profoundly disturbing. I'm not sure that there has been a sustained, structural, meaningful disruption of the straight line from enslavement, structural segregation through to today. We have had intervention come and go, but in terms of a sustained, legal policy entrenched direction that's properly resourced, I don't think we have ever seen that in the history of Nova Scotia or Canada when it comes to people of African descent. And that's what I think we are hopefully on the verge of.

La sénatrice Cordy : J'aimerais remercier chacun de vous pour vos exposés. Le Mois de l'histoire des Noirs est beaucoup plus emballant lorsque nous recevons des invités pour le marquer et pour discuter des défis que nous devons encore relever et des événements positifs qui surviennent également.

Madame Williams, vous êtes la directrice de l'Indigenous Blacks & Mi'kmaq Initiative de l'école de droit de l'Université Dalhousie et une analyste du programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse. J'aimerais donc vous interroger un peu à propos de la justice réparatrice pour les noirs de la Nouvelle-Écosse, mais aussi pour l'ensemble du Canada. Je sais qu'en 2013, vous avez déclaré que ce programme ne fonctionnait pas pour les Néo-Écossais d'origine africaine. Les choses ont-elles changé? La situation des Néo-Écossais noirs s'améliore-t-elle? Nous allons parler précisément de la Nouvelle-Écosse. Dans l'affirmative, quels facteurs ont contribué à son amélioration? Dans la négative, quelles mesures devons-nous prendre?

Mme Williams : Dans votre question, faites-vous précisément allusion à la justice réparatrice?

La sénatrice Cordy : Oui.

Mme Williams : Je dois dire que, depuis que j'ai terminé cette recherche menée en collaboration avec l'alliance, je ne me suis pas penchée sur le dossier de la justice réparatrice. Je souhaiterais donc m'en remettre à d'autres personnes qui ont continué à jouer un rôle plus important dans ce dossier.

Cela dit, je vous fais remarquer qu'à ma connaissance, nous ne mettons en œuvre en ce moment aucune des recommandations que j'ai présentées dans mon rapport de recherche sur le sujet. Nous avons désespérément besoin d'une stratégie de justice pour les Néo-Écossais d'origine africaine, compte tenu de la surreprésentation des membres de notre communauté au sein du système de justice et de nombreuses autres raisons.

Je dirais que tout semble indiquer que le gouvernement provincial est disposé à envisager la possibilité de mettre en œuvre une stratégie de justice pour les Néo-Écossais d'origine africaine. C'est donc une nouvelle encourageante.

Je terminerais ma réponse à votre question en précisant que j'ai consacré une grande partie de mon temps à mener des recherches sur les questions de justice pour les Néo-Écossais d'origine africaine et à m'occuper de ces questions, y compris en étant membre d'une coalition provinciale qui a été constituée après la visite du groupe de travail de l'ONU en Nouvelle-Écosse. Je trouve la période que nous traversons très troublante. Je ne suis pas certaine qu'il y ait eu une perturbation structurelle soutenue et significative de la ligne droite qui relie l'esclavage à la situation actuelle, en passant par la ségrégation structurelle. Il y a eu des interventions éphémères, mais je ne crois pas que nous ayons déjà observé, au cours de l'histoire de la Nouvelle-Écosse ou du Canada, l'adoption d'une orientation soutenue qui dispose des ressources nécessaires et qui est ancrée dans une politique

Senator Cordy: How do we make that happen? You're right that things have come and it's in the newspapers or the media for a while, it gets a lot of coverage and it's good and we have lots of people interviewed about what we have to do, and then it fades away. How do we make it happen?

Ms. Williams: I think it takes institutionalized responses, so as was recommended in this report, a government department. We have an office of African Nova Scotian Affairs in Nova Scotia, as you know, with a Minister of African Nova Scotian Affairs, and that has been very helpful in sustaining change to address the issues. It's not enough, but it certainly has been quite helpful. We need to consider what a parallel would like nationally.

Really, though, we have barely scratched the surface when passing government legislation or policy of considering the concerns of African Nova Scotians and African Canadians in that process. As one brief example, we have a billion-dollar housing strategy. Housing for African Nova Scotians is different than housing for most other folks, probably because we have historical communities that are without land title completely, and we have encroachment on our communities through development. We have land loss as a result of unscrupulous things that have happened throughout our history. To address housing for our communities would look much different. That's an example specifically of a policy that needs to have an equity, anti-Black racism lens put upon it whenever these policies are developed.

Senator Cordy: You're getting better with actually owning your land. I was reading about a case in East Preston that had been ongoing for 20 years or longer, and it has finally been settled. Are those things starting to happen?

Ms. Williams: It's very early stages. This is 100-year-plus problem. A legislative response was made in what must have been the 1960s, and we're still facing the issue. Through the efforts of the community, we have seen movement by the provincial government in response on this issue. It's still very early days, but it is a step forward.

juridique visant des personnes de descendance africaine. Et, c'est ce qui est sur le point de se produire, je l'espère.

La sénatrice Cordy : Comment pouvons-nous faire en sorte que cela se produise? Vous avez raison de dire que certaines initiatives ont été proposées et qu'elles ont fait les gros titres des journaux ou des médias pendant un certain temps. Elles font l'objet d'une importante couverture positive, et de nombreuses personnes sont interviewées à propos des mesures que nous devons prendre, puis l'initiative tombe dans l'oubli. Comment pouvons-nous faire en sorte que l'initiative soit mise en œuvre?

Mme Williams : Je pense que des interventions institutionnalisées sont nécessaires. Il faut donc créer un ministère, comme le rapport le recommande. Comme vous le savez, il y a un Office des affaires afro-néo-écossaises en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'un ministre des Affaires afro-néo-écossaises. Ils ont été très pratiques pour continuer d'apporter des changements en vue de régler des problèmes. Ils ne suffisent pas, mais ils ont certainement été très utiles. Nous devons envisager ce à quoi ressemblerait un équivalent à l'échelle nationale.

Toutefois, nous avons, en réalité, à peine effleuré la surface lorsqu'il s'agit de prendre en considération les préoccupations des Néo-Écossais et Canadiens d'origine africaine avant d'adopter des mesures législatives ou des politiques gouvernementales. Prenons brièvement l'exemple d'une stratégie de logement de l'ordre d'un milliard de dollars. Le logement pour les Néo-Écossais d'origine africaine ne ressemble pas au logement pour la plupart des autres personnes, probablement parce que nos collectivités sont traditionnellement dépourvues de titres fonciers et que des projets de construction empiètent sur nos collectivités. Nous avons perdu du terrain en raison de l'application de pratiques malhonnêtes tout au long de notre histoire. Une mesure visant à régler des problèmes de logement dans nos collectivités différerait carrément d'une mesure normale. Voilà un exemple précis de politiques qui doivent être élaborées à l'aide d'une lentille équitable et non raciste.

La sénatrice Cordy : Vous réussissez plus fréquemment à obtenir la propriété de vos terrains. J'ai lu quelque chose à propos d'une affaire à East Preston qui était en cours depuis 20 ans ou plus et qui a finalement été réglée. Ces affaires commencent-elles à aboutir?

Mme Williams : Nous sommes au tout début de ce processus. Ce problème remonte à plus de 100 ans. Une réponse législative a été apportée dans ce qui devait être les années 1960, mais nous sommes toujours aux prises avec ce problème. Grâce aux efforts de la communauté, le gouvernement provincial a réagi à l'égard de ce problème. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais c'est un pas dans la bonne direction.

The UN report calls on the federal government to help fund these efforts. Remember that many of these issues arose before Canada became a country, so arguably there is federal responsibility as part of the solution to the land title issue.

The other point I want to mention when talking about land titles is that this is against the backdrop of Nova Scotia being on unceded Mi'kmaq territory. In solving these problems, we want to recognize and acknowledge how colonialism shaped all the relationships we have and make sure we take those into account as we work forward.

Senator Pate: Thank you very much to all of you for being here. It's wonderful to see you, Professor Williams.

I want to pick up on the issue of restorative justice. A common challenge or critique of restorative justice is that often the manner in which it has been interpreted doesn't address the systemic starting points of inequalities. It sounded like that is a bit of what you were talking about. I'm familiar with some of your other work. Could you expand upon that a little?

Ms. Williams: Thank you for that opportunity. I studied restorative justice in the African-Nova Scotian context. The brief conclusion was that, from a theoretical basis, restorative justice is very promising. In practice, it has proved challenging. That is in part because, in practice, it has not been able to take up the collective transformative change that needs to happen for fundamental justice for African-Nova Scotian communities.

Having one or other young person who may end up in the system as a result, for example, of overpolicing or some other situation go through the restorative justice process does not get at the root causes of the overall over-representation and related concerns that African Nova Scotians have faced over the years. So it has potential, but unless it is married with a robust structural transformative strategy, I don't think it's going to meet its potential for African Nova Scotians.

Senator Pate: Thank you very much for that.

I'd like to link your presence here with the study the committee is doing on prison conditions and human rights in prisons. I know that's an area in which you have expertise as well. One of the things we've been looking at is the manner in which provisions of the current Corrections and Conditional Release Act have not been implemented — ones that were aimed

Le rapport de l'ONU demande au gouvernement fédéral de contribuer au financement de ces efforts. N'oubliez pas que bon nombre de ces problèmes ont surgi avant que le Canada devienne un pays. On peut donc soutenir qu'il incombe au gouvernement fédéral de trouver une solution au problème des titres fonciers.

L'autre question que je tiens à mentionner lorsque je parle des titres fonciers, c'est que le problème a pour toile de fond le fait que la Nouvelle-Écosse se trouve en territoire micmac non cédé. Au cours de la résolution de ces problèmes, nous devrions reconnaître la façon dont le colonialisme a façonné toutes les relations que nous avons nouées et nous assurer que nous tenons compte de ces relations à l'avenir.

La sénatrice Pate : Je vous remercie tous de votre participation. C'est merveilleux de vous voir, madame Williams.

Je souhaite revenir sur la question de la justice réparatrice. L'objection ou la critique que l'on élève souvent contre la justice réparatrice, c'est que la façon dont elle est souvent interprétée ne tient pas compte des points de départ systémiques des inégalités. Cela ressemble un peu à ce dont vous parliez. Certains de vos autres travaux me sont familiers. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Williams : Je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder ce sujet. J'ai étudié la justice réparatrice dans le contexte des Néo-Écossais d'origine africaine. La brève conclusion à laquelle je suis arrivée, c'est que la justice réparatrice est très prometteuse sur le plan théorique. En pratique, elle s'avère difficile à rendre. C'est dû en partie au fait qu'en pratique, elle n'a pas été en mesure d'embrasser le changement transformateur collectif qui devait survenir pour que les collectivités afro-néo-écossaises connaissent une justice fondamentale.

Le fait qu'un jeune ou un autre, ayant peut-être atterri dans le système en raison, par exemple, d'interventions policières excessives ou d'une quelconque autre situation, franchisse les étapes du processus de justice réparatrice ne permettra pas de cerner les causes fondamentales de la surreprésentation générale et les préoccupations connexes auxquelles les Néo-Écossais d'origine africaine ont fait face au fil des ans. Ce processus a donc du potentiel, mais, à moins qu'il soit conjugué à une solide stratégie de transformation structurelle, je ne crois pas qu'il réalisera son potentiel auprès des Néo-Écossais d'origine africaine.

La sénatrice Pate : Je vous remercie infiniment de votre réponse.

J'aimerais établir un lien entre votre présence ici et l'étude que le comité mène sur les conditions d'emprisonnement et les droits de la personne des prisonniers. Je sais que c'est un domaine dans lequel vous possédez également des compétences. L'un des aspects que nous examinons est la manière dont certaines dispositions de la Loi sur le système correctionnel et la mise en

specifically to reduce the numbers of Indigenous prisoners. However, as we've seen from the history of those provisions, the intention was an overall reduction using section 718.2(e) as well as sections 81 and 84 of the CCRA.

Is there any particular research or information that you know of pertaining in particular to African-Nova Scotian prisoners and/or African-Canadian prisoners more generally that might be useful in that context? In the Indigenous context, communities weren't told about those provisions, there were no applications, CSC developed policies that severely restricted the application of those provisions and so they ended up being subverted along the way. I wonder whether the impact on Black prisoners has been looked at.

Ms. Williams: I don't know the details or the impact around the conditional release provisions per se, so I probably shouldn't touch on those other than to refer to the Office of the Correctional Investigator report on Black Canadians that was done.

I can zero in on section 718.2(e) of the code, because that is an area that has seen some development in Nova Scotia with the use of race and cultural impact assessments for African-Nova Scotian accused. Through the development of case law — a very recent case by Justice Wood of the Superior Court, entitled *R v. Perry* — judges have been accepting cultural impact assessments in a similar way as they accept *Gladue* reports. There has been an incremental development through the common law in that direction. It is a difficult route to take to carve that out through the common law. I understand there may be some developments that have crossed over into Toronto. As I understand, maybe the first cultural assessments of African Canadians in Toronto may be going on right now.

One thing the Government of Canada could do would be to specifically reference African Canadians in subsection 718.2(3), where you do have a reference to paying particular attention to the situation of Aboriginal peoples when trying to implement the least restrictive sentence, which is a general principle, as you know, of sentencing in any case beyond that section. But if African Canadians were added to that section — and I think the literature, the statistics, the international human rights reports and the case law all warrant that — then it would be another tool judges could use across the country to help address the over-representation of African Canadians.

Senator Pate: Thank you.

liberté sous condition n'ont pas été mises en œuvre — celles qui visaient précisément à réduire les nombres de prisonniers autochtones. Toutefois, comme l'histoire de ces dispositions nous l'a montré, l'objectif était d'obtenir une réduction globale à l'aide de l'alinéa 718.2e) et des articles 81 et 84 de la LSCMLC.

Êtes-vous au courant de travaux de recherche ou de renseignements qui portent, en particulier, sur les prisonniers afro-néo-écossais ou, plus généralement, les prisonniers afro-canadiens, et qui pourraient être utiles dans cette situation? Dans le contexte autochtone, les collectivités n'ont pas été informées de ces dispositions, celles-ci n'ont pas été appliquées, et comme SCC a élaboré des politiques qui en restreignaient fortement l'application, elles ont fini par être subverties en cours de route. Je me demande si on a examiné l'incidence sur les prisonniers noirs.

Mme Williams : Je ne connais ni les détails ni l'incidence des dispositions relatives à la libération conditionnelle en tant que telles, alors je ne devrais probablement pas en parler sauf pour renvoyer au rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel sur les Canadiens noirs.

Je peux m'attarder à l'alinéa 718.2e) du code, car c'est un secteur dans lequel il y a eu des avancées en Nouvelle-Écosse grâce à l'utilisation d'évaluations des répercussions culturelles et raciales pour les accusés afro-néo-écossais. Grâce à l'avancement de la jurisprudence — soit une cause très récente entendue par le juge Wood de la Cour supérieure, l'affaire R. c. Perry — les juges acceptent les évaluations des répercussions culturelles comme ils acceptent les rapports Gladue. On a observé un développement progressif en ce sens par l'intermédiaire de la common law. C'est une orientation difficile à prendre pour définir la chose par l'intermédiaire de la common law. Je crois savoir que certains développements se sont peut-être rendus à Toronto. Si je comprends bien, il est possible qu'on procède actuellement aux premières évaluations des répercussions culturelles d'Afro-Canadiens dans cette ville.

Une chose que le gouvernement du Canada pourrait faire serait de mentionner expressément les Afro-Canadiens au paragraphe 718.2(3), où il est question d'accorder une attention particulière à la situation des peuples autochtones lorsqu'on essaie d'appliquer la peine la moins restrictive, ce qui est un principe général, comme vous le savez, de la détermination de la peine dans toute affaire au-delà de cet article. Cependant, si les Afro-Canadiens étaient ajoutés à cet article — et je pense que la documentation, les statistiques, les rapports internationaux sur les droits de la personne et la jurisprudence le justifient — ce serait alors un autre instrument dont les juges pourraient se servir à la grandeur du pays pour essayer de régler la question de la surreprésentation des Afro-Canadiens.

La sénatrice Pate : Merci.

Senator Andreychuk: I want to thank all the witnesses for coming before us, both by video and being here. It's very helpful for us to think about the issues of not only Black History Month but the issues that face the community. The community is very complex.

I have a question to Professor Williams. Do you deal exclusively with Nova Scotia and the historical background, or are you taking into account the whole host of Black immigrants coming into Canada from all over the world who have very different experiences and needs? Does any of your study touch the complexity of the community rather than the singleness that sometimes we put on Black History Month? It's so multidimensional.

Ms. Williams: Yes. My research focuses on African Nova Scotians who are linked to the 50-some historical Black communities in Nova Scotia. Ten per cent or so of African Nova Scotians are more recent newcomers to Nova Scotia — people of African descent — who face similar issues. As my colleague suggested, there are a whole range of shared issues that we face. My past work has certainly dealt across the diversity of the Black-Canadian or African-Canadian experience.

What the focus on African Nova Scotians, which is my area of research, has to offer is that if we can understand how racialization in Canada was structured by those very early relationships of colonization, as well as enslavement, then we get a better understanding of why things are the way they are today. So understanding those early days of enslavement and how the law allowed that in this country and the law continued to grow from that situation and now informs our human rights, jurisprudence and so on, if we understand that, then it helps us better understand how we can have equality for African Canadians and others, no matter when you have come to this country. I see a direct link between the two. I should also state there is extraordinary diversity within the African-Nova Scotian community itself, so I don't want to essentialize any of it.

Senator Andreychuk: I co-chair the Canada-Africa parliamentary association and Senator Bernard is the vice-chair of that association. Mr. Tema, and perhaps Mr. Nicholson after, we do have a dilemma. We talk about Africa and we don't understand the 54 countries — perhaps one is in dispute, making it 54 or 55. The whole continent is so diverse, yet we see images, usually in crisis, and a lot of that is the reporting or lack of proper reporting of Africa.

La sénatrice Andreychuk : Je tiens à remercier tous les témoins d'être venus témoigner devant nous, tant par vidéoconférence qu'en personne. C'est très utile pour nous de penser non seulement aux questions relatives au Mois de l'histoire des Noirs, mais aussi à celles auxquelles la communauté est confrontée. La communauté est très complexe.

J'ai une question pour Mme Williams. Vous intéressez-vous exclusivement à la Nouvelle-Écosse et au contexte historique ou tenez-vous compte de tous les immigrants noirs qui arrivent au Canada de partout dans le monde et dont les expériences et les besoins sont très différents? Est-ce qu'une quelconque partie de votre étude aborde la complexité de la communauté au lieu de l'unicité qu'on attache parfois au Mois de l'histoire des Noirs? Elle est si multidimensionnelle.

Mme Williams : Oui. Ma recherche porte sur les Afro-Néo-Écossais qui sont liés à la cinquantaine de communautés noires historiques en Nouvelle-Écosse. Environ 10 p. 100 des Afro-Néo-Écossais sont des nouveaux arrivants plus récents dans cette province — des gens de descendance africaine — confrontés à des problèmes semblables. Comme mon collègue l'a suggéré, nous faisons face à toute une gamme de questions. Mes travaux antérieurs ont clairement porté sur la diversité de l'expérience des Canadiens noirs ou des Afro-Canadiens.

L'accent sur les Afro-Néo-Écossais — mon secteur de recherche — peut faire en sorte que si nous comprenons comment la racialisation au Canada a été structurée par ces relations au début de la colonisation, ainsi que par l'esclavage, nous arriverons à mieux comprendre la raison pour laquelle les choses sont telles qu'elles sont aujourd'hui. En conséquence, si nous arrivons à comprendre les débuts de l'esclavage, la façon dont la loi a autorisé cette pratique au Canada et a continué de progresser à partir de cette situation et le fait qu'elle sous-tend maintenant nos lois sur les droits de la personne, notre jurisprudence, et cetera, nous serons plus à même de comprendre comment atteindre l'égalité des Afro-Canadiens et des autres, quel que soit le moment où ils sont arrivés au Canada. Je vois un lien direct entre les deux. Je devrais aussi souligner qu'il existe une diversité extraordinaire au sein de la communauté afro-néo-écossaise en tant que telle, si bien que je ne veux aucunement l'essentialiser.

La sénatrice Andreychuk : Je copréside l'Association parlementaire Canada-Afrique dont la sénatrice Bernard est vice-présidente. Monsieur Tema, et peut-être ensuite monsieur Nicholson, nous sommes confrontés à un dilemme. Nous parlons de l'Afrique sans comprendre ses 54 ou 55 pays, vu que l'un d'entre eux est peut-être contesté. Le continent est très diversifié dans son ensemble, mais nous ne voyons habituellement que les images de crises que nous renvoient les reportages — ou le manque de reportages adéquats concernant l'Afrique.

As a student coming to Canada and working here, and those that you relate to, how do we get a better picture of what is going on in Africa? Because in our context, we see so much good as well as some of the difficulties, and a lot of the difficulties are around governance, I must say. So what are your perspectives on that and how do we help the individual immigrants that are coming from North Africa down to South Africa, et cetera?

Si on prend un étudiant qui arrive au Canada et qui travaille ici, et les personnes avec lesquelles vous établissez des rapports, comment faire pour avoir une meilleure idée de ce qui se passe en Afrique? Parce que dans notre contexte, nous voyons beaucoup de points positifs ainsi que certaines difficultés, dont la plupart se rapportent à la gouvernance, je dois dire. En conséquence, quelles sont vos perspectives à cet égard et comment faire pour aider individuellement les immigrants qui arrivent des pays allant de l'Afrique du Nord à l'Afrique du Sud, et cetera?

Mr. Tema: As I said, as someone who came from the continent to Canada for studying, and I'm sure Ms. Rutega and Ms. Tembo will agree, we are faced with many misconceptions about where we come from and about, essentially, the type of people that we are.

M. Tema : Comme je l'ai dit, en tant que personnes qui quittent le continent pour venir étudier au Canada, et je suis certain que Mme Rutega et Mme Tembo abonderont dans le même sens, nous sommes confrontées à nombre d'idées fausses concernant l'endroit d'où nous venons et, essentiellement, le type de personnes que nous sommes.

As an organization, as the African Awareness Initiative, the steps that we have taken as Africans or as people of African descent who are for the promotion of a more balanced image of Africa and African people, we need to take it upon ourselves in order to change this perception that many people have.

À titre d'organisation, l'African Awareness Initiative, les étapes que nous avons prises, en tant qu'Africains ou que personnes de descendance africaine, en faveur de la promotion d'une image plus équilibrée de l'Afrique et du peuple africain, nous devons prendre la responsabilité de changer cette perception que bien des gens ont.

We do so pretty much by holding several events where we try to not focus on one particular Africa but, for example, breaking down our events into more regionally-focused conversations where we discuss particular countries in a particular region and the issues that they face or the successes that they have achieved as well. I think the conversation about Africa and people of African descent is usually one of poverty and it's one of struggling and issues all the time. This is not to discount the fact that those do exist, but then it isn't the single story that we have. Basically trying to get those varied views about what is actually going on and about the involvement of Africans within the global sphere is what we try to do.

Nous le faisons, grosso modo, en organisant divers événements dans le cadre desquels nous essayons de ne pas nous attacher à une Afrique en particulier, mais plutôt à diviser, par exemple, nos événements en discussions plus axées sur les régions où il question de pays particuliers, des enjeux qui sont les leurs ou de leurs réussites. Je pense que la conversation concernant l'Afrique et les gens de descendance africaine gravite souvent autour de la pauvreté et se limite constamment aux difficultés et aux problèmes. Certes, ce sont des réalités, mais ce ne sont pas les seules que nous avons. En gros, nous essayons de donner ces diverses perspectives sur la situation réelle et la participation des Africains dans la communauté internationale.

We are trying to involve Africans in the global conversation, Africans as global citizens as well, and we've never been viewed as that, to a great extent. What we need to try and do more is get especially Africans in the diaspora more involved in the conversation, because there is a very intricate cultural understanding of things that comes into play where people in the West may have a certain perception and people in Africa may have a certain perception. I think that Africans in the diaspora can almost be that bridge where that cultural understanding can come into place.

Nous essayons de faire participer les Africains aux discussions mondiales, de les montrer comme des citoyens du monde, perception qu'on n'a jamais eue de nous, dans une grande mesure. Nous devons essayer de faire participer davantage les Africains de la diaspora aux discussions, car l'image que se font les Occidentaux du contexte culturel africain complexe pourrait ne pas être la même que celle que se font les Africains. Je pense que les Africains de la diaspora peuvent presque être le pont qui permet cette compréhension culturelle.

I think, also, it is just encouraging people who are not from the continent, who are not of African descent, to be more open-minded about wanting to learn about Africa and to have more of a balanced perception of the continent. It's something that we try to emphasize in our organization, that we aren't a club for Africans. We're not the African Awareness Initiative; we are the Africa Awareness Initiative. We are trying to involve people in

Je pense aussi qu'il faut simplement encourager les personnes qui ne sont pas du continent, qui ne sont pas de descendance africaine, à être plus ouvertes d'esprit au sujet de l'Afrique et à avoir une perception plus équilibrée du continent. C'est une chose sur laquelle nous essayons d'insister dans notre organisation — nous ne sommes pas un club pour Africains. Nous ne sommes pas l'African Awareness Initiative, mais bien

becoming more aware of the continent. Yes, it is an organization where Africans have a safe space to indulge in their culture and in their music and to discuss several issues that they face, but it is also a place where we encourage especially people who are not of our culture, who are not of African descent, to come in to learn more from us.

Do Kwezi or Towela have anything to add about that? I think that's basically our efforts to try to break down this one Africa view that we have.

Towela Tembo, Vice-President of External Affairs, UBC Africa Awareness Initiative: I could just add that I am Zimbabwean, I am from Southern Africa, and I was very excited to be here. I was excited to be part of the Africa Awareness Initiative, to be part of the Africa: Global Citizenship in British Columbia, so I joined AAI and I applied for the position of the vice-president of external affairs, which allowed me to plan the annual conference week.

During my planning process, I came across certain aspects or certain problems within the system that is already there that didn't enable us to make it as big as we would have liked it to be.

The general sense, I guess, when I talk about Africa or listen to other people on campus even is just a lack of care. No one cares about Africa. No one cares about what we're talking about. No one cares about what we're doing. All our events are always under — you know, no one comes to them unless they are African or unless they have a friend.

So our big thing was planning conference week. It's the major event that can highlight everything else that's happening in Africa besides all the poverty and the wars and everything. But of course, there is no support. No one wants to fund us to bring people from Africa to showcase what's going on. There is so much to offer, but no one cares to listen to us.

Right now I am frustrated and I am just so deflated because there is nothing I can do. I am virtually powerless here.

Kwezi Rutega, Vice-President of External Affairs, UBC Africa Awareness Initiative: On Towela's point, I agree. The African studies minor is hopefully expanding, but there has been word they are going to introduce an African language. I was very surprised there wasn't an African language, to begin with, offered at UBC, but word has it that Swahili will be offered. It's just Swahili. As you said, Africa has 54 or 55 countries, and it's just very surprising and alarming. I think it's a reflection of how

l'Africa Awareness Initiative, donc nous sommes l'initiative de sensibilisation à l'Afrique et non aux Africains. Nous essayons d'informer les gens sur le continent. Oui, c'est une organisation où les Africains ont un espace sécuritaire pour vivre leur culture et leur musique et pour discuter de diverses questions auxquelles ils sont confrontés, mais c'est aussi un endroit où nous encourageons en particulier les gens qui ne sont pas de notre culture, qui ne sont pas de descendance africaine, à venir apprendre davantage de nous.

Est-ce que Kwezi ou Towela ont quelque chose à ajouter à ce sujet? Je pense que c'est, en gros, les efforts que nous déployons pour essayer de changer cette perspective de l'Afrique que les gens ont.

Towela Tembo, vice-présidente des affaires externes, UBC Africa Awareness Initiative : Je pourrais simplement ajouter que je suis Zimbabwéenne, donc originaire de l'Afrique méridionale, et que j'étais très excitée de venir ici. J'étais excitée de participer à l'Africa Awareness Initiative, de prendre part à l'événement Africa : Global Citizenship en Colombie-Britannique, si bien que je me suis jointe à l'AAI et que j'ai brigué le poste de vice-présidente aux affaires externes, ce qui m'a permis de planifier la semaine de conférence annuelle.

Pendant mon processus de planification, j'ai relevé certains aspects ou certains problèmes dans le système déjà en place et qui ne nous permettaient pas de voir aussi grand que nous aurions voulu.

L'impression générale, je suppose, quand je parle de l'Afrique ou que j'écoute les autres personnes en parler sur le campus, est un simple manque d'intérêt. Personne ne se soucie de l'Afrique. Personne ne s'intéresse à ce qu'on dit. Personne ne s'intéresse à ce qu'on fait. Tous nos événements sont toujours sous… vous savez, personne ne vient, à moins d'être africain ou d'avoir un ami qui l'est.

Alors notre grand projet était de planifier la semaine de conférence. C'est un événement important qui peut jeter l'éclairage sur tout ce qui se passe en Afrique à part la pauvreté, les guerres et tout. Mais, bien sûr, nous n'avons aucun appui. Personne ne veut nous financer pour nous permettre de faire venir d'Afrique des gens en mesure de montrer ce qui se passe. Il y a tant à offrir, mais personne n'est intéressé à nous écouter.

En ce moment, je suis frustrée et je suis découragée, car je n'y peux rien. Je suis pratiquement impuissante.

Kwezi Rutega, vice-présidente des affaires externes, UBC Africa Awareness Initiative : Je suis d'accord avec Towela. Avec un peu de chance, le programme de mineure en études africaines prendra de l'expansion, mais on a parlé d'y ajouter une langue africaine. J'étais très surprise qu'UBC n'offre pas de cours de langue africaine dès le départ, mais il semblerait qu'on compte enseigner le swahili. Seulement cette langue. Comme vous l'avez dit, l'Afrique compte 54 ou 55 pays, et c'est

backwards we are in 2018 of the representation of Africa. I find myself, actually, quite guilty of referring to Africa as Africa when I want to make a point about a specific country, because I know that's just how it is referred to here. So yes, I do agree on Agang and Towela's point that AAI is striving to have a better representation of Africa as a continent and not a country.

Senator Cordy: Thank you very much. Maybe we will have to let some heads of state know that Africa is a continent and not a country.

Mr. Nicholson, you said that your focus is on history, but you also said that your society is having a Black entrepreneur forum. Is there enough support for Black entrepreneurs, I'll just say in British Columbia, which is what you would be most familiar with?

Mr. Nicholson: I can't honestly answer that question. I haven't been personally involved in the planning.

Here in Victoria, we don't perhaps have the same numbers as far as the number of people of African descent here, even though it's growing. I look at us as having the potential to be an umbrella society, and we have had some success working with the other various groups. For example, there are a couple of groups within Victoria. One is called VACCS, the Victoria African Caribbean Cultural Society, and another one is AHAVI, the African Heritage Association of Vancouver Island, and ours is the BC Black History Awareness Society. We have been inviting and working with them during February. We just finished a gala put on by the VACC society, and that's where they recognize prominent Blacks, not necessarily historically but of present day, and it gives a very good image of role models. There is participation by local mayors and local people involved in government and police. There are societies here in Victoria called the CPN, Community Partnership Network. There is another one where the police are working with not just the Black community but other minorities and things like that.

There are a number of recognized Black entrepreneurs, but again, there are not as many as we'd like to see. But as many as there are, I like the idea of giving them some recognition and a position where they can demonstrate and perhaps show what is available through what they're offering in the Black community as entrepreneurs. It needs publicity and a lot of work. As I said, I'm not personally involved in the planning of it because I just recently stepped down. I was the former chairman of the events committee as well, but I needed a bit of a break and I thought they could probably use some new ideas from my old stale ideas that were going on from year to year.

simplement très étonnant et alarmant. Je pense que cela reflète à quel point la représentation que nous nous faisons de l'Afrique en 2018 est rétrograde. Personnellement, je suis moi-même coupable de parler de l'Afrique lorsque je veux faire allusion à un pays précis, car je sais que c'est la façon de faire ici. Alors oui, je suis d'accord avec l'argument soulevé par Agang et Towela qu'AAI s'efforce de mieux représenter l'Afrique comme un continent et non un pays.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. Peut-être qu'il va nous falloir dire à certains chefs d'État que l'Afrique est un continent et pas un pays.

Monsieur Nicholson, vous avez dit que vous vous attachez à l'histoire, mais vous avez aussi dit que votre société tient un forum des entrepreneurs noirs. Offre-t-on suffisamment de soutien aux entrepreneurs noirs, disons en Colombie-Britannique, soit la province que vous connaissez le mieux?

M. Nicholson : Je ne peux honnêtement pas répondre à cette question. Je n'ai pas participé personnellement à la planification.

Ici à Victoria, nous n'avons peut-être pas les mêmes chiffres quant au nombre de personnes de descendance africaine ici, même s'ils sont à la hausse. Je nous vois comme ayant le potentiel d'être une société qui en chapeaute plusieurs, et nous avons eu une collaboration fructueuse avec divers autres groupes. Il y a notamment trois groupes à Victoria même, dont VACCS, la Victoria African Caribbean Cultural Society, AHAVI, la African Heritage Association of Vancouver Island, et notre société, la BC Black History Awareness Society. Nous les avons invités et avons travaillé avec eux au cours du mois de février. Nous venons de terminer un gala organisé par la société VACC, dans le cadre duquel nous soulignons la contribution de Noirs importants, pas nécessairement anciens, mais présents, qui renvoient une très bonne image et servent de modèles à suivre. Les maires, les fonctionnaires et les policiers locaux y participent. Il y a des sociétés ici, à Victoria, qui forment le CPN, le Community Partnership Network. Il en existe une autre dans le cadre de laquelle la police collabore non seulement avec la communauté noire, mais aussi d'autres minorités.

Il y a un certain nombre d'entrepreneurs noirs reconnus, mais encore une fois, il n'y en a pas autant que nous le souhaiterions. Quel que soit leur nombre, j'aime l'idée de souligner leur réussite et de leur donner une tribune pour prouver, et peut-être montrer les possibilités qui découlent de la contribution qu'ils font à la communauté noire en tant qu'entrepreneurs. Il faut de la publicité et énormément de travail. Comme je l'ai mentionné, je ne participe pas personnellement à la planification, car je viens de tirer ma révérence. Je suis l'ancien président du comité chargé des événements, mais j'ai eu besoin de marquer un temps d'arrêt, et j'ai pensé qu'il leur serait peut-être utile d'entendre de nouvelles idées pour les changer des idées éculées que je leur ramenais d'année en année.

There are a number of things in general. This is a great informative and interesting perspective on human rights. I really enjoyed listening to Michelle. There is a lot of information there. Of course, they have a lot more Blacks and we can't speak at the same level of involvement but I, myself, am learning constantly about Africa itself as a continent. I can't learn enough, and I think it holds true that the more we learn, again with history, the better off we all are, be it Black, White or whatever.

I have a lot of pet peeves that come to mind when I think of human rights and things like that. If I have time, I will mention a few of them.

One of the main ones is White supremacy. Boy, that irritates me to no end. We should call a spade a spade, and we should call it White racism, which is exactly what it is. Just the thought of calling it White supremacy is elevating and separating Whites and Blacks. Label it as it is, and that's something the media could help us out with if they were interested.

On the economy in general, I'm going to give little individual small points. I'm a retired individual. I consider myself a lay person. I don't have the degrees and whatnot, but I have been studying Black history and involved in it since I came to Victoria from Vancouver in 2000, and I have been a member of the society for as long.

My own personal history is the history of the Underground Railroad. My great-grandfather escaped from slavery, made his way to Canada and settled in the Niagara area where I was born four generations later. Canadian Black history is deep within me and I feel more Canadian than most. He came in 1854 on my father's side and settled in the Niagara area. So I have travelled across the country, I have learned a lot about Black history, and Blacks in all parts of the country.

I've met people like Craig Smith, the RCMP. We had him come to Victoria as a speaker to educate us when he wrote the book about what it's like to be Black in the RCMP.

I'm going to throw out some things that I think about. Over the course of my life, I've applied for jobs with the federal government, perhaps two or three times, and I remember specifically in the application that there's always a place where you have an option to indicate your ancestry, whether you're Black or Caucasian or Aboriginal or whatever. I always used to take advantage of filling that in, thinking optimistically that it might be something that was worth doing. But in retrospect, I think it has been a very negative experience for me and, in every case where I have applied, I felt more than qualified for the position. However, I think it leaves an opportunity for people, even at lower levels, to say, "African? Forget it. Black? Forget

Il y a un certain nombre de choses en général. Il s'agit d'une perspective instructive et intéressante sur les droits de la personne. J'ai vraiment aimé entendre les commentaires de Michelle. J'ai beaucoup appris. Bien sûr, ils ont beaucoup plus de Noirs, et nous ne pouvons pas parler du même niveau de participation, mais personnellement, j'apprends beaucoup au sujet du continent africain en tant que tel. Je ne me lasse pas d'apprendre, et je crois, qu'il est vrai que, plus on apprend de détails historiques, mieux on se porte, qu'on soit Noir, Blanc ou autre.

J'ai bien des bêtes noires lorsqu'il est question de droits de la personne et de choses du genre. Si j'en ai le temps, je vous en mentionnerai quelques-unes.

Une de mes principales bêtes noires est la suprématie blanche. Oh, que cela m'irrite, c'est incroyable. Nous devrions appeler un chat un chat, et nous devrions l'appeler du racisme blanc, car c'est exactement ce dont il s'agit. La seule pensée de l'appeler suprématie blanche élève les Blancs et les sépare des Noirs. Les médias pourraient nous aider à appeler les choses par leur nom s'ils étaient intéressés à le faire.

Sur la question de l'économie en général, je vais soulever quelques petits points individuels. Je suis retraité. Je me considère comme une personne profane. Je n'ai pas les diplômes et tout, mais j'ai étudié l'histoire des Noirs et j'y participe depuis que j'ai quitté Vancouver pour Victoria en 2000. Je suis d'ailleurs membre de la société depuis cette année-là.

Mon histoire personnelle est celle du chemin de fer clandestin. Mon arrière-grand-père a échappé à l'esclavage, s'est rendu au Canada et s'est établi dans la région de Niagara où je suis né quatre générations plus tard. L'histoire des Noirs au Canada est profondément ancrée en moi, et je me sens plus Canadien que la plupart des gens. Mon arrière-grand-père paternel est arrivé en 1854 et s'est établi dans la région de Niagara. Alors, j'ai parcouru le Canada et j'ai beaucoup appris au sujet des Noirs dans toutes les régions du pays et de leur histoire.

J'ai rencontré des gens comme Craig Smith, de la GRC. Nous l'avons invité à Victoria comme conférencier pour nous parler lorsqu'il a écrit un livre sur ce que cela représente d'être noir dans la GRC.

Je vais vous donner des exemples qui me viennent à l'esprit. Au cours de ma vie, j'ai postulé des emplois au gouvernement fédéral, peut-être deux ou trois fois, et je me souviens précisément que dans la demande, il y a toujours une place pour donner son origine ethnique, préciser si on est Noir, caucasien, Autochtone ou autre. J'ai toujours fourni l'information, pensant avec optimisme que cela en vaudrait peut-être la peine. Cependant, en rétrospective, je pense que cela a été une très mauvaise expérience pour moi. Dans chaque cas où j'ai présenté une demande, je me sentais plus que qualifié pour occuper le poste. Quoi qu'il en soit, je crois que cela donne à des gens, même à des niveaux inférieurs, la possibilité de dire « Africain?

it," and not even getting the call or follow up. As small as it is, that might be something that can be looked at. Is it beneficial or is it a way for people to discriminate before you can get your foot in the door and have an interview? I experienced discrimination applying for housing when going to college. I have experienced the stopped-while-driving-while-Black experience, which we all have, and there are so many. I could go on and on.

The Chair: Mr. Nicholson, I'm sure you have so many more stories that you can share with us.

Mr. Nicholson: I thank you for the opportunity. I don't know if that's where you wanted me to go, but that was on my mind.

The Chair: We'll have to create another opportunity to hear more of your story.

I want to thank all of our witnesses today, not only for the testimony that you shared here today but also for the excellent work that you are doing in your respective organizations, your workplaces and your volunteer work in your communities, in your respective provinces. You are doing very real work on the ground, addressing the real challenges that African Canadians face from coast to coast to coast in this country.

As we wrap up this hearing, I want to begin by saying we are able to have this event today because of the path that was created by trailblazers. We celebrate Black History Month in this country because the Honourable Jean Augustine introduced it in the House of Commons back in 1995. The Honourable Senator Oliver introduced Black History Month in the Senate in 2008 and here we are today, able to have a specific hearing looking at the Black Canadian experience.

Obviously, it's not enough time, but we have heard compelling testimony from all of our witnesses. We've heard some excellent recommendations, and we will consider these. One thing that's really clear to me is that we have been trying to fight these systemic problems with individual solutions, but it's clear that we need institutional solutions for what are long-standing systemic and institutional problems.

Clearly, Black History Month is not only a time for us to reflect on the history and contributions of Black Canadians to the country. To quote our Prime Minister, Justin Trudeau, "Black history is Canadian history," but it is also a time for us to consider actions we must take to acknowledge the diversity of Africans in this country.

Pas question. Noir? Pas question », et de ne même pas donner suite à la demande. C'est un petit détail, certes, mais il y aurait peut-être lieu d'y jeter un coup d'œil. Est-ce profitable ou est-ce une façon pour les gens de faire de la discrimination à votre égard avant que vous ayez même mis un pied à l'intérieur pour passer un entretien? J'ai été victime de discrimination lorsque j'ai cherché un logement à l'université. J'ai fait l'expérience du Noir-au-volant-qui-se-fait-arrêter, comme nous tous, et il y a tant d'exemples du genre. Je pourrais vous en donner d'autres.

La présidente : Monsieur Nicholson, je suis certaine que vous avez bien d'autres récits à nous livrer.

M. Nicholson : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Je ne sais pas si c'est la direction que vous vouliez que je prenne, mais c'est ce qui m'a traversé l'esprit.

La présidente : Nous allons devoir trouver une autre occasion d'entendre la suite de votre récit.

Je tiens à remercier tous nos témoins aujourd'hui, non seulement pour les témoignages que vous avez livrés, mais aussi pour l'excellent travail que vous faites dans vos organisations respectives, vos milieux de travail et votre travail bénévole au sein de vos communautés et dans vos provinces respectives. Vous faites du vrai travail sur le terrain pour vous attaquer aux véritables défis auxquels sont confrontés les Afro-Canadiens d'un océan à l'autre au pays.

En terminant, je veux préciser que si nous sommes en mesure de tenir cet événement aujourd'hui, c'est grâce à la voie que nous ont tracée les pionniers. Dans ce pays, nous célébrons le Mois de l'histoire des Noirs parce que l'honorable Jean Augustine l'a instauré à la Chambre des communes en 1995. L'honorable sénateur Oliver en a fait de même au Sénat en 2008, et nous voici aujourd'hui en mesure de tenir une audience précise sur l'expérience des Noirs au Canada.

Manifestement, nous avons manqué de temps, mais nous avons entendu des récits captivants de la part de tous nos témoins. Ils nous ont fait d'excellentes recommandations dont nous tiendrons compte. Une chose qui est pour moi une évidence est que nous avons essayé de lutter contre ces problèmes systémiques avec des solutions individuelles, mais il est clair qu'il nous faut des solutions institutionnelles pour régler des problèmes systémiques et institutionnels de longue date.

Manifestement, le Mois de l'histoire des Noirs n'est pas seulement une occasion pour nous de réfléchir à l'histoire et aux contributions des Canadiens noirs au pays. Pour citer le premier ministre, Justin Trudeau, « L'histoire des Noirs fait partie intégrante de l'histoire du Canada », mais c'est aussi une occasion pour nous de songer aux mesures que nous devons prendre pour reconnaître la diversité des Africains chez nous.

We are a diverse people, and in acknowledging the complexity of the issues facing individuals, families and communities, I'm leaving today feeling very hopeful based on the evidence you have given to us. I'm hopeful that, working together, we can and will combat systemic anti-Black racism and discrimination in this country. But it's quite clear it needs partnerships. I think the questions that senators asked today certainly speak to their commitment to moving forward with us in being a part of that journey, part of the national conversation and also part of a global conversation that will lead to change.

With that said, I want to thank all of those who are tuning in on Facebook live to watch this. I want to thank those who are watching this at home. I want to acknowledge the presence in the audience of two visitors who are here visiting on the hill: Alice Wairimu Nderitu who is Senior Adviser for the Centre for Humanitarian Dialogue. Thank you for being here and for taking time out of your busy schedule to be here. She's a guest of Shaheen Nanji, Director of International Community Engagement at Simon Fraser University.

Thank you all.

(The committee adjourned.)

Nous sommes un peuple diversifié, et après avoir reconnu la complexité des questions auxquelles les particuliers, les familles et les communautés sont confrontés, je pars aujourd'hui remplie d'espoir grâce à vos témoignages. J'ai bon espoir qu'ensemble, nous pouvons combattre le racisme et la discrimination systémiques anti-Noirs dans ce pays et que nous arriverons à le faire. Cependant, il est évident que nous devons former des partenariats. Je pense que les questions que les sénateurs ont posées aujourd'hui témoignent de leur engagement à suivre cette voie avec nous, à prendre part à la conversation nationale et aussi à la conversation mondiale qui mèneront au changement.

Cela étant dit, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont rejoints en direct sur Facebook pour regarder notre séance. Je tiens aussi à remercier ceux qui nous regardent à la maison. Je souhaite souligner la présence dans l'auditoire de deux visiteuses sur la Colline : Alice Wairimu Nderitu, conseillère principale au Centre pour le dialogue humanitaire. Merci d'avoir pris le temps de venir malgré votre horaire chargé. Elle est l'invitée de Shaheen Nanji, directrice de l'engagement communautaire international à l'université Simon Fraser.

Merci à tous.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 21, 2018

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m. to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

Senator Wanda Elaine Thomas Bernard (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before we begin, I have a request of the senators. Is it agreed that, for the purposes of our public hearing in Halifax on March 26, quorum be any three members of the committee?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much.

I'll have the senators introduce themselves, and we'll start with the deputy chair.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan from Ontario.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk from Saskatchewan.

Senator Hartling: Nancy Hartling from New Brunswick.

The Chair: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia, and I'm chair of the committee. Welcome.

For our first panel today, we are pleased to welcome, by video conference, Ms. Emma Halpern, Executive Director of the Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia; and Mr. Fred Sanford, Vice President of the John Howard Society of Nova Scotia.

We typically have problems with the video conferencing. I'm hoping today that we won't. Ms. Halpern, you have the floor first.

Emma Halpern, Executive Director, Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia: Thank you very much. I apologize for having to come in by video conference. Timing was such that I'm still here in Nova Scotia. But thank you for this opportunity.

Good afternoon, senators. As Senator Bernard has indicated, I'm the Executive Director of the Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia, and I'm also a regional advocate for the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies in the Atlantic region.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 21 mars 2018

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

La sénatrice Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Avant de commencer, j'ai une demande à faire aux sénateurs. Est-il convenu qu'aux fins de notre audience publique qui se tiendra le 26 mars à Halifax, le quorum soit de trois membres du comité?

Des sénatrices : D'accord.

La présidente : Merci beaucoup.

J'inviterai les sénatrices à se présenter, et nous allons commencer par la vice-présidente.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

La présidente : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse, et je suis présidente du comité. Bienvenue.

Pour notre premier groupe de témoins de la journée, nous sommes heureuses d'accueillir, par vidéoconférence, Mme Emma Halpern, directrice générale de la Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale, ainsi que M. Fred Sanford, vice-président de la Société John Howard de la Nouvelle-Écosse.

Nous éprouvons habituellement des problèmes avec la vidéoconférence. J'espère que nous n'en aurons pas aujourd'hui. Madame Halpern, vous avez la parole en premier.

Emma Halpern, directrice générale, Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale : Merci beaucoup. Je m'excuse de devoir comparaître par vidéoconférence. En raison de la date de la séance, je suis encore ici, en Nouvelle-Écosse. Mais, je vous remercie de cette occasion.

Bonjour, mesdames les sénatrices. Comme l'a indiqué la sénatrice Bernard, je suis la directrice générale de la Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale. Je suis également représentante régionale de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry dans la région de l'Atlantique.

The Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia addresses the systemic issues that criminalize women and girls in our province. We have three main pillars of work. One is housing, and we actually run a house for women transitioning out of prison and jail. We have supportive programming, and we also do legal advocacy and support.

Our clients are some of the most marginalized and vulnerable women in our region. They have very high rates of trauma, mental health challenges and addictions. The vast majority of the crimes that they have committed are low level property offences and non-violent drug offences. Many of the women we work with struggle with homelessness, child protection involvement, insecure employment and encounter systemic racism and discrimination on a daily basis.

As a regional advocate for CAEFS,the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies, I also monitor the conditions of confinement at Nova, which is the Atlantic federal prison for women, and also in the provincial jails. In this role, I am inside a prison or jail on almost a weekly basis, and I spend a significant time with women who are imprisoned and who have recently been released. My remarks today are borne out of my experience working closely with the women we serve. I will do my best to do justice to their experiences and to identify the primary issues that they raise with me.

I will cover three main topics. The first is the overrepresentation of Indigenous women that we see in our prisons and jails. The second is our call for a ban on the use of segregation and the need for alternatives, specifically for those with serious mental health issues. The final one is an Atlantic issue, which is that we have the highest rates of parole revocation in the country.

Indigenous women are being incarcerated at an alarming rate in Canada, and I know you are aware of this given some of the previous witnesses who have come before you. This is due in large part to the failure to address the social and economic marginalization experienced by Indigenous peoples as a result of residential schools, the Sixties Scoop and an ongoing legacy of colonialism. The Truth and Reconciliation Commission of Canada, at Call to Action 30, called upon federal, provincial and territorial governments to commit to eliminating the overrepresentation of Aboriginal people in custody over the next decade. I believe that this is truly an essential human rights issue and requires a multifaceted approach. I am going to provide a few suggestions.

La Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale s'attaque aux problèmes systémiques qui criminalisent les femmes et les filles de notre province. Nous comptons trois piliers de travail principaux. L'un d'entre eux est le logement, et nous administrons une maison pour les femmes en transition à leur sortie de prison. Nous offrons des programmes de soutien, ainsi que des services d'aide juridique.

Nos clientes font partie des femmes les plus marginalisées et vulnérables de notre région. Elles affichent des taux très élevés de traumatisme, de problèmes de santé mentale et de dépendance. La grande majorité des crimes qu'elles ont commis sont des infractions mineures contre les biens et des infractions non violentes en matière de drogue. Nombre des femmes auprès de qui nous travaillons ont des problèmes liés à l'itinérance, ont des démêlés avec les services de protection de l'enfance, n'ont pas d'emploi stable et font face à du racisme et à de la discrimination systémiques au quotidien.

En tant que représentante régionale de l'ACSEF — l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry —, je surveille également les conditions de détention à l'Établissement Nova, qui est la prison fédérale pour femmes de l'Atlantique, ainsi que dans les prisons provinciales. À ce titre, je me rends dans une prison presque une fois par semaine, et je passe beaucoup de temps auprès de femmes qui sont incarcérées et qui ont récemment été libérées. Ma déclaration d'aujourd'hui est issue de mon expérience de travail en étroite collaboration avec les femmes que nous servons. Je ferai de mon mieux pour rendre justice à leur vécu et pour souligner les principaux problèmes qu'elles soulèvent auprès de moi.

J'aborderai les trois principaux sujets. Le premier, c'est la surreprésentation des femmes autochtones que nous observons dans nos prisons. Le deuxième, c'est notre appel à l'interdiction du recours à l'isolement et le besoin de solutions de rechange, surtout pour celles qui ont de graves problèmes de santé mentale. Le dernier est un problème propre à l'Atlantique, c'est-à-dire que nous affichons les taux les plus élevés de révocation de liberté conditionnelle au pays.

Au Canada, les femmes autochtones sont incarcérées à un taux alarmant, et je sais que vous êtes au courant de cette situation, compte tenu des témoins qui ont comparu précédemment devant vous. Cette situation est due en grande partie au fait que l'on n'a pas réglé le problème lié à la marginalisation socioéconomique que vivent les Autochtones en conséquence des pensionnats, de la rafle des années 1960 et d'un héritage continuel de colonialisme. Dans le cadre de l'appel à l'action no 30, la Commission de vérité et de réconciliation du Canada a demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à éliminer la surreprésentation des Autochtones en incarcération au cours de la prochaine décennie. Je crois qu'il s'agit véritablement d'un problème de première importance lié aux droits de la personne qui requiert une approche à plusieurs volets. Je vais faire quelques suggestions.

First, in my experience, I think there needs to be mandatory education for judges and even some Crowns who are responsible for sentencing Indigenous people. This education needs to include the historic and current realities for Indigenous peoples and the impact of incarceration on Indigenous communities.

Second, also to do with sentencing, our justice system needs to better understand the experiences of Indigenous people in our country. This can be done through the mandatory use of *Gladue* reports and properly resourcing access to *Gladue* reports in our country. This is consistent with section 718.2(e) of the Criminal Code.

Finally, even when judges do take into account *Gladue* factors, because of the introduction of mandatory minimum sentences, that has increased the representation of Indigenous women in prison because it denies judges the ability to consider lower levels of culpability in relation to an offence. This is particularly noteworthy in instances where an accused is party to a spouse's offence, which we see frequently with our clients, and where the accused is acting in relation to an offence against oneself or their child.

For those who are already in prison, sections 81 and 84 of the Corrections and Conditional Release Act enable the transfer of resources to Indigenous communities so that individuals who would otherwise be in a federal prison can actually return to their community. These sections of the act support reintegration in ways that can benefit both the individual and the community more broadly. Unfortunately, however, these sections have been significantly underutilized. CSC has an opportunity to bring about real change for Indigenous prisoners by properly implementing sections 81 and 84 of the CCRA.

My second topic is segregation. As I'm sure you are aware, segregation is both a status and a place. You can be segregated on your cell in a living unit and have your liberty significantly restricted, but it is also possible that you can be put in a designated segregation cell and given very little time out in a common room area. Both of these describe a state of segregation.

All of the women I have worked with who have spent long periods of time in segregation suffer from debilitating mental health challenges, every single one. As long as we have segregation, it will be used as a default for those who are considered difficult to manage. In my experience, those who are deemed difficult are those who have significant mental health issues, and segregation dramatically worsens most mental health

Premièrement, d'après mon expérience, je pense qu'il faut établir une formation obligatoire pour les juges et même certains procureurs de la Couronne qui sont responsables de déterminer la peine dans le cas d'Autochtones. Cette formation doit comprendre les réalités historiques et actuelles des Autochtones et les conséquences de l'incarcération sur les collectivités autochtones.

Deuxièmement — également au sujet de la détermination des peines —, notre système de justice doit mieux comprendre le vécu des Autochtones de notre pays. Ce serait possible grâce à l'utilisation obligatoire des rapports *Gladue* et l'affectation de ressources appropriées pour qu'on puisse assurer l'accès à ces rapports au pays. Cette suggestion concorde avec l'alinéa 718.2e) du Code criminel.

Troisièmement, même lorsque les juges tiennent compte des facteurs *Gladue*, l'application des peines minimales obligatoires a fait augmenter la représentation des femmes autochtones dans les prisons parce qu'elle prive les juges de la capacité d'envisager des degrés de culpabilité inférieurs relativement à une infraction. C'est particulièrement remarquable dans les cas où l'accusée a pris part à une infraction commise par son conjoint, situation que nous observons souvent dans le cas de nos clientes, et où elle agit relativement à une infraction commise contre elle-même ou son enfant.

Dans le cas de celles qui sont déjà incarcérées, les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition permettent le transfert de ressources vers des collectivités autochtones afin que des personnes qui, autrement, seraient incarcérées dans un établissement fédéral puissent retourner dans leur collectivité. Ces articles de la loi favorisent la réinsertion sociale de manières qui peuvent profiter à la personne et à la collectivité dans son ensemble. Malheureusement, toutefois, ces articles sont grandement sous-utilisés. Le SCC a la possibilité d'apporter un changement réel pour les prisonniers autochtones en mettant en œuvre adéquatement les articles 81 et 84 de la LSCMLC.

Mon prochain sujet est l'isolement. Je suis certaine que vous savez que l'isolement est à la fois un état et un endroit. On peut être isolé dans sa cellule, dans une unité résidentielle, et voir sa liberté être limitée de façon importante, mais il est également possible d'être placé dans une cellule désignée à des fins d'isolement et de se voir accorder très peu de temps à l'extérieur de cette cellule, dans une pièce commune. Ces deux situations décrivent un état d'isolement.

Toutes les femmes auprès de qui j'ai travaillé et qui ont passé de longues périodes en isolement présentent des problèmes de santé mentale invalidants, et ce, sans exception. Tant que l'isolement sera une possibilité, on l'utilisera par défaut dans le cas de celles qui sont considérées comme difficiles à gérer. Selon mon expérience, il s'agit de celles qui ont d'importants problèmes de santé mentale, et l'isolement empire de façon

conditions. It's not treatment, and there are other options. Section 29 of the CCRA actually allows CSC to transfer individuals with mental health issues into health facilities that are designed to provide the support and care that they need. But again, section 29 is being underutilized.

Maximum security units in federal prisons for women are really a form of segregation, in our view. Women in maximum security are subject to very restrictive punitive conditions differently than men and are isolated from the general population on small, highly monitored pods. Women are generally imprisoned in these pods for up to 23 hours a day. This is a form of segregation, and women can spend years in this setting.

The final area I'm going to touch on is parole revocation in the Atlantic. We do have some of the highest rates of those who are out on parole being revoked and sent back to complete their sentence in a prison. Why is that? In our view, it's because there is a significant lack of funding for supports and resources available in the communities in the Atlantic. We have clients in some of our communities who are waiting 343 days to get a mental health appointment. I work closely with clients who are waiting weeks and weeks for addiction treatment, even just to get into detox. Women coming out on statutory release can sometimes have absolutely nowhere to go and end up homeless and then, of course, back in their crime cycle.

We have extremely limited employment opportunities, and that's even more difficult when you have a criminal record. Day parole and full parole are rarely available in one's home community, particularly for women, because you have to go to a halfway house and those are only in some of the urban centres. This is despite the fact that there actually are provisions in the CCRA that would allow women to go home to their families.

At Elizabeth Fry Society, we see what women need every day to be successful in their communities. They need trauma counselling, mental health services and addictions treatment. They need adequate and good access to health care. They need safe and secure housing, and they need access to employment, which may require a record suspension that can be very much out of reach. They need wraparound services, mentorship and community-led navigation. Ultimately, they need supportive nurturing connections to their family and friends and to caring organizations. That's what they need. They don't need imprisonment.

considérable la plupart des problèmes de santé mentale. Ce n'est pas un traitement, et il y a d'autres options. L'article 29 de la LSCMLC permet aussi au SCC de transférer des personnes ayant des problèmes de santé mentale vers des établissements de santé qui sont conçus pour offrir le soutien et les soins dont elles ont besoin. Mais, encore une fois, l'article 29 est sous-utilisé.

En réalité, les unités à sécurité maximale des prisons fédérales pour femmes sont une forme d'isolement, à notre avis. Les femmes incarcérées dans ces établissements sont soumises à des conditions punitives très contraignantes, différemment des hommes, et sont isolées de la population générale dans de petites sous-unités sous haute surveillance. Les femmes sont généralement enfermées dans ces sous-unités pour des périodes allant jusqu'à 23 heures par jour. Il s'agit d'une forme d'isolement, et les femmes peuvent passer des années dans ce milieu.

Le dernier aspect que j'aborderai concerne la révocation des libérations conditionnelles dans la région de l'Atlantique. Nos taux de personnes dont la libération conditionnelle est révoquée et qui sont renvoyées en prison pour terminer leur peine comptent parmi les plus élevés. Pourquoi? À notre avis, c'est en raison d'un important manque de financement destiné aux ressources et aux services de soutien offerts dans les collectivités de l'Atlantique. Dans certaines de nos collectivités, nous avons des clientes qui attendent 343 jours pour obtenir un rendez-vous en santé mentale. Je travaille en étroite collaboration avec des clientes qui attendent de nombreuses semaines pour le traitement d'une dépendance, même seulement pour être admises dans un centre de désintoxication. Les femmes qui sont libérées d'office peuvent parfois n'avoir absolument nulle part où aller et se retrouver sans abri; ensuite, bien sûr, elles retournent à leur cycle de criminalité.

Nos perspectives d'emploi sont extrêmement limitées, et la situation est encore plus difficile quand on a un casier judiciaire. La semi-liberté et la libération conditionnelle totale sont rarement offertes dans la collectivité d'origine de la personne, surtout dans le cas des femmes, car elles doivent aller dans un foyer de transition, et il n'y en a que dans certains des centres urbains. C'est malgré le fait que la LSCMLC contient des dispositions qui permettraient aux femmes de rentrer chez elle auprès de leur famille.

À la Société Elizabeth Fry, nous pouvons voir ce dont ont besoin les femmes tous les jours pour connaître du succès au sein de leur collectivité. Elles ont besoin de thérapie traumatologique, de services de santé mentale et de traitement des dépendances, d'un accès bon et adéquat à des soins de santé, d'un logement sûr et sécuritaire et d'un accès à l'emploi. Cela pourrait exiger une suspension du casier, qui pourrait être tout à fait hors de portée. Elles ont besoin de services globaux, de mentorat et d'une orientation offerte par la collectivité. En fin de compte, elles doivent profiter de liens avec leur famille et leurs amis et avec des organisations bienveillantes qui leur permettent d'être

The Chair: Thank you very much, Ms. Halpern. We will hear now from Mr. Sanford, and then we'll open for questions.

Fred Sanford, Vice President, John Howard Society of Nova Scotia: Good morning, senators. Thank you for the opportunity to speak to you today. As Senator Bernard has mentioned, I am the vice-president of the Nova Scotia chapter of the John Howard Society

To give a picture of the population and justice infrastructure of our province, Nova Scotia is the seventh most populous province in Canada with an estimated 957,600 residents as of 2017. It accounts for only 3 per cent of the population of Canada. The population density is approximately 17.2 persons per square kilometre. Roughly 60 per cent of the population live in rural parts of the province. There are approximately 2,000 police officers in the province, almost evenly split between municipal forces and the RCMP. Nova Scotia has four provincial adult detention centres and one youth detention centre. There are also two federal detention centres located in our province.

Correctional Services is one of the core business areas of the Nova Scotia Department of Justice. Correctional Services is responsible for the administration and operation of community and custody-based programs and services for adults and young persons in custody. Within the Correctional Services core business area, there are two programs, community corrections and correctional facilities.

The core businesses for community corrections are to provide information to assist the court in sentencing processes, to administer and supervise community-based sentences of the court, to assist the court by diverting offences from the court process through the Restorative Justice Program and to provide programs that address dynamic criminogenic factors to assist with the successful reintegration of offenders into the community.

The core businesses of the correctional facilities program are to provide safe and secure custody, direction and control of persons in custody, and to provide programs that address dynamic criminogenic factors to assist with the successful reintegration of offenders into the community.

soutenues et réconfortées. Voilà de quoi elles ont besoin. Elles n'ont pas à être incarcérées.

La présidente : Merci beaucoup, madame Halpern. Nous allons maintenant entendre le témoignage de M. Sanford, puis nous passerons aux questions.

Fred Sanford, vice-président, Société John Howard de la Nouvelle-Écosse : Bonjour, mesdames les sénatrices. Je vous remercie de me donner la possibilité de m'adresser à vous aujourd'hui. Comme l'a mentionné la sénatrice Bernard, je suis le vice-président de la section néo-écossaise de la Société John Howard.

Pour vous donner une idée de la population et de l'infrastructure judiciaire de notre province, la Nouvelle-Écosse est la septième province la plus populeuse au Canada, avec un nombre d'habitants estimé à 957 600 en 2017. Sa population ne compte que pour 3 p. 100 de celle du Canada. La densité de population est d'environ 17,2 personnes par kilomètre carré. Environ 60 p. 100 de la population vit dans les régions rurales de la province. On y dénombre approximativement 2 000 agents de police, répartis de façon presque égale entre les forces municipales et la GRC. La Nouvelle-Écosse compte quatre centres de détention provinciaux pour adultes et un centre de détention juvénile. Deux centres de détention fédéraux s'y trouvent également.

Les services correctionnels font partie des secteurs d'activité de base du ministère de la Justice néo-écossais. Ces services sont responsables de l'administration et de la prestation des programmes et des services offerts dans la collectivité et dans les établissements de détention aux adultes et aux jeunes incarcérés. Le secteur d'activité de base des services correctionnels comporte deux programmes; les services correctionnels communautaires et les établissements correctionnels.

Les activités de base liées aux services correctionnels communautaires consistent à fournir des renseignements afin d'aider les tribunaux dans le cadre des processus de détermination de la peine, à administrer et à superviser les peines à purger dans la collectivité prononcées par les tribunaux, à réduire le fardeau judiciaire en favorisant la déjudiciarisation grâce aux programmes de justice réparatrice et à offrir des programmes qui tiennent compte des facteurs criminogènes dynamiques visant à faciliter la réinsertion sociale réussie des délinquants dans la collectivité.

Les activités de base menées dans le cadre du programme des établissements correctionnels consistent à fournir un lieu de détention sûr et sécuritaire, à orienter et à surveiller les personnes en détention ainsi qu'à offrir des programmes qui tiennent compte des facteurs criminogènes dynamiques visant à faciliter la réinsertion sociale réussie des délinquants dans la collectivité.

Despite the fact that the crime rate in Nova Scotia has been steadily declining over the past five years, admissions to adult correctional facilities has remained relatively stable. The average daily count of persons in custody in 2017 was 489 as compared to 492 in 2012. The average length of stay in sentence custody has remained unchanged over the past five years, at 40 days.

The youth incarceration rate has shown a steady decrease over the past five years, from an average daily count of 49 in 2012 to 23 in 2017. The average length of stay has remained relatively stable, from 54 in 2012 to 53 in 2017.

The federal facilities consist of the Springhill Institution, a medium-security facility located in the town of Springhill, Nova Scotia. It opened in 1967 and is the largest fenced correctional facility, with a rated capacity of about 450 inmates. This facility is consistently at or near capacity.

Nova Institution for Women is a multilevel medium, minimum and maximum security facility. It is located in Truro, Nova Scotia. It opened in 1995 and consists of self-contained living units that have the capacity to house 70 women inmates and also is consistently at capacity.

The John Howard Society of Nova Scotia is a provincial organization originally formed in 1950, comprising and governed by people whose goal is to understand and respond to problems of crime and the criminal justice system. Currently, our society has a head office in Halifax with two satellite offices located in central and northeastern Nova Scotia with a total of nine employees, an executive director and a 14-member board of directors.

The central and northeastern offices are contracted by the Department of Justice to administer the provincial restorative justice programs. Other programs undertaken include community work placement, community maintenance program, record suspension, parole supervision and community assessments. We also have a strong volunteer corps which provides support for inmates in areas such as a yoga program, gardening, book club, employment support and community navigation.

As with many nonprofit organizations, one of our major challenges is sustainable funding. We are very dependent on grants and fundraising, and our program service delivery can become extremely compromised due to a lack of funds.

Même si le taux de criminalité de la Nouvelle-Écosse affiche une diminution stable depuis cinq ans, le nombre d'admissions dans les établissements correctionnels pour adultes est demeuré relativement stable. Le nombre quotidien moyen de personnes en détention en 2017 était de 489, comparativement à 492, en 2012. La durée moyenne de l'incarcération est demeurée inchangée au cours des cinq dernières années, soit 40 jours.

Le taux d'incarcération des jeunes affiche une diminution stable depuis cinq ans; il est passé d'un nombre quotidien moyen de 49, en 2012, à 23, en 2017. La durée moyenne de l'incarcération est demeurée relativement stable; elle est passée de 54 jours, en 2012, à 53 jours, en 2017.

Parmi les établissements fédéraux, on retrouve l'Établissement de Springhill, un établissement à sécurité moyenne situé dans la ville de Springhill, en Nouvelle-Écosse. Il a ouvert ses portes en 1967, et il s'agit du plus grand établissement correctionnel clôturé, sa capacité pondérée étant d'environ 450 détenus. Cet établissement est constamment à pleine capacité ou presque.

L'Établissement Nova pour femmes est un établissement à niveau de sécurité multiples; on y trouve des unités à sécurité moyenne, minimale et maximale. Il est situé à Truro, en Nouvelle-Écosse. Il a ouvert ses portes en 1995 et est composé d'unités résidentielles autonomes qui peuvent accueillir 70 détenues et qui sont aussi constamment à pleine capacité.

La Société John Howard de la Nouvelle-Écosse est une organisation provinciale formée au départ en 1950 qui est composée de personnes dont le but est de comprendre les problèmes liés à la criminalité et au système de justice pénale et d'y réagir; la société est régie par ces mêmes personnes. Actuellement, notre société compte un siège social à Halifax et deux bureaux satellites situés au Centre et dans le Nord-Est de la Nouvelle-Écosse, où travaillent au total neuf employés, un directeur général et 14 membres du conseil d'administration.

Les bureaux du centre et du nord-est ont conclu des contrats avec le ministère de la Justice et sont responsables d'administrer les programmes de justice réparatrice provinciaux. Parmi les autres programmes mis en œuvre, mentionnons les placements professionnels dans la collectivité, le programme de maintien des acquis dans la collectivité, les suspensions de casier, la surveillance des libérés conditionnels et les évaluations communautaires. Nous disposons également d'un solide corps de bénévoles qui offrent du soutien aux détenus au moyen de programmes de yoga et de jardinage, d'un club de lecture et d'aide en matière d'emploi et d'orientation dans la collectivité.

Comme dans le cas de nombreuses organisations sans but lucratif, l'obtention d'un financement durable compte parmi nos problèmes majeurs. Nous dépendons beaucoup des subventions et des collectes de fonds, et la prestation de services dans le cadre de nos programmes peut devenir extrêmement compromise en raison d'un manque de fonds.

We are aware of many challenges facing our corrections systems, both provincially and federally. In the 10 years of the previous Harper government, a tough-on-crime approach was taken, arguing that sentences had become too lenient and that the rights of accused and convicted persons came at the expense of victims and law-abiding citizens. During its decade in power, the Conservative government enacted legislation to make prison conditions more austere, imposed lengthier incarceration periods, significantly expanded the scope of mandatory minimum penalties and reduced opportunities for conditional release, parole and alternatives to incarceration.

Several negative impacts on the prison population were incurred over this period. One is the over-representation of Black and Indigenous prisoners in the system. While comprising about 4 per cent of the general population, Indigenous inmates now represent 25 per cent of the federal prison population. Black inmates comprise 10 per cent of the prison population but just 3 per cent of the general Canadian population. The number of women prisoners, especially Indigenous women, now representing 30 per cent of the women inmate population, has also dramatically increased.

Similar trends have occurred in the provincial system. In Nova Scotia, Aboriginal persons make up 6 per cent of the population but accounted for 10 per cent of the admissions to sentence custody. African Nova Scotians make up 2 per cent of the population but 14 per cent of admissions.

Also, over the period in question, access to conditional release and parole has decreased significantly. The CSC and the Parole Board of Canada became more risk averse and the accountability of each institution diminished when making decisions about conditional release.

Funding streams for Correctional Services have also changed since the increased emphasis on tough-on-crime. Although the overall costs for funding Correctional Services have increased, the majority of funding is directed towards security investments. Funding for anything other than security, such as core programs, mental health services, harm reduction initiatives and education and employment initiatives appear to be less of a priority during a tough-on-crime era.

Nous sommes conscients d'un grand nombre de défis auxquels font face nos systèmes correctionnels, aux échelons provincial et fédéral. Durant les 10 années de l'ancien gouvernement Harper, une approche de répression de la criminalité a été adoptée, et on faisait valoir que les peines étaient devenues trop clémentes et que les droits des accusés et des personnes reconnues coupables leur étaient accordés aux dépens des victimes et des citoyens respectueux de la loi. Durant cette décennie au pouvoir, le gouvernement conservateur a adopté des dispositions législatives visant à rendre les conditions carcérales plus austères, a imposé des périodes d'incarcération plus longues, a étendu de façon importante la portée des peines minimales obligatoires et a réduit les possibilités d'avoir recours à la mise en liberté sous condition, à la libération conditionnelle et à d'autres solutions de rechange à l'incarcération.

La population carcérale a subi plusieurs conséquences négatives au cours de cette période. L'une d'entre elles est la surreprésentation des prisonniers noirs et autochtones dans le système. Même si les Autochtones comptent pour environ 4 p. 100 de la population en général, les détenus autochtones représentent maintenant 25 p. 100 de la population carcérale fédérale. Les détenus noirs comptent pour 10 p. 100 de la population carcérale, mais les Noirs ne comptent que pour 3 p. 100 de la population canadienne en général. Le nombre de femmes incarcérées — surtout des femmes autochtones, qui représentent maintenant 30 p. 100 de la population carcérale féminine — a également augmenté de façon marquée.

Des tendances semblables ont été observées dans le système provincial. En Nouvelle-Écosse, les Autochtones comptent pour 6 p. 100 de la population, mais pour 10 p. 100 des détenus après condamnation. Les Afro-Néo-Écossais comptent pour 2 p. 100 de la population, mais pour 14 p. 100 des personnes mises en détention.

En outre, au cours de la période en question, l'accès à la mise en liberté sous condition et à la libération conditionnelle a diminué de façon importante. Le SCC et la Commission des libérations conditionnelles du Canada sont devenus réfractaires au risque, et la responsabilité de chaque établissement a diminué lorsqu'il s'agit de prendre des décisions au sujet de la mise en liberté sous condition.

Les volets de financement des services correctionnels ont également changé depuis qu'on a davantage mis l'accent sur la répression de la criminalité. Même si, dans l'ensemble, le financement des services correctionnels a augmenté, la majeure partie des fonds sont destinés à des investissements dans la sécurité. Le financement de quoi que ce soit d'autre que la sécurité, comme les programmes de base, les services de santé mentale, les initiatives de réduction des méfaits et les initiatives de formation et d'emploi semble être moins prioritaire durant une ère de répression de la criminalité.

In Nova Scotia, from 2012 to 2017, gross expenditures increased by approximately $11.1 million, or 19 per cent, despite admissions to facilities not rising significantly. The bulk of this funding has been directed towards increased staffing and security initiatives. More resources need to be directed to effective aftercare for inmates. Successful reintegration efforts will require more programs addressing housing, literacy, employment and addiction issues.

En Nouvelle-Écosse, de 2012 à 2017, les dépenses brutes ont augmenté d'environ 11,1 millions de dollars — ou 19 p. 100 —, malgré le fait que le nombre d'admissions dans les établissements n'a pas augmenté de façon importante. La plus grande partie de ce financement a été orientée vers des initiatives de dotation et de sécurité. Il faut orienter davantage de ressources vers des services efficaces d'assistance postpénale pour les détenus. Si on veut que les efforts de réinsertion sociale réussissent, il faudra financer davantage de programmes visant à régler les problèmes sur les plans du logement, de la littératie, de l'emploi et de la dépendance.

Another area where these changes have had a significant effect has been on the support and treatment for inmates with mental health issues. Funding for community mental health services has seen a steady decrease, resulting in persons with major mental health issues being introduced into the system. Research has shown that mental health issues cannot be successfully treated in prison. They need to be addressed in the community. Prison is a tough place to be weak. Mentally ill people are picked on and bullied until they have to be isolated, which leads to the issues we have seen with solitary confinement. Cases such as Ashley Smith and Edward Snowshoe highlight the seriousness of this issue.

Le soutien et le traitement des détenus ayant des problèmes de santé mentale est un autre domaine où ces changements ont eu un effet important. Le financement des services de santé mentale dans la collectivité affiche une diminution stable; en conséquence, des personnes ayant des problèmes de santé mentale majeurs se retrouvent dans le système. Les recherches ont montré qu'on ne peut pas traiter avec succès les problèmes de santé mentale en prison. Il faut s'y attaquer dans la collectivité. La prison est un endroit dur pour les faibles. Les personnes atteintes de maladie mentale se font harceler et intimider jusqu'à ce qu'on doive les isoler, ce qui mène aux problèmes que nous avons observés dans le cas de l'isolement cellulaire. Les cas comme ceux d'Ashley Smith et d'Edward Snowshoe font ressortir la gravité de ce problème.

The recent court decision in British Columbia that was the result of the application that was brought forward by the B.C. Civil Liberties Association and John Howard Canada will assist greatly in bringing forward much-needed improvement in the treatment of vulnerable persons.

La décision récemment rendue par un tribunal de la Colombie-Britannique, qui découlait de la demande présentée par la Civil Liberties Association de cette province et par la Société John Howard du Canada, contribuera grandement à apporter les améliorations dont on a grandement besoin en ce qui a trait au traitement des personnes vulnérables.

We recognize that the current government is working to make improvements to the system, but we could like to stress the importance of new legislation to impose time limits and oversight on solitary confinement and the need for the investment of significant funds towards the treatment of mental illness. We all have to work together to address the issues that are facing us in our current correctional systems.

Nous reconnaissons que le gouvernement actuel s'affaire à améliorer le système, mais nous voudrions souligner l'importance d'adopter de nouvelles dispositions législatives visant à imposer une durée maximale et une surveillance relativement à l'isolement cellulaire et le besoin d'investir des sommes importantes dans le traitement de la maladie mentale. Nous devons tous collaborer afin de régler les problèmes auxquels nous faisons face dans nos systèmes correctionnels actuels.

Organizations such as John Howard, with appropriate funding and support, can become key partners in bringing about the changes that are required to ensure persons within our penitentiary system are treated fairly and humanely and increased focus is placed on reducing recidivism for the benefit of all our citizens. Thank you.

Grâce à un financement et à un soutien appropriés, les organisations comme la Société John Howard peuvent devenir des partenaires clés pour ce qui est de réaliser les changements qui sont requis afin de s'assurer que les personnes qui sont dans notre système pénitentiaire sont traitées de façon juste et humaine et que l'on se concentre davantage sur la réduction des cas de récidive au profit de tous nos citoyens. Merci.

The Chair: Thank you, Mr. Sanford.

La présidente : Merci, monsieur Sanford.

Senator Ataullahjan: Thank you both for your testimony. I have a couple of questions for the Elizabeth Fry Society. Segregation rates are higher in the Atlantic region. Has the

La sénatrice Ataullahjan : Merci à vous deux de votre témoignage. J'ai deux ou trois questions à poser à la représentante de la Société Elizabeth Fry. Les taux d'isolement

situation changed at all since the new rules were adopted in August of 2017?

Ms. Halpern: I can, again, only speak for the women's institution. I do not go into the men's and don't have a great picture of the experience for men. I spend quite a bit of time in Nova. What I would say is I have definitely seen fewer disciplinary longer dates for individuals who are there under disciplinary segregation. However, with administrative segregation, and specifically relating to mental health, I am not seeing a change in terms of the numbers of days that the women whom we work with are spending in segregation. What is causing me concern is that those are the women we work with who we see spending long periods of time for things like self-harm, being suicidal or struggling with other complex mental health challenges.

Senator Ataullahjan: So there is no special help available for those women? What are you told when you're there? If you ask the questions, what is the response that you get?

Ms. Halpern: Well, certainly there is some access to mental health care. There is a psychologist who is there. There are social workers. There are appointments available. The women are supposedly at triage, and they are. Some women will get more access to mental health appointments than others. Those are the appointments they would be able to receive inside.

I worked closely for a number of months with a woman who was recently transferred. She spent many weeks in segregation and has recently been transferred to the regional psychiatric facility in Saskatoon, Saskatchewan. So that is another option. There is Pinel and regional psychiatric.

Now, Institut Philippe-Pinel in Montreal doesn't take cases where women have faced violence and so when someone acts out, for example, and maybe destroys property, that can limit their ability to go Philippe-Pinel, which is unfortunate because it is more of a hospital setting, a treatment facility, and I have seen some success with the women who have gone there.

So those are the options available. There are mental health appointments available inside. Then there are, potentially, transfers, either voluntary or involuntary transfers.

We are pushing, of course, for the use of section 29 to actually get women out to a forensic hospital. You can actually transfer, through an agreement with the province, to the provincial forensic hospital. That's an option. We don't see it happening, but it could be an option, or to other places that are designed to

sont plus élevés dans la région de l'Atlantique. La situation a-t-elle changé depuis l'adoption des nouvelles règles, en août 2017?

Mme Halpern : Encore une fois, je ne peux parler que de l'établissement pour femmes. Je ne vais pas dans les établissements pour hommes, et je n'ai pas une bonne idée de ce que vivent les détenus de sexe masculin. Je passe pas mal de temps à Nova. Ce que je dirais, c'est que j'ai assurément observé moins de longs séjours pour les personnes qui sont en isolement disciplinaire. Toutefois, en ce qui concerne l'isolement préventif, et plus particulièrement en ce qui a trait à la santé mentale, je ne constate aucun changement du point de vue du nombre de jours que les femmes auprès de qui nous travaillons passent en isolement. Ce qui me préoccupe, c'est que les femmes auprès de qui nous travaillons sont celles qui passent de longues périodes en isolement parce qu'elles se sont automutilées, ont des idées suicidaires ou sont aux prises avec d'autres problèmes de santé mentale complexes.

La sénatrice Ataullahjan : Alors, aucune aide spéciale n'est offerte à ces femmes? Que vous dit-on quand vous êtes là-bas? Si vous posez les questions, quelle réponse obtenez-vous?

Mme Halpern : Eh bien, il y a certes un certain accès à des soins en santé mentale. Il y a un psychologue sur place, il y a des travailleurs sociaux. Il est possible de prendre des rendez-vous. Les femmes sont censées être à l'étape du triage, et c'est le cas. Certaines femmes obtiennent un meilleur accès aux rendez-vous en santé mentale que d'autres. Voilà les services qu'elles peuvent obtenir à l'intérieur.

J'ai travaillé pendant un certain nombre de mois en étroite collaboration avec une femme qui avait récemment été transférée. Elle a passé de nombreuses semaines en isolement et a récemment été transférée vers l'établissement psychiatrique régional de Saskatoon, en Saskatchewan. Alors, il s'agit d'une autre option. Il y a Pinel et les établissements psychiatriques régionaux.

L'Institut Philippe-Pinel, à Montréal, ne prend pas en charge les cas où la femme a fait face à de la violence; ainsi, lorsqu'une personne fait une crise, par exemple, et qu'elle détruit des biens, cela peut limiter sa capacité d'aller à Philippe-Pinel, ce qui est malheureux, car il s'agit d'un contexte plus hospitalier, d'un centre de traitement, et j'ai constaté que le séjour de certaines des femmes qui y sont allées s'était soldé par un succès.

Alors, voilà les options qui sont offertes. Il est possible d'obtenir un rendez-vous en santé mentale à l'intérieur. Ensuite, les délinquantes pourraient être transférées, volontairement ou pas, vers un autre établissement.

Bien entendu, nous exerçons des pressions afin que l'article 29 soit utilisé pour que des femmes soient transférées vers un établissement médico-légal. En fait, il est possible, grâce à une entente avec la province, de les transférer vers l'établissement médico-légal provincial. C'est une option. À notre connaissance,

provide mental health treatment. As my colleague, Mr. Sandford indicated, that is not the design of our federal prisons. They are not psychiatric facilities. They are not designed to provide mental health treatment. Therefore, segregation is often used as a form of behaviour management, ultimately. In my observation, and with the women that I've worked closely with, it makes things worse. When you are struggling with severe depression and then locked in a cell, often for 23 hours a day, even if you are getting access to a mental health appointment once a week or even every couple of days in a best-case scenario, many of the factors that are causing the mental health triggers are not being addressed and are often being worsened by the conditions that you're in, lack of human contact, for example, and the experience of extreme isolation.

ces transfèrements ne se font pas, mais il pourrait s'agir d'une option. D'autres endroits qui sont désignés aux fins de la prestation de soins en santé mentale pourraient aussi être appropriés. Comme l'a indiqué mon collègue, M. Sandford, nos prisons fédérales ne sont pas conçues à cette fin. Ce ne sont pas des établissements psychiatriques. Ils ne sont pas conçus pour offrir des traitements en santé mentale. Par conséquent, on a souvent recours à l'isolement pour gérer les comportements, en fin de compte. Selon mes observations, et dans le cas des femmes avec lesquelles j'ai travaillé en étroite collaboration, l'isolement empire la situation. Quand on est aux prises avec une grave dépression, puis qu'on est enfermée dans une cellule, souvent 23 heures par jour, même si on a accès à un rendez-vous en santé mentale une fois par semaine, voire même tous les deux ou trois jours, dans le meilleur des cas, nombre des facteurs qui déclenchent les problèmes de santé mentale ne sont pas atténués et sont souvent empirés par les conditions dans lesquelles on se trouve, par l'absence de contact humain, par exemple, et par le fait de vivre un isolement extrême.

Senator Ataullahjan: Mr. Sanford, I was going to ask you about the status of the mental health care available. You testified that you feel that mental health issues cannot be treated successfully in prison. It seems, just listening to the testimony, that if there's an issue or there's a problem, if someone has serious mental health issues and they don't know what to do, it seems they put them in segregation, which is not the answer. What can be done, and what would you like to see changed?

La sénatrice Ataullahjan : Monsieur Sanford, j'allais vous poser une question au sujet de la situation en ce qui a trait aux soins offerts en santé mentale. Selon votre témoignage, vous estimez que les problèmes de santé mentale ne peuvent être traités avec succès en prison. Il semble — à la simple écoute du témoignage — que, s'il y a un problème, si une personne présente de graves problèmes de santé mentale et qu'on ne sait pas quoi faire, on la met en isolement, alors que ce n'est pas la chose à faire. Que peut-on faire, et quels changements voudriez-vous voir apportés?

Mr. Sanford: Well, like I said, prison does nothing to help the mental health issues. If anything, it worsens the situation. In Nova Scotia, over the last number of years, we have been running a pilot project for a mental health court, which has been successful somewhat in diverting people from the prison system and having them go for treatment and other things in the community. Unfortunately, that's just a pilot project in Halifax right now, but it is proving to be very successful. Also, in Halifax, one of our newer facilities located in Halifax does have a forensic unit attached to the prison itself, so there is some mental health treatment available. However, not nearly enough.

M. Sanford : Eh bien, comme je l'ai dit, la prison ne fait rien pour contribuer à régler les problèmes de santé mentale. Si elle fait quoi que ce soit, c'est empirer la situation. En Nouvelle-Écosse, au cours des dernières années, nous avons mené un projet pilote de tribunal de la santé mentale, qui a connu un certain succès pour ce qui est de déjudiciariser les gens et de faire en sorte qu'ils reçoivent un traitement et recevoir d'autres services dans la collectivité. Malheureusement, ce n'est qu'un projet pilote mené à Halifax actuellement, mais il s'avère être très fructueux. En outre, à Halifax, l'un de nos plus récents établissements comporte une unité médico-légale rattachée à la prison en tant que telle, alors certains traitements en santé mentale sont offerts. Toutefois, ce n'est pas du tout suffisant.

We had a tragic incident in Halifax a number of years ago where a person, after an interaction with some guards at the Central Nova Scotia Correctional Facility, ended up passing away in the prison, and a judicial inquiry was held in Nova Scotia. It was determined that he should never have been in prison in the first place. He was dealing with severe mental health issues, and he should have gone for treatment instead of prison.

Un incident tragique est survenu à Halifax, il y a un certain nombre d'années, quand une personne est décédée à l'intérieur de l'établissement correctionnel du Centre de la Nouvelle-Écosse après une interaction avec des gardiens de la prison, et une enquête judiciaire a été menée en Nouvelle-Écosse. Il a été déterminé que l'homme n'aurait jamais dû être incarcéré. Il présentait de graves problèmes de santé mentale et il aurait dû recevoir un traitement au lieu d'être incarcéré.

I would say that twofold is trying to divert people at the front end so that they don't end up in the system, and then having much more support and treatment and the ability to have them actually released from custody and treated in the community.

Je dirais que les deux volets consistent à tenter de déjudiciariser les gens en amont afin qu'ils ne se retrouvent pas dans le système, puis d'offrir beaucoup plus de services de soutien et de traitement, en plus d'avoir la capacité de faire libérer ces personnes et de leur offrir un traitement dans la collectivité.

Senator Ataullahjan: The committee travelled to the Grand Valley institution where they had a program called Walls to Bridges, which provided women inmates with an opportunity to take university courses. We heard how successful that was and that those who took those university courses were less likely to reoffend. What kind of educational courses do you have? Is there anything, and how successful are they? To either one who would like to answer the question. In the Maritimes, is there the ability for the prisoners or the inmates to take courses, university courses? We heard it was a great success. We've heard testimony that those who did take those courses are less likely to reoffend.

La sénatrice Ataullahjan : Le comité s'est rendu à l'Établissement Grand Valley, où on offre un programme appelé Walls to Bridges, qui offre aux détenues la possibilité de suivre des cours universitaires. Nous avons entendu dire que ce programme est très fructueux et que les personnes qui ont suivi ces cours universitaires étaient moins susceptibles de récidiver. Quel genre de cours offrez-vous? Si vous en offrez, dans quelle mesure sont-ils fructueux? Je m'adresse à celui ou celle qui voudra bien répondre à la question. Dans les Maritimes, est-il possible pour les prisonniers ou les détenus de suivre des cours, des cours universitaires? Nous avons entendu dire que ce programme est une grande réussite. Nous avons entendu des témoignages selon lesquels les personnes qui ont suivi ces cours sont moins susceptibles de récidiver.

Ms. Halpern: I can speak to the experience here at Nova and also a little bit with our provincial jails. As far as I'm aware, there are more programs provincially. With the Elizabeth Fry Society, we do offer a bursary program for courses and help to fund courses for women who are interested in taking a range of classes. In fact, I'm working with a woman right now who is applying to go to law school and is interested in that and has put forward a bursary application to help her with some law school courses.

Mme Halpern : Je peux parler de la situation ici, à Nova, et un peu dans nos prisons provinciales. Pour autant que je sache, les programmes sont plus nombreux à l'échelon provincial. À la Société Elizabeth Fry, nous offrons un programme de bourses permettant de suivre des cours et nous contribuons au financement de cours destinés aux femmes qui souhaitent en suivre tout un éventail. De fait, je travaille actuellement auprès d'une femme qui présente une demande d'admission dans une faculté de droit et qui s'intéresse à ce domaine d'étude, et elle a présenté une demande de bourse afin d'obtenir une aide relativement à certains des cours donnés à cette faculté.

I agree with that statement that there needs to be more access to education, and that is a very positive way to help to support reintegration and address recidivism because certainly, education can help to connect you into the community and provide some of the needed supports around employment and things like that.

Je suis d'accord pour dire qu'il doit y avoir un plus grand accès à l'éducation et qu'il s'agit d'une façon très positive de contribuer à soutenir la réinsertion sociale et à réduire le risque de récidive, car il est certain que l'éducation peut contribuer à l'établissement d'un lien avec la collectivité et fournir une part du soutien nécessaire en ce qui a trait à l'emploi et à des choses de ce genre.

We don't have a similar program to what is available at Grand Valley, so it is somewhat financially dependent. There are courses available through the school. This is, again, at Nova. You can apply to outside university courses, but funding can sometimes be prohibitive.

Nous n'offrons pas de programme semblable à celui qui est offert à Grand Valley, alors il y a une certaine indépendance du point de vue financier. Des cours sont offerts par l'intermédiaire de l'école. Encore une fois, c'est à Nova. On peut présenter une demande pour suivre des cours universitaires à l'extérieur, mais le financement peut parfois être prohibitif.

Now, provincially, there is a new program being started by our community college, and they're developing an initiative where those in our provincial facilities can actually access courses through the community college and continue into those courses once they leave and, in fact, kind of complete degrees. They are even looking at some sort of wrap around services to look at what all the things are that someone would need upon exiting jail

À l'échelon provincial, un nouveau programme a été lancé par notre collège communautaire, et on est en train de mettre sur pied une initiative dans le cadre de laquelle les personnes incarcérées dans nos établissements provinciaux pourront accéder à des cours par l'intermédiaire du collège communautaire et continuer à les suivre une fois qu'elles seront libérées et, de fait, terminer en quelque sorte leurs études. On

to be successful going through a full program at the community college, so even looking at things like housing - obviously, when you have things like your housing, you can complete your education — funding and all of that. It's quite a comprehensive program. It's just new and coming about now.

I think we need to see more of that and more partnerships with universities and community colleges and more opportunities to start a program inside but ultimately continue to be out in the community when you leave, and also through things like temporary absences. There are avenues that you could access to be able to go out to take a course, to be able to go out and attend an exam and things like that. So really, thinking creatively about how to support that because I agree completely that it's important for reintegration.

Senator Hartling: Thank you both for being here. I'm from the Maritimes, so it's nice to have some Maritimers with us. Next week, we're going on our prison mission in Atlantic Canada, and we will get to visit Nova and Springhill as well.

I have a question around parenting. In my former work, I worked a lot with parents, and we did get a lot of referrals from Nova. Parents came out to take some parenting classes. I'm just wondering, in Nova, are children staying there too? Is that part of it?

Ms. Halpern: Yes, there is a federal Mother-Child Program in all of the federal prisons for women. If you have a child who is under the age of four, you can apply to have your child with you through the Mother-Child Program. I can't speak to the total national numbers right now, but I can tell you that, about a year ago, I did a scan across Canada, and Nova had the highest number of women participating in the Mother-Child Program at that time. It was three moms and three children. So it is underutilized again.

There are complex reasons for that. Sometimes — here anyway at Nova — we struggle because you have to have an approval through the department of community services, through child protection, and there can sometimes be a lengthy wait time for the social workers to come in, to approve the placement and so on. There are some sort of procedural challenges, sometimes, to actually accessing the program.

envisage même d'offrir un certain genre de services intégrés afin de se pencher sur toutes les choses dont la personne aurait besoin à sa sortie de prison pour réussir à terminer un programme au collège communautaire, alors même sur des choses comme le logement — évidemment, quand on a des choses comme un logement, on peut terminer ses études —, le financement et tout cela. Il s'agit d'un programme très complet. Il est tout nouveau et il vient d'être lancé.

Je pense que nous devons voir davantage de ces programmes, de partenariats avec les universités et les collèges communautaires et de possibilités de commencer un programme à l'intérieur des prisons pour le poursuivre dans la collectivité, quand on quitte définitivement l'établissement ou au moyen de permissions de sortir, par exemple. On pourrait mettre en place des solutions qui permettraient de sortir pour suivre un cours, de se présenter pour subir un examen, et des choses de ce genre. Alors, en réalité, je souscris entièrement à l'opinion selon laquelle il est important pour la réinsertion sociale que l'on fasse preuve de créativité au moment d'appuyer ces initiatives.

La sénatrice Hartling : Je vous remercie tous les deux de votre présence. Je viens des Maritimes, alors je suis heureuse d'accueillir des gens de cette région parmi nous. La semaine prochaine, nous partirons en mission dans les prisons du Canada atlantique, et nous aurons l'occasion de visiter Nova et Springhill également.

J'ai une question au sujet du rôle de parent. Dans le cadre de mon ancien emploi, j'ai beaucoup travaillé auprès de parents, et nous recevions beaucoup de cas qui nous étaient adressés par Nova. Les parents sortaient afin de suivre des cours d'éducation parentale. Je me demande simplement si des enfants restent aussi à Nova. Est-ce que cela fait partie du programme?

Mme Halpern : Oui, le Programme mère-enfant est offert dans toutes les prisons fédérales pour femmes. Si vous avez un enfant âgé de moins de quatre ans, vous pouvez demander à l'avoir auprès de vous par l'intermédiaire de ce programme. Je ne peux pas vous donner de chiffres en ce qui concerne le total national pour l'instant, mais je peux vous dire que, il y a environ un an, j'ai observé la situation dans l'ensemble du Canada, et Nova comptait le plus grand nombre de femmes participant au Programme mère-enfant à ce moment-là. C'était trois mères et trois enfants. Alors, il s'agit encore une fois d'un programme sous-utilisé.

Des raisons complexes expliquent cette situation. Parfois — à tout le moins, ici, à Nova —, c'est difficile, parce qu'il faut obtenir une approbation du ministère des Services communautaires, par l'entremise de l'Agence de protection de l'enfance, et le délai d'attente peut parfois être long avant que les travailleurs sociaux interviennent, qu'ils approuvent le placement, et ainsi de suite. Certains problèmes procéduraux nuisent parfois à l'accès au programme.

That said, I've worked very closely with a couple of mothers, three of whom gave birth while they were at Nova and were able to, following the birth of their child, apply to for Mother-Child and had the baby stay with them.

We also have access to birth doulas who come in and work with the mother prior to the birth of the baby and then for the six weeks to two months following the birth of the baby. So that's been a new introduction at Nova.

The program is very successful for those who can access it, and we see great results in terms of the connections between mothers and babies and the longer term success in terms of keeping your child with you and not having your child removed through child protection, which has happened and can happen in instances where the child is removed and can often go into care if the child cannot be with the mom in the program.

Senator Hartling: Mr. Sanford, are you aware if there are any supports for dads in Springhill or other facilities? We started an initiative in Dorchester, Support for Dads, because it's important that both parents have support when they're incarcerated. Do you know if there's anything in Springhill?

Mr. Sanford: No, senator, I'm not aware if there is such a program there.

Senator Hartling: There is one in Dorchester. Some dads from Moncton go there and they say it's very successful. Dads do want to talk about their absence from their children and how to keep in touch. As far as you know, nothing. Maybe we'll investigate that more when we get there.

Senator Andreychuk: Thank you for coming before the committee. Ms. Halpern, you were talking about the *Gladue* case, and you talked about some complications. Could you repeat that? I didn't quite understand what you were driving at with that point.

Ms. Halpern: Following the *Gladue* case and the inclusion of section 718.2(e) in the Criminal Code, there is the ability to request a *Gladue* report, on behalf of the defence, if your client is an Aboriginal person. Those are very detailed reports that really look at the history of the individual, their experiences, their family history with residential schools, the experience in their community, the challenges they may have faced as individuals, and their families and histories. They're lengthy and very comprehensive reports.

Cela dit, j'ai travaillé en très étroite collaboration avec quelques mères, dont trois ont donné naissance pendant qu'elles étaient incarcérées à Nova et, à la suite de la naissance de leur enfant, elles ont pu présenter une demande d'inscription au Programme mère-enfant et s'organiser pour que le bébé reste avec elle.

Nous avons également accès à des doulas qui viennent travailler auprès de la mère avant la naissance du bébé, puis pendant la période de six semaines à deux mois suivant sa naissance. Il s'agit donc d'un volet nouvellement instauré à Nova.

Le programme est très fructueux pour celles qui peuvent y accéder, et nous observons d'excellents résultats du point de vue des liens entre les mères et les bébés et, à long terme, de la possibilité pour les femmes de garder leur enfant auprès d'elles et de ne pas se le faire retirer par les agents de protection de l'enfance, ce qui est arrivé et peut arriver dans les cas où l'enfant est retiré, et il peut souvent être pris en charge, s'il ne peut pas être auprès de la mère dans le cadre du programme.

La sénatrice Hartling : Monsieur Sanford, savez-vous si des services de soutien sont offerts aux pères incarcérés à Springhill ou dans d'autres établissements? Nous avons lancé une initiative à Dorchester — Support for Dads — parce qu'il importe que les deux parents reçoivent du soutien lorsqu'ils sont incarcérés. Savez-vous s'il y a quoi que ce soit à Springhill?

M. Sanford : Non, madame la sénatrice, je ne sais pas si un tel programme y est offert.

La sénatrice Hartling : Il y en a un à Dorchester. Certains pères de Moncton y participent, et ils affirment qu'il est très efficace. Les pères veulent parler de leur absence de la vie de leurs enfants et des façons de garder le contact. À votre connaissance, rien n'est offert. Peut-être que nous chercherons à en apprendre davantage à ce sujet quand nous y serons.

La sénatrice Andreychuk : Merci de comparaître devant le comité. Madame Halpern, vous avez évoqué l'arrêt *Gladue*, et vous avez parlé de certaines complications. Pourriez-vous répéter cette déclaration? Je n'ai pas tout à fait compris à quoi vous vouliez en venir au moyen de cette affirmation.

Mme Halpern : En conséquence de l'arrêt *Gladue* et de l'inclusion de l'alinéa 718.2e) dans le Code criminel, on peut demander un rapport *Gladue* au nom de la défense, si le client est un Autochtone. Ce sont des rapports très détaillés qui étudient vraiment le passé de la personne, son vécu, ses antécédents familiaux en ce qui a trait aux pensionnats, son expérience dans sa collectivité, les problèmes auxquels elle pourrait avoir fait face en tant que personne, ainsi que sa famille et son histoire. Il s'agit de rapports longs et très complets.

Here in Nova Scotia, we have the Mi'kmaw Legal Support Network that is funded at least in part to provide that service, and they will work with someone and do this comprehensive research. That report then forms part of the decision-making process at sentencing to look at how best to ensure that incarceration is, as per that section of the code, an absolute last resort and that community-based appropriate resources are looked at to support that person for rehabilitation, reintegration and so on.

So the *Gladue* report is an essential piece to understanding who that person is, what their community experiences have been and making sure that the sentence really is appropriate for that individual.

One of the challenges is that, because they are not mandatory, they aren't done on a regular basis. I think in Nova Scotia we have some of the highest numbers of *Gladue* reports being done for Indigenous people, lower numbers in other parts of the country. And, of course, they are expensive. So it's a resourcing issue as well. The Mi'kmaw Legal Support Network will say they struggle, even when the reports are being requested, to get them done because they aren't properly resourced to be able to ensure that those reports are getting written. I would say they are essential in terms of sentencing Indigenous people and in really helping us to meet the Call to Action 30.

More generally, there are *Gladue* factors that are to be considered. There are factors laid out in the *Gladue* case that we look at and that help us understand the complex circumstances for an Indigenous person coming before the court, and those factors should be considered regardless of whether there is a report and they can and should be brought forward by the defence. But even that isn't happening all of the time. Those were my remarks.

Senator Andreychuk: Are the resources available that a particular person needs, or are the *Gladue* reports really taking into account what exists?

Ms. Halpern: That's an interesting question. The answer is that you're absolutely correct and the resources are not entirely there. We do need more culturally appropriate supports and services in our communities that would address all things, from health and mental health to housing and reintegration supports. We need better resourced community organizations that serve Indigenous communities, African Nova Scotian communities and racialized communities in general, and that is often a challenge. A challenge that we face at Elizabeth Fry Society as well is the lack of the availability in our communities of the needed supports and resources, and specifically culturally appropriate supports and resources.

Ici, en Nouvelle-Écosse, nous avons le Mi'kmaw Legal Support Network, qui est financé, du moins en partie, dans le but de fournir ces services, et les intervenants de ce réseau d'aide juridique travaillent avec la personne pour effectuer cette recherche complète. Ce rapport fait ensuite partie du processus décisionnel au moment de la détermination de la peine. On peut ainsi s'assurer du mieux qu'on peut que l'incarcération est, conformément à cette disposition du code, un dernier recours absolu et qu'on examine les ressources communautaires appropriées qui pourraient offrir à la personne des services de réadaptation, de réinsertion sociale, et ainsi de suite.

Ainsi, le rapport *Gladue* est un élément essentiel permettant de comprendre qui est la personne en question et quelle a été son expérience dans la collectivité et de s'assurer que la peine est vraiment appropriée dans ce cas.

L'un des défis tient au fait que, comme ils ne sont pas obligatoires, les rapports ne sont pas produits régulièrement. Je pense qu'en Nouvelle-Écosse, le nombre de rapports *Gladue* que nous produisons pour des Autochtones est parmi les plus élevés et qu'ils sont moins nombreux dans d'autres régions du pays. En outre, bien entendu, ils coûtent cher. Alors, il s'agit également d'un problème de ressources. Le Mi'kmaw Legal Support Network affirme avoir de la difficulté, même lorsque les rapports sont demandés, à les faire rédiger parce qu'il ne dispose pas de ressources appropriées pour pouvoir s'assurer que ces rapports sont rédigés. Je dirais qu'ils sont essentiels en ce qui concerne la détermination de la peine des Autochtones et qu'ils nous aideront vraiment à répondre à l'appel à l'action no 30.

De façon plus générale, on tient compte des facteurs *Gladue*. Ce sont des facteurs exposés dans l'arrêt en question, que nous examinons et qui nous aident à comprendre la situation complexe d'un Autochtone qui se présente devant le tribunal. Ces facteurs devraient être pris en compte, qu'un rapport ait été produit ou non, et ils peuvent et devraient être présentés par la défense. Toutefois, même cela n'a pas lieu tout le temps. Il s'agissait là de mes commentaires.

La sénatrice Andreychuk : Les ressources dont une personne particulière a besoin sont-elles disponibles, ou bien les rapports *Gladue* tiennent-ils vraiment compte de ce qui existe?

Mme Halpern : C'est une question intéressante. La réponse, c'est que vous avez tout à fait raison et que les ressources ne sont pas entièrement là. Nous avons besoin dans nos collectivités de plus de soutien et de services adaptés à la culture qui tiendraient compte de tous les éléments, de la santé physique et mentale au logement, en passant par le soutien de la réinsertion sociale. Nous avons besoin d'organismes communautaires mieux dotés en ressources qui servent les communautés autochtones, afro-néo-écossaises et racialisées, en général, et il s'agit souvent d'un défi. La Société Elizabeth Fry fait face à ce défi ainsi qu'au manque d'accessibilité dans nos collectivités du soutien et des

We're very fortunate to have Mi'kmaw Legal Support Network. They do an incredible job, but they are definitely overtaxed and challenged to meet the needs that they face on a daily basis.

Senator Andreychuk: Part of the problem with incarceration is that it's supposed to be a last resource, but sometimes it's the only resource when you weigh the protection of the public vis-à-vis the others. I put it to both witnesses: Have the people that you are dealing with — certainly from my area in Saskatchewan it is the case — already had contact with social services? They've also had difficulties in school, et cetera. Are you seeing a curve that the preventive services, the early warning services, are not there and they find themselves with the mental health, with the violence, with whatever in the correctional system? Is that being addressed in any unique way in Nova Scotia?

Mr. Sanford: It certainly is the trend. Studies have shown that people with lower education are more apt to end up in the system, and they generally have had contact with the community service realm. Mental health issues and addiction is a big one now. A large proportion of the people coming into the system have addiction issues.

I come from a policing background myself, and especially with people with mental health issues, there are just not the resources in the community to deal with them, and they end up in the justice system and going to jail basically because there is no other appropriate method to deal with them. We have to remember that the safety of the public has to be the genuine concern.

In my opinion, what is really needed, especially with the mental health issues, is more support in the community to catch these people and deal with them before they get to the point where their activities end in the justice system. I'm sure studies have been done that would help to identify the persons in our society that are at the most risk to come into contact with the justice system, and more early intervention would benefit both sides, the public and the people coming into the system.

Ms. Halpern: I would agree. With the Elizabeth Fry Society, I would say that I know what is needed to ensure the women we work with are not going to prison and jail and getting what they need in the community. It's just frequently not there.

ressources nécessaires et, plus particulièrement, d'un soutien et de ressources adaptés à la culture.

Nous avons beaucoup de chance d'avoir le Mi'kmaw Legal Support Network. Ses intervenants font un travail incroyable, mais ils sont assurément surtaxés et doivent relever le défi consistant à répondre aux besoins auxquels ils font face au quotidien.

La sénatrice Andreychuk : Le problème tient en partie au fait que l'incarcération est censée être un dernier recours, mais que c'est parfois le seul recours qu'on a lorsqu'on pondère la protection du public et les autres facteurs. Je pose la question aux deux témoins : les gens à qui vous avez affaire — c'est certainement le cas dans ma région de la Saskatchewan — ont-ils déjà eu des démêlés avec les services sociaux? Ils ont également connu des difficultés à l'école, et cetera. Observez-vous une courbe selon laquelle les services de prévention, ceux qui donnent les signes avant-coureurs, ne sont pas offerts et que les personnes se retrouvent avec des problèmes de maladie mentale, de violence, ou de quoi que ce soit, dans le système correctionnel? Vous attaquez-vous à ce problème d'une quelconque manière qui soit unique en Nouvelle-Écosse?

M. Sanford : Il s'agit certes de la tendance. Les études ont montré que les gens au niveau de scolarité peu élevé sont plus susceptibles d'aboutir dans le système et qu'en général, ils ont eu affaire au milieu des services communautaires. Les problèmes de santé mentale et la dépendance sont un élément important, maintenant. Une grande proportion des personnes qui entrent dans le système ont des problèmes de dépendance.

Je proviens moi-même du milieu policier et, surtout dans le cas des personnes ayant des problèmes de santé mentale, on n'a tout simplement pas les ressources nécessaires dans la collectivité pour s'en occuper, et ces personnes se retrouvent dans le système de justice et sont incarcérées essentiellement parce qu'il n'existe aucun autre moyen approprié de s'en occuper. Nous devons nous rappeler que la sécurité du public doit être la véritable préoccupation.

À mon avis, ce dont on a vraiment besoin, surtout dans le cas des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, c'est de plus de soutien dans la collectivité pour que l'on puisse les détecter et s'en occuper avant qu'elles n'en arrivent au point d'avoir des démêlés avec le système de justice. Je suis certain que des études ont été effectuées, lesquelles nous aideraient à repérer dans notre société les personnes qui sont les plus à risque d'avoir des démêlés avec le système judiciaire. Par ailleurs, une intervention plus précoce profiterait aux deux côtés : le public et les personnes qui entrent dans le système.

Mme Halpern : Je suis d'accord. Dans le cas de la Société Elizabeth Fry, je dirais que je sais de quoi on a besoin pour s'assurer que les femmes auprès de qui nous travaillons ne sont pas incarcérées et qu'elles obtiennent ce dont elles ont besoin

Last week I was working very closely with a woman who has struggled for many years with addiction, and she's looking for treatment. We spent 50 minutes on the phone with a mental health crisis line trying to get her some support before we had to hang up. There are so few services available. We couldn't even get her into a detox program in the hospital in any immediate way. We are waiting weeks for an appointment. So it is a lack of community resources.

The women we work with have tremendous amounts of trauma in their lives from their childhood and ongoing and are not receiving the supports that they need to be able to be successful, in order to work and to be in our communities. That's where the gaps are and that's where we need to really be focusing our time and energy in our communities.

Senator Andreychuk: I was going to turn to Mr. Sanford. I hope I won't offend you by saying this. I think you have been around longer than Ms. Halpern, and you might remember the 1970s when we looked to how we were leaving people in locked institutions because of mental health issues. We built large institutions and there was a great movement to free people from these institutions and say that they should be integrated into the community, and they were. The problem was there weren't any resources, including housing, for these people and they ended up on the streets. It was a North American issue. If you looked at the people on the streets after that, they really needed more support than they were getting. They were left to their own devices in many cases. The lucky ones got into institutions.

It seems to me that's part of the symptom we have in our jails now, because when they were on the streets with none of the resources that we as governments in Canada promised them, they found themselves in trouble on the streets, and that generally led to criminal behaviour. We're now asking for mental health again. How confident should we be that they're going to be there?

Mr. Sanford: I would agree with you 100 per cent. I do remember it very well when the move was to get people out of the institutions, and in many cases it was the best thing for some of the people involved. Over the years, the resources that were there have dwindled and now, you're right, they find themselves in the community without the skills or the resources to adapt successfully in the community.

dans la collectivité. C'est simplement que, souvent, on ne dispose pas des ressources nécessaires.

La semaine dernière, j'ai travaillé en très étroite collaboration avec une femme qui lutte depuis de nombreuses années contre la dépendance, et elle souhaite suivre un traitement. Nous avons passé 50 minutes au téléphone avec un intervenant d'une ligne d'écoute pour les personnes en situation de crise afin qu'elle puisse obtenir un certain soutien avant de devoir raccrocher. Les services accessibles sont très peu nombreux. Nous n'avons même pas pu la faire inscrire à un programme de désintoxication à l'hôpital dans l'immédiat. Nous attendons des semaines pour obtenir un rendez-vous. Alors, il s'agit d'un manque de ressources communautaires.

Les femmes auprès desquelles nous travaillons ont vécu d'énormes traumatismes dans leur vie, dès l'enfance et après, et elles ne reçoivent pas le soutien dont elles ont besoin pour réussir, travailler et vivre dans la collectivité. C'est là que se retrouvent les lacunes et c'est à cela que nous devrions vraiment consacrer notre temps et notre énergie, dans la collectivité.

La sénatrice Andreychuk : J'allais m'adresser à M. Sanford. J'espère que ce que je vais vous dire ne vous choquera pas. Je crois que vous avez quelques années de plus que Mme Halpern et vous vous rappellerez peut-être les années 1970, quand nous nous demandions pourquoi nous enfermions les gens dans des établissements parce qu'ils avaient des problèmes de santé mentale. Nous avons construit de vastes établissements et il y a eu un mouvement en faveur de la libération des gens enfermés dans ces établissements et de leur intégration dans la collectivité; et c'est ce qui a été fait. Le problème, c'est qu'il n'y avait pas de ressources, y compris des logements, pour ces personnes, et elles ont fini dans la rue. C'est un problème observé à l'échelle de l'Amérique du Nord. Après cela, les gens dans la rue avaient besoin de beaucoup plus de soutien qu'ils n'en recevaient, vraiment. Dans bien des cas, on les laissait se débrouiller par eux-mêmes. Les plus chanceux trouvaient une place dans un établissement.

Il me semble que le problème qui se pose aujourd'hui dans nos prisons tient en partie au fait que ces personnes se sont retrouvées dans la rue sans accès aux ressources que les gouvernements du Canada leur avaient promises et qu'elles ont eu dans la rue des problèmes qui ont fini par les amener vers la criminalité. Nous demandons aujourd'hui de nouveau des services en santé mentale. Jusqu'à quel point pouvons-nous nous attendre à en obtenir?

M. Sanford : Je suis d'accord avec vous à 100 p. 100. Je me rappelle très bien le moment où on a décidé qu'il fallait sortir les gens des établissements psychiatriques parce que, dans bien des cas, c'était la meilleure solution pour une partie des personnes concernées. Au fil des ans, les ressources disponibles ont fondu et aujourd'hui, vous avez raison, ces personnes se retrouvent

We've taken some positive steps in Nova Scotia. We have formed what is called a mental health mobile crisis team, which is a combination of mental health clinicians and police officers that actually work in the community and try and do early intervention and get people for treatment to divert them from the system, but they can only do so much because they don't have the facilities or the resources to take these people to.

Personally, I am not overly confident that the resources are there in the community. If you talk to law enforcement, they say dealing with mental health issues is probably now one of their number one issues in policing. There are so many with mental health issues in the community and they have no place to take them. Many times, when dealing with a person with known mental health issues, the police will charge them criminally in the hopes of getting them into the courts and perhaps getting a court ordered assessment and getting them some help that way, but that is at best a temporary fix. Unfortunately, they don't get the long-term commitment from the community that they require.

The Chair: I have a very short question for both of you. Our committee has heard that some community-based organizations have difficulty gaining access to some of the federal institutions in their communities. I'm wondering if this has been an issue for either of your organizations.

Mr. Sanford: Speaking from my experience with John Howard Society, we have unfortunately had very little contact with the federal institutions in the province, aside from the main one in Springhill. It could partially be somewhat our fault for not making more of an effort. Geographically, it's a long way from our head office. But that's just speaking from John Howard. I can't really speak specifically to anything in other community organizations and their ability to access.

Ms. Halpern: We have quite fulsome access to both the federal and the provincial jails and prisons here, and so we're very fortunate in that regard. In fact, as a regional advocate for CAEFS, federally we get to go to every space. We do monthly visits and go into the segregation cells, we go to maximum security, we go into the houses and try as best we can to meet with all of the women who are inside.

dans la collectivité sans avoir les compétences ou les ressources nécessaires pour s'y adapter comme il le faut.

Nous avons pris certaines mesures positives, en Nouvelle-Écosse. Nous avons mis sur pied une équipe d'intervention de crise, que nous appelons l'équipe mobile de la santé mentale; elle est formée de cliniciens en santé mentale et d'agents de police en poste dans la collectivité. L'équipe s'efforce d'intervenir rapidement et d'extraire ces personnes du système en leur trouvant un programme de traitement, mais elle ne peut pas en faire plus parce qu'elle n'a pas accès à des installations ou à des ressources qui pourraient s'occuper de ces personnes.

Personnellement, je ne suis pas vraiment convaincu que les ressources existent, dans la collectivité. Si vous parlez aux agents de la paix, ils vous diront que leur plus grand problème, dans leur travail, c'est d'avoir affaire à des personnes qui ont un problème de santé mentale. Les personnes qui ont un problème de santé mentale sont très nombreuses, dans la collectivité, et il n'y a pas de place pour elles. Il arrive souvent que les agents de police qui ont affaire à une personne qui a, ils le savent, un problème de santé mentale, déposeront contre elle des accusations au criminel dans l'espoir de les traduire devant un tribunal et que le tribunal ordonne une évaluation, ce qui leur permettra d'obtenir une certaine forme d'aide, mais c'est au mieux une solution temporaire. Malheureusement, la collectivité ne s'engage pas à long terme envers ces personnes, comme elles en auraient besoin.

La présidente : J'ai une petite question pour vous deux. Notre comité a entendu dire que des organisations communautaires avaient de la difficulté à avoir accès à certains des établissements fédéraux se trouvant dans leur région. J'aimerais savoir si votre organisation respective a vécu ce problème.

M. Sanford : Selon mon expérience au sein de la Société John Howard, je dois répondre que, malheureusement, nous n'avons eu que très peu de contacts avec les établissements fédéraux de la province, sauf avec le principal établissement, Springhill. C'est peut-être un peu de notre faute, nous aurions peut-être pu essayer davantage. Il faut savoir que cet établissement est très loin de notre siège social. Mais je parle seulement pour la Société John Howard. Je ne peux pas vraiment parler pour les autres organisations communautaires et me prononcer sur leur capacité d'ouvrir des portes.

Mme Halpern : Nous avons assez facilement accès aux prisons fédérales et provinciales de notre région; nous sommes donc assez chanceux à ce chapitre. En fait, puisque nous sommes l'organisme régional de défense des droits de l'ACSEF, nous pouvons nous rendre dans tous les établissements fédéraux. Nous faisons des visites mensuelles et nous pouvons visiter les cellules d'isolement, les cellules des secteurs à sécurité maximale, les logements, aussi, et nous nous efforçons le plus possible de rencontrer toutes les femmes emprisonnées.

The only thing I would say of which we do live in fear is that that will somehow be eroded to some degree or we'll lose that because it is such an essential oversight for us to be there and speak to the women regularly. More organizations do need that type of access. It is tremendously important for Canada, ultimately, that community organizations can have that kind of relationship inside. So thanks for that question.

The Chair: Thank you both for your testimony this morning. We appreciate you taking the time to spend with us.

For our second panel today, we are pleased to welcome, as individuals: Claire McNeil, who is a lawyer with Dalhousie Legal Aid Service and with Dalhousie University; and Vince Calderhead, a lawyer with the firm Pink Larkin. Welcome. Ms. McNeil, we will have you start first, followed by Mr. Calderhead.

Claire McNeil, Lawyer, Dalhousie Legal Aid Service, Dalhousie University, as an individual: Thank you for inviting us here today to come to speak to you about this really important and very prominent issue in terms of human rights in prisons and mental health issues.

I would say, in terms of my background, I've worked in legal aid for many years, and, in the course of doing that, I've been mostly concerned about trying to help my clients to access supports and services in the community. The focus on prisons is something that I've become involved in more latterly, and I don't know whether that's an indication of need or where people are coming from, that they've been more kind of reaching from prisons for legal support in terms of indicating their human rights, particularly, in the last few years, around the issue of solitary confinement. That's where I'm going to start, and that's what I'll speak about for the most part.

What I would say is that I've represented people in both provincial and federal institutions on this issue, and it seems to be fairly similar in terms of the areas. I'm not talking about disciplinary administrative segregation; I'm talking about people being separated, segregated, isolated from the general population for reasons that have nothing to do with their own actions but rather administrative needs or institutional needs and convenience.

We have been successful. A young man by the name of Dylan Gogan was in particular very instrumental, but it's been a difficult thing because it's one of those issues that just seems to reappear. Obviously we've had the Arbour commission and the Ashley Smith inquiry. We have now had two decisions from both Ontario and B.C., so we know that things are changing.

La seule chose que j'ajouterais, c'est que nous vivons au quotidien avec la peur que cet accès soit, d'une façon ou d'une autre, réduit ou complètement éliminé, parce que cette surveillance est essentielle; nous devons nous rendre dans les établissements et parler régulièrement aux femmes. D'autres organisations ont besoin du même accès. C'est une importance énorme pour le Canada, au bout du compte, et les organisations communautaires doivent pouvoir nouer des relations à l'intérieur des murs. Merci d'avoir posé la question.

La présidente : Merci à vous deux d'être venus témoigner ce matin. Nous apprécions le temps que vous nous avez accordé.

Dans le deuxième groupe de témoins, aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir Claire McNeil, avocate au Service d'aide juridique de Dalhousie, de l'Université Dalhousie, et Vince Calderhead, avocat au sein de la firme Pink Larkin, qui vont témoigner à titre personnel. Bienvenue. Maître McNeil, vous allez commencer; Me Calderhead suivra.

Claire McNeil, avocate, Service d'aide juridique de Dalhousie, Université Dalhousie, à titre personnel : Merci de nous avoir invités à venir ici aujourd'hui pour discuter avec vous de cette question très importante et de premier plan, les droits de la personne en prison et les enjeux liés à la santé mentale.

Je vais vous parler rapidement de mon bagage : je travaille depuis de nombreuses années pour l'aide juridique et, dans le cadre de mon travail, je me suis surtout occupée d'aider mes clients à obtenir du soutien et des services dans la collectivité. Cela m'a amenée à m'intéresser aux prisons, et je ne sais pas si c'est un indice de nouveaux besoins ou des antécédents des gens, mais j'ai de plus en plus de clients qui sont emprisonnés et qui cherchent un soutien juridique pour connaître leurs droits, et en particulier, ces dernières années, en ce qui a trait à l'isolement cellulaire. Je vais commencer par cela, et je vais pendant la plus grande partie de ma déclaration parler de ce sujet.

Je dois dire que j'ai représenté des personnes incarcérées dans des établissements provinciaux et fédéraux, dans ce dossier, et il me semble que leur situation est assez semblable, peu importe le milieu. Je ne parle pas de l'isolement disciplinaire ou préventif; je parle des détenus qui sont séparés des autres, isolés de la population générale, pour des motifs qui n'ont rien à voir avec des actes qu'ils auraient commis; ils sont plutôt isolés parce que c'est plus commode pour l'établissement ou que cela répond à un besoin de l'administration.

Nous avons connu du succès. Un jeune homme qui s'appelle Dylan Gogan, en particulier, nous a beaucoup aidés, mais ça n'a pas été facile, car c'est le genre de problème qui semble revenir constamment. Bien sûr, il y a eu la Commission Arbour et l'enquête sur l'affaire Ashley Smith. Nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur deux décisions, rendues en Ontario et en Colombie-Britannique, ce qui nous permet de dire que les choses changent.

The question for this body is what the role of the federal government is in reforming this area of the law. What I would say, to start with, is that there are international obligations, and those obligations are derived from conventions that Canada is a long-standing signatory to and has ratified. They are very clearly interpreted by various documents, including, most recently, the Mandela Rules from 2015. The federal government could do quite a bit just by implementing those international commitments in a direct kind of way so that individuals could go to court and seek direct protection of their rights based on those international conventions. Right now, you have to go through the vehicle of using a Charter right or a *habeas corpus* application and then suggesting that those constitutional protections should be interpreted in a manner consistent with the international convention. That's something that this body could think about as a way of addressing, more directly, these issues that seem to arise again and again. We see them in the context of institutions.

La question à laquelle vous devez répondre concerne le rôle que le gouvernement fédéral doit assumer pendant qu'on remanie cet aspect des lois. Je dirais pour commencer qu'il existe des obligations internationales, qui découlent des conventions dont le Canada est depuis longtemps signataire et qu'il a ratifiées. Ces obligations sont clairement interprétées dans divers documents, y compris les Règles Mandela adoptées récemment, en 2015. Le gouvernement fédéral pourrait accomplir beaucoup tout simplement en mettant en œuvre ces engagements internationaux, en le faisant directement, de façon que les gens puissent se présenter devant un tribunal et demander eux-mêmes que les droits que leur confèrent ces conventions internationales soient protégés. Actuellement, il faut utiliser un autre moyen, invoquer un des droits de la Charte ou présenter une demande d'*habeas corpus*, puis faire valoir que les protections prévues par la Constitution doivent être interprétées en conformité avec les conventions internationales. Votre comité pourrait réfléchir à cette question et chercher un moyen de régler plus directement ce problème qui ne cesse de se présenter. Nous voyons ce problème dans les établissements.

On the equality rights side, I'm going to just talk about people with mental disabilities in prison. Part of the protection of their interest has to be the accommodation of their needs in the prison setting to be a truly human-rights-compliant approach. One of the things that the Mandela Rules points out is that people with mental disabilities should not be placed in solitary confinement. Yet, we know that, in Canadian prisons, that happens routinely. In fact, it's probably disproportionately people with mental disabilities that find themselves in those circumstances. That's certainly true from my experience as well.

En ce qui concerne les droits à l'égalité, je vais parler uniquement des détenus qui ont des problèmes de santé mentale. Pour protéger leurs intérêts, il faut entre autres s'assurer que l'on tient compte de leurs besoins, dans le milieu carcéral, et qu'on adopte une approche vraiment respectueuse des droits de la personne. Un des aspects que les Règles Mandela ont mis en relief, c'est qu'il ne faut pas que les personnes qui ont une déficience mentale soient placées en isolement cellulaire. Et pourtant nous savons que c'est régulièrement le cas, dans les prisons canadiennes. En fait, un nombre disproportionnellement élevé de personnes qui ont une déficience mentale se retrouveraient en isolement. C'est du moins ce que j'ai moi-même observé.

While we would all agree that, for the most part, we have done away with institutions, the poor houses, the institutions for persons with disabilities — we have seen that in Ontario where those institutions have been closed — within the criminal justice system, we are relying on institutional responses still, in the form of prisons and penitentiaries. So the question is: How do we ensure that these institutions don't violate people's human rights or add to their disadvantage? Right now, I would say that those institutions are not doing very well. I'm sure you've all read the B.C. civil liberties decision that came out this January. It's a really stinging indictment of what is going on in federal prisons, and I would say the same is true in provincial institutions as well.

Nous sommes probablement tous d'accord pour dire que nous nous sommes débarrassés en grande partie des établissements, des asiles de pauvres, des institutions pour personnes handicapées — nous l'avons vu, en Ontario, ces établissements ont fermé leurs portes —, mais, au sein du système de justice pénale, nous nous appuyons toujours sur les interventions des institutions, à savoir les prisons et les pénitenciers. Ma question est alors la suivante : comment devons-nous nous y prendre pour nous assurer que ces établissements ne portent pas atteinte aux droits de la personne des détenus ou qu'ils ne les désavantagent pas encore plus? À l'heure actuelle, je dirais que ces établissements ne s'en tirent pas très bien. Je suis certaine que vous avez tous pris connaissance de la décision rendue en janvier en Colombie-Britannique sur les libertés civiles. On y condamne de manière vraiment cinglante ce qui se passe dans les pénitenciers fédéraux, et j'ajouterais qu'il se passe la même chose dans les établissements provinciaux.

I was just going to speak briefly about the situation of youth with mental disabilities. I'll give you a concrete example in Nova Scotia. In a recent case, there was a form of administrative

Je voulais parler brièvement de la situation des jeunes qui ont une déficience mentale. Je vais vous donner un exemple concret qui concerne la Nouvelle-Écosse. Récemment, un jeune a été

segregation used with respect to a youth. It was indefinite. It was extreme. There is a decision from the youth court that quotes a witness as saying they have never seen anything quite like it used before. It's remarkably similar on its facts to what started the incident at the Kingston penitentiary that Justice Arbour looked into in the sense that there was an assault by inmates on guards that resulted in a single youth being placed in an adult facility for over a year where he had no contact with anybody or any other inmate. The only contact he had was visitors and the prison guards. So the issue of administrative segregation even on the youth side is alive and well. It's something that we really need to be conscious of.

In terms of the federal institutions in Nova Scotia, we have a recent decision from January 2018 talking about administrative segregation in that institution where, again, the judge said decision makers can never allow administrative convenience to trump lawful liberty interests and finding that the institution had acted unlawfully. There, it was a case on the facts where the institution decided they were going to segregate and they had done this for many years. They segregated persons awaiting transfer to another institution where they had been classified and had to be transferred, so they found themselves in a form of administrative segregation. The court determined that was unlawful and the practice, as I understand it, has stopped but the problem seems to be remarkably similar as we see even currently.

I think if we look at the international rules, I'm going back there one last time to say it's clear that solitary confinement is to be used as a last resort, only in exceptional circumstances and for as short a time as possible, and there is to be an independent review by a competent authority. If we take those as our principles, it's pretty well set out as to what Canada has committed itself to internationally, at least. It should be prohibited in the case of prisoners with mental or physical disabilities, and it should be prohibited in the case of children as well. Again, if we go back to the examples I have given, those were all cases where individuals had both mental disabilities and/or were youth. If we just had that as a single kind of initiative here in Canada, I think it would address many of the problems that we see in the use and abuse of administrative segregation in prisons.

I was going to speak about section 29(b) of the Corrections and Conditional Release Act, but I will leave that to Mr. Calderhead. Those are my comments, subject to any questions.

placé en isolement préventif, d'une certaine manière. Son isolement a duré longtemps et il était extrême. Dans une décision du tribunal de la jeunesse, on cite un témoin qui a affirmé que cette forme d'isolement était très inusitée. Les faits présentent une très grande ressemblance avec les faits qui ont déclenché l'incident au pénitencier de Kingston, celui sur lequel la juge Arbour s'est penchée : il s'agissait là aussi de détenus qui avaient agressé des gardiens, et l'incident avait eu pour résultat qu'un seul jeune avait été placé dans un établissement pour adultes, pendant plus d'un an, sans avoir de contacts avec quiconque ou avec d'autres détenus. Il ne pouvait communiquer qu'avec ses visiteurs et les gardiens. Le problème de l'isolement préventif est toujours très vif, même dans le cas des jeunes. Nous devons vraiment prendre conscience de ce problème.

En ce qui concerne les établissements fédéraux de la Nouvelle-Écosse, une décision récente, rendue en janvier 2018, porte sur l'isolement préventif pratiqué dans ces établissements; le juge a dit encore une fois que les décideurs ne devraient jamais permettre que des prisonniers soient placés en isolement préventif par commodité, au détriment de leurs intérêts légitimes et de leur liberté, et il a conclu en disant que l'établissement avait commis un acte illégal. La décision a été rendue sur les faits : l'établissement avait décidé de placer des prisonniers en isolement, et agissait ainsi depuis de nombreuses années. Il plaçait en isolement des personnes qui attendaient un transfèrement vers un autre établissement, qui avaient leur cote de sécurité et qui devaient être transférées; ces personnes se retrouvaient plutôt en isolement préventif, d'une certaine manière. Le tribunal a déclaré que c'était illégal et, si j'ai bien compris, on a mis fin à cette pratique; pourtant, il me semble que la situation est tout à fait semblable encore aujourd'hui.

Si nous revenons aux règles internationales, une dernière fois, je dirais qu'il est évident que l'isolement cellulaire ne doit servir qu'en dernier recours, dans des circonstances exceptionnelles seulement, et qu'il ne doit durer que le moins de temps possible; il faut aussi qu'il fasse l'objet d'un examen indépendant par un responsable compétent. Si nous faisons nôtres ces principes, le Canada pourra assez bien respecter ses engagements internationaux, du moins. L'isolement cellulaire devrait être interdit lorsqu'il s'agit de prisonniers qui ont des déficiences mentales ou physiques et interdit aussi dans le cas des enfants. Encore une fois, si nous reprenons les exemples que j'ai donnés, il a été imposé à des personnes qui avaient des déficiences mentales ou qui étaient mineures. Si nous devions lancer une seule initiative, au Canada, je crois qu'elle devrait servir à régler les nombreux problèmes que nous observons dans les établissements qui utilisent l'isolement préventif et de manière abusive.

Je voulais parler du paragraphe 29 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, mais je vais plutôt laisser la parole à M. Calderhead. C'étaient là tous mes commentaires, et vous pourrez me poser toutes les questions que vous voulez.

Vince Calderhead, Lawyer, Pink Larkin, as an individual: Thank you very much. I'm someone who has been a legal aid lawyer in Nova Scotia, a staff lawyer working in the staff system there, for 31 years. During that time, I did family law, criminal law and social justice law and so have pretty seen the gamut.

In the last year, I've gone into a specialized practice where I'm working exclusively on pro bono social justice litigation. I'll mention to this committee that part of that is that Ms. McNeil and I are actually involved in what I feel to be a mammoth human rights case against the province of Nova Scotia having to do with the institutionalization of people with mental disabilities and the lack of supports and services available to them. We have just completed two or three weeks of hearings. We are going on in June, August and September, and January and February of next year, all of this challenging the supports and services.

With that background, let me pick up the invitation from Ms. McNeil and speak more broadly about what I see, as a human rights lawyer, as some of the issues that she and the previous witnesses have spoken to. As I see from the submissions made to Parliament and to this committee and available generally, these are the kinds of issues that now seem quite common and quite standard in the evidence that you hear as well as the reports you read.

I'll start by saying that since the 1950s and 1960s, provinces and territories have made remarkable progress in terms of deinstitutionalizing people with disabilities, and particularly mental disabilities. Modern-day psychiatric drugs and a combination of more modern approach has resulted in provinces deinstitutionalizing many people with mental disabilities.

The problem, however, is the one that we're all familiar with, and that is to say the deinstitutionalization has not resulted in the required supports and services for those people when they go to be reintegrated in the community, and that has really been for a couple of reasons.

One is that deinstitutionalization movement has come face-to-face in the last 20 or 30 years with provincial and federal austerity, that is to say provincial social services and programs have been cut back repeatedly.

The second part, and this is a federal side of it, is that in the mid-1990s, the federal government changed the way it cost shared social services with the provinces, changing from the Canada Assistance Plan, which was largely an open-ended 50-50 cost sharing, to the Canada Social Transfer, which is a block-

Vince Calderhead, avocat, Pink Larkin, à titre personnel : Merci beaucoup. Je travaille comme avocat pour l'aide juridique en Nouvelle-Écosse, avocat à l'interne, depuis 31 ans. Pendant toutes ces années, j'ai tâté du droit de la famille, du droit criminel et du droit en matière de justice sociale; j'ai donc vu un peu de tout.

L'an dernier, j'ai commencé une pratique spécialisée et je m'occupe exclusivement, à titre bénévole, des litiges en matière de justice sociale. Je dois vous dire que Me McNeil et moi-même sommes chargés d'un dossier touchant les droits de la personne, que je qualifie d'éléphantesque, mettant en cause la province de la Nouvelle-Écosse et le fait qu'elle enferme dans des établissements des gens qui ont un problème de santé mentale, sans leur offrir de soutien ou les services nécessaires. Nous venons de passer deux ou trois semaines à entendre des témoignages. Nous allons poursuivre en juin, en août et en septembre, ainsi qu'en janvier et février de l'année suivante, et il sera constamment question du soutien et des services.

Dans ce contexte, permettez-moi de répondre à l'invitation de Me McNeil et de parler en termes plus généraux de ce qui constitue selon moi, à titre d'avocat qui défend les droits de la personne, certains des problèmes dont elle a parlé et dont ont aussi parlé les témoins précédents. Si j'en crois les documents qui ont été transmis au Parlement et au comité et qui sont largement accessibles, les enjeux de ce type semblent aujourd'hui assez courants et assez fréquents dans les témoignages que vous entendez et dans les rapports que vous lisez.

Je dirais pour commencer que, depuis les années 1950 et 1960, les provinces et les territoires ont fait des progrès remarquables au chapitre de la désinstitutionnalisation des personnes qui ont des déficiences, en particulier des déficiences mentales. Les médicaments psychiatriques modernes et une combinaison d'approches plus modernes ont amené les provinces à désinstitutionnaliser un grand nombre de personnes ayant une déficience mentale.

Le problème, toutefois, et vous le connaissez tous, c'est que cette désinstitutionnalisation ne s'est pas accompagnée des mesures de soutien et des services dont avaient besoin les personnes qui retournaient vivre dans la collectivité, et il y a deux ou trois raisons qui expliquent cela.

Premièrement, la désinstitutionnalisation a dû cohabiter, ces 20 ou 30 dernières années, avec les programmes d'austérité des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, c'est-à-dire les nombreuses réductions des programmes et des services sociaux provinciaux.

Deuxièmement, du côté fédéral, le gouvernement a décidé au milieu des années 1990 de modifier le partage des coûts des services sociaux avec les provinces, et il a remplacé le Régime d'assistance publique du Canada, un programme de partage des coûts à 50-50, à durée indéterminée, par le programme de

funded program, the net result of which is that far less transfer and far less by way of social services has been made available to the provinces.

The result is really clear and it's what you hear about all the time. You have a staggeringly high proportion of people with mental disabilities incarcerated federally and provincially. It's really quite staggering. The levels have been the subject of UN human rights treaty bodies. I presented to the UN Human Rights Committee in 2005 when it's concluding observations commented on the unnecessary incarceration and institutionalization of people with disabilities.

More recently, the UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights in 2016 also commented on the unnecessary incarceration and institutionalization of people with mental disabilities. Why? The committee identified the lack of supports and services.

So this is something that the previous witness and the previous panel spoke about, and I'm sure dozens of others have provided testimony to this committee about it.

What is to be done? Well, I think, concretely, this committee could urge strong recommendations around the use of section 29(b) of the Corrections and Conditional Release Act.

Specifically, it contemplates — that is to say, Parliament has already said that it contemplates — and has taken up this issue of people with mental disabilities disproportionately represented among the incarcerated in Canada and said in section 29(b) we can imagine agreements with the provinces and territories that would result in the transfer of people from federal prisons to provincial hospitals and facilities.

When I make inquiries about the status of those agreements, well they are not there. They are not happening. That's not a legislative problem. That's not a policy problem in the sense that the legislative framework is already in place and Parliament's will has been expressed. It is a direction from the executive branch to Correctional Service Canada to say we want these agreements done, both in terms of broad scope agreements as well as one-off agreements for particular prisoners.

Given the federal cutbacks to provincial transfers for social services from the mid-1990s, given so much of this is criminal law that effectively vacuums up — and I hesitate to use that term — the most disadvantaged in our society and results in their incarceration, I think it's incumbent on the federal government to use its spending power to propose these kinds of agreements contemplated by section 29(b). Say to the provinces, "We'll pick

Transfert canadien en matière de programmes sociaux, un programme de financement global; au bout du compte, les transferts vers les provinces sont beaucoup moindres, et ils ciblent beaucoup moins les services sociaux.

Les conséquences sont évidentes, et vous en entendez parler constamment. Il y a dans les établissements carcéraux fédéraux et provinciaux une proportion renversante de gens qui ont une déficience mentale. C'est absolument renversant. Certains organismes chargés des traités sur les droits de la personne de l'ONU ont examiné ces chiffres. J'ai présenté un exposé devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU, en 2005, et sa conclusion soulignait l'inutilité de l'incarcération et de l'institutionnalisation des personnes handicapées.

Dernièrement, en 2016, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU commentait, lui aussi, l'inutilité de l'incarcération et de l'institutionnalisation des personnes ayant une déficience mentale. Pourquoi? Le comité avait mis le doigt sur l'absence de soutien et de services.

C'est donc une question que les témoins des groupes précédents ont déjà abordée, et je suis convaincu que des dizaines d'autres témoignages présentés devant le comité abordaient également la question.

Que faut-il faire? Eh bien, je crois que, concrètement, votre comité devrait présenter des recommandations en insistant sur l'application du paragraphe 29 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Spécifiquement, on envisage — je veux dire par là que le législateur a déclaré qu'il envisageait — le problème des personnes ayant une déficience mentale qui sont représentées de manière disproportionnée dans la population carcérale du Canada et, en se portant à leur défense, a déclaré au paragraphe 29 qu'il serait possible de conclure des ententes avec les provinces et les territoires de façon que ces personnes puissent être transférées des prisons fédérales vers des hôpitaux ou des établissements provinciaux.

Je pose des questions sur ces ententes, et je constate qu'elles n'existent nulle part. Il n'y en a pas eu. Ce n'est pas un problème législatif. Ce n'est pas non plus un problème stratégique, puisque le cadre législatif existe déjà et que le législateur a exprimé sa volonté. Il faudra que le pouvoir exécutif donne une directive au Service correctionnel du Canada pour dire qu'il faut que ces ententes soient conclues, autant des ententes générales que des ententes personnalisées, pour des prisonniers en particulier.

Étant donné que le gouvernement fédéral réduit, depuis le milieu des années 1990, les transferts en matière de programmes sociaux des provinces, et comme il s'agit en grande partie de droit criminel et que les lois réussissent — j'hésite à utiliser l'expression — à jeter aux oubliettes les personnes les plus désavantagées de notre société, à les envoyer en prison, je crois que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'utiliser son

up the cost. We want people out of federal prisons and we want them in supportive rehabilitative settings in the provinces." That does not necessarily mean institutions. It could be community-based settings, which the evidence shows is better.

My submission to you is to move beyond the anguishing about the disproportionate representation and direct Correctional Services Canada to say we want those agreements contemplated by Parliament to actually be completed and implemented. Thank you.

The Chair: Thank you very much. Now we'll have senators' questions.

Senator Ataullahjan: Thank you for being here today and for your testimony. Ms. McNeil, you talk about youth being in segregation. Does that happen often? You do go into the prison systems and you interact with the prisoners, the guards, everyone. Is there any realization that segregation is very harmful to adults, so how harmful is it to a young person? Do you see this often? Are you seeing a lot of youth with behaviour problems or they do not know what to do other than put them into segregation? From the testimony we are hearing, that can have a lasting impact on the young person.

Ms. McNeil: To put it in context, things have changed in the area of youth justice in the last 20 years, and particularly in Nova Scotia, which is what I know best. I can say for sure that the reliance on custodial options has dropped dramatically in favour of diversion and other community-based options. When you go to the youth facility, it used to be upwards of 90 and sometimes more youth in the main youth facility there. Now it's down around 20. But those who are there have typically been — I don't represent everyone, but we hear from within the system — convicted of more serious crimes, and there are also people with, in my view, other complex needs in terms of mental disabilities.

I would say yes, it is probably very much the exception, but the fact that it still happens tells us that there is a problem. It should never happen. The solution is not necessarily individual recognition. I think these are systemic problems, the use of administrative segregation or solitary confinement.

If we had an inquiry for every time it happened, I'm sure we would find patterns, but we have had enough of those and we can see that they do follow a certain trajectory. There is usually some

pouvoir de dépenser pour proposer les ententes envisagées au paragraphe 29. Il doit dire aux provinces : « Nous allons ramasser la facture. Nous voulons sortir ces personnes des prisons fédérales et les établir dans des environnements plus propices à leur rétablissement, dans les provinces. » Cela ne désigne pas nécessairement d'autres établissements carcéraux. Il pourrait s'agir de logements communautaires, qui donnent de meilleurs résultats, selon les données probantes réunies.

Ce que je vous demande, c'est de faire disparaître la souffrance morale qui accompagne cette représentation disproportionnée, et d'ordonner au Service correctionnel du Canada de mettre en œuvre les ententes déjà envisagées par le législateur. Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice Ataullahjan : Merci d'être venus aujourd'hui et d'avoir témoigné. Maître McNeil, vous avez parlé des jeunes qui étaient placés en isolement. Est-ce que ça arrive souvent? Vous pouvez entrer dans les prisons et interagir avec les prisonniers, les gardiens, tout le monde. Est-ce que les gens se rendent compte que l'isolement est très préjudiciable pour les adultes? Se demandent-ils s'il est préjudiciable aux jeunes? Est-ce que vous voyez fréquemment cette situation? Voyez-vous beaucoup de jeunes qui ont des problèmes de comportement et dont ils ne savent pas quoi faire, sauf les placer en isolement? Selon le témoignage que nous avons entendu, cette situation peut avoir des effets durables sur une jeune personne.

Mme McNeil : Il faut remettre les choses dans leur contexte; la situation a changé depuis 20 ans, en ce qui concerne la justice pour les jeunes, et c'est particulièrement vrai en Nouvelle-Écosse, la région que je connais le mieux. Je peux dire avec certitude que l'on recourt bien moins — et la diminution est considérable — à l'emprisonnement et que l'on favorise la déjudiciarisation et les autres options offertes dans la collectivité. Les établissements pour jeunes accueillaient autrefois au moins 90 jeunes, et parfois plus, dans le secteur des jeunes. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une vingtaine. Mais ceux qui s'y retrouvent, généralement — je ne les représente pas tous, mais on en entend parler, dans le système —, ont été reconnus coupables de crimes plus graves, et il y en a aussi qui, à mon avis, présentent d'autres besoins complexes en raison d'une déficience mentale.

Je dirais que, oui, c'est probablement toujours une exception, mais le fait que la situation se présente toujours nous indique qu'il y a un problème. Ça ne devrait jamais se produire. La solution ne consiste pas nécessairement à intervenir au cas par cas. Je crois qu'il s'agit de problèmes systémiques, le recours à l'isolement préventif ou à l'isolement cellulaire.

Si nous devions déclencher une enquête chaque fois que la situation se présente, je suis certaine que nous relèverions des motifs qui se répètent, mais nous en avons fait assez et nous

incident within the institution and then the decision making is by the very people who want to exclude that individual from the institution. We need more independent oversight in those kinds of situations rather than allowing the head of the institution, which is typically how it works right now, to decide where that person will be housed.

I don't know if that's helpful but yes, I would agree it tends to be the exception for sure.

Senator Ataullahjan: Is there any special help available to young people when they are put in segregation? For their mental health needs, are there any special programs?

Ms. McNeil: Again I'll use the recent example to say it was actually the opposite. This young person was under what is called an intensive rehabilitative custody and supervision order when he was placed in administrative segregation, i.e. there was a clear understanding of his mental health needs. In fact, for the more than a year that he spent in administrative segregation — it was indefinite. The fact that it came to an end was an exercise of discretion by the provincial director. That is how the law is written; it's up to the provincial director of corrections to decide where to place people and the youth court judge had no jurisdiction to decide. It was the opposite. The supports and services that, in theory, had been put in place for him while in the institution, while in custody, were effectively taken away from him when he was placed in administrative segregation.

Senator Ataullahjan: Mr. Calderhead, I would like to ask you about the case you currently have where you are representing a woman with mental health disabilities concerning her right to supported housing. Are there any lessons that we could learn from that?

Mr. Calderhead: One of the tragic parts of the history of that case is that this was a young person with intellectual disabilities who has essentially been institutionalized in Nova Scotia since she was 10 years old. She lived in one institution or another until the year 2000. At that point, she literally said, "I'm fed up. I don't want to live here anymore. I want to live in a home on a street like everyone else." And she essentially damaged property on the grounds of the institution, explicitly saying, "I want to get out of here. I don't want to live here. I'm told that I might go to jail. Well, fine; I'll end up in jail. At least it won't be here."So that's where she was sent, albeit temporarily, before being released from jail and then sent to a psychiatric hospital in Nova Scotia in 2000.

pouvons constater qu'ils suivent une certaine trajectoire. Habituellement, il se produit un incident quelconque, dans l'établissement, et la décision est prise par les gens mêmes qui voudraient exclure cette personne de l'établissement. Nous avons besoin d'une surveillance plus indépendante, dans de tels cas, plutôt que de laisser le directeur de l'établissement décider à quel endroit la personne sera logée, et c'est en général ainsi que ça fonctionne, à l'heure actuelle.

Je ne sais pas si c'est utile, mais oui, je dirais que c'est certainement l'exception.

La sénatrice Ataullahjan : Est-ce que les jeunes qui sont placés en isolement ont accès à une aide spéciale? Existe-t-il des programmes spéciaux pour leurs besoins en santé mentale?

Mme McNeil : Je vais reprendre mon dernier exemple pour dire qu'en fait, c'était le contraire qui se passait. Le jeune en question était visé par une ordonnance de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, lorsqu'il a été placé en isolement préventif; donc, il était clair que ses besoins en santé mentale étaient connus. En fait, il a passé plus d'un an en isolement préventif, presque une éternité. Son isolement a pris fin grâce à une décision discrétionnaire du directeur provincial. C'est ainsi que la loi le prévoit : c'est au directeur provincial des services correctionnels de décider de l'endroit où les gens seront logés, et le juge de la cour de la jeunesse n'a aucun pouvoir à ce chapitre. C'est le contraire. Le soutien et les services qui, en théorie, devaient lui être offerts pendant son séjour en établissement, pendant son emprisonnement, lui ont été dans les faits retirés, au moment où il a été placé en isolement préventif.

La sénatrice Ataullahjan : Maître Calderhead, j'aimerais vous poser une question sur le dossier dont vous vous occupez aujourd'hui, qui concerne une femme ayant une déficience mentale et qui défend son droit à un logement subventionné. Est-il possible de tirer des leçons de ce dossier?

M. Calderhead : L'un des aspects tragiques de son histoire, c'est que cette jeune femme atteinte d'une déficience intellectuelle avait passé presque toute sa vie dans des établissements de la Nouvelle-Écosse, depuis qu'elle avait 10 ans. Elle est passée d'une institution à une autre jusqu'à l'an 2000. À ce moment-là, elle a dit textuellement : « J'en ai assez. Je ne veux plus vivre ici. Je veux vivre dans une maison sur une rue, comme tout le monde. » Et elle s'est mise à endommager des biens appartenant à l'établissement, en disant : « Je veux sortir d'ici. Je ne veux plus vivre ici. On m'a dit que je pourrais aller en prison. Eh bien, c'est parfait : j'irai en prison. Au moins, je ne serai plus ici. » Donc, elle a été envoyée en prison, mais elle n'est y pas restée longtemps; elle a été libérée et envoyée dans un hôpital psychiatrique de la Nouvelle-Écosse, en 2000.

We're now in 2018 and she is still looking for supports and services to live in the community. She was medically discharged in the sense that the clinical treatment team said decades ago, "You don't need to be here." And she remains in the institution. Why? She is in an acute care psychiatric ward because of the lack of supports and services in the community. So you essentially have someone involuntarily hospitalized but there solely because the supportive housing and services that she needs are not available.

That's the kind of situation that we are currently involved in and that is at the core of this mammoth human rights case, but the case is emblematic more generally with respect to so many people in federal prisons who, because of mental illness, have found themselves incarcerated primarily because the underlying supports and services have not been in place. It's those that I think this committee should look closely at in terms of the kinds of agreements that can be made with the provinces.

Senator Brazeau: Good afternoon to both of you. My question deals with overrepresentation of Aboriginal peoples in prisons and I would like to pick your brain, considering the fact that you are both lawyers.

We all know that we have the *Gladue* decision, which gives courts different alternatives to incarceration with respect to Aboriginal peoples, but they are overrepresented in our prison system. If we did not have the *Gladue* decision, what would the statistics perhaps look like? At the same time, has *Gladue* become sort of a smokescreen for judges? Are they utilizing it? Is the threshold for the criteria for it to apply to Aboriginal inmates too hard to reach?

Ms. McNeil: I think that the *Gladue* decision and statutory changes were really important. I think that, as well, there's a lot more work to be done. It's been pointed out to this committee by other presenters that there are other options to incarceration for Aboriginal inmates that haven't been implemented fully by the federal government in terms of, again, this type of arrangement to allow for them to serve their sentences in the community or in partnership with community-based organizations. That would be my comment in relation to that, that there's definitely more work that could be done.

Mr. Calderhead: I have nothing to add. Ms. McNeil is exactly right in her remarks.

Senator Brazeau: As a follow-up question, in your experience of being on the ground and working directly with inmates, are lawyers who represent Aboriginal inmates pushing

Nous sommes aujourd'hui en 2018 et elle cherche toujours un soutien et des services afin de pouvoir vivre dans la collectivité. Les médecins lui ont donné son congé; son équipe de traitement clinique lui a dit il y a déjà des décennies : « Tu n'as pas besoin d'être ici. » Mais elle demeure toujours sur place. Pourquoi? Elle loge dans l'aile des soins psychiatriques aigus parce qu'il n'y a pas de soutien ni de services dans la collectivité. Cette personne est donc hospitalisée contre son gré, pour la seule raison qu'un logement supervisé et les services dont elle a besoin ne sont pas accessibles.

C'est de ce type de cas que nous nous occupons, actuellement, et ils forment la plus grande partie de cet éléphantesque dossier des droits de la personne, mais ce dossier-ci est emblématique parce qu'il représente de manière plus générale le très grand nombre de personnes emprisonnées dans un établissement fédéral qui, en raison d'un problème de santé mentale, se sont retrouvées incarcérées essentiellement parce que les mesures de soutien et les services dont elles auraient besoin n'existent pas. C'est en pensant à eux que le comité devrait réfléchir au moment d'étudier les ententes qui pourraient être conclues avec les provinces.

Le sénateur Brazeau : Je vous souhaite le bonjour à tous les deux. Ma question concerne la surreprésentation des Autochtones dans la population carcérale, et j'aimerais faire appel à vos lumières, étant donné que vous êtes tous les deux avocats.

Nous connaissons tous l'arrêt *Gladue*, qui donne aux tribunaux différentes options lorsqu'ils doivent incarcérer des Autochtones, et pourtant ces derniers sont surreprésentés dans notre système carcéral. Si nous n'avions pas l'arrêt *Gladue*, de quoi pourraient bien avoir l'air ces statistiques? Mais en même temps, est-ce que les juges ne se servent pas de l'arrêt *Gladue* comme d'un écran de fumée? S'en servent-ils vraiment? Est-il trop difficile de respecter les critères en vertu desquels cet arrêt peut s'appliquer aux détenus autochtones?

Mme McNeil : Je crois que l'arrêt *Gladue* et les changements législatifs ont eu une réelle importance. Je crois aussi qu'il y a encore beaucoup à faire. D'autres témoins ont affirmé devant votre comité qu'il existe d'autres solutions à l'incarcération des Autochtones qui n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre par le gouvernement fédéral, par exemple, encore une fois, l'arrangement selon lequel ils peuvent purger leur peine dans la collectivité ou les partenariats avec des organismes communautaires. C'est ce que j'aurais à dire sur le fait qu'il y a encore certainement beaucoup de travail à faire.

M. Calderhead : Je n'ai rien à ajouter. Me McNeil a tout à fait raison de faire ce commentaire.

Le sénateur Brazeau : Ma question suivante sera alors celle-ci : étant donné que vous avez de l'expérience du travail sur le terrain et que vous travaillez directement avec les détenus, diriez-vous que les avocats qui représentent des détenus

the courts for the *Gladue* decision to apply to inmates as much as can be?

Ms. McNeil: I'm not sure I'm necessarily qualified to speak to that. From my narrow experience, I would say two things about that.

First of all, when someone is charged and when they are before the courts in the first instance, of course, there is access to legal aid in terms of access to justice issues. I think, at the sentencing stage, from my limited experience, it seems like those issues are being identified in terms of when a *Gladue* report is called for.

On the other end, once people are incarcerated, access to legal counsel is a huge issue in terms of dealing with the conditions of incarceration. For instance, in Nova Scotia, I think Nova Scotia Legal Aid is starting to look at perhaps putting in place some programs to provide legal assistance to prisoners in institutions in Nova Scotia, but that isn't really up and running yet.

In New Brunswick, our office gets lots of calls from people in institutions. We're not able to do very much, given our size and given our limited resources. It's a huge issue in New Brunswick because you have the Atlantic Institution in Renous. You have Dorchester in Shepody, the treatment centre there in New Brunswick, and there is just zero by way of legal aid or assistance for prisoners, many of whom are, I believe, Indigenous.

To add insult to injury, for those self-represented inmates who have tried to go to court to vindicate their rights through *habeas corpus* or a vehicle like that, a recent survey showed that New Brunswick courts had ordered costs against those self-represented litigants in just about every single case in the last four or five years. So, again, a real chilling effect on prisoners. First of all, you can't get a lawyer, and then, if you're going to represent yourself, get ready to be hit with an order for costs.

You can see, just on the question of once you are sentenced and serving your time, that it's very difficult to access the legal system.

Mr. Calderhead: Maybe I would just add a couple of words. I think Senator Brazeau has identified a key vulnerability in the legal aid system, and that is for people inside serving time incarcerated. Their access to justice, literally, is very limited under the currently available legal aid regimes, in part because — and I go back to federal-provincial cost-sharing — the federal proportion of cost-sharing for criminal legal aid has eroded over the years to the point that it's now less than 20 per cent of the

autochtones font pression sur les tribunaux pour qu'ils appliquent l'arrêt *Gladue* le plus souvent possible?

Mme McNeil : Je ne suis pas certaine d'être qualifiée pour répondre à cette question. Selon ma petite expérience, je dirais deux choses.

Premièrement, lorsqu'une personne est accusée et comparaît devant les tribunaux en première instance, elle a évidemment accès à l'aide juridique qui doit l'aider à régler les aspects juridiques. Je crois que c'est à l'étape du prononcé de la peine, selon mon expérience limitée, que les enjeux pouvant justifier la rédaction d'un rapport *Gladue* sont cernés.

À l'inverse, une fois qu'une personne est incarcérée, elle aura d'énormes difficultés à avoir accès à un conseiller juridique lorsqu'elle a à régler des problèmes touchant les conditions de son incarcération. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, je crois que le Service d'aide juridique de la Nouvelle-Écosse envisage de peut-être mettre sur pied des programmes d'aide juridique pour les détenus des établissements de la province, mais cela n'est pas encore fait.

Au Nouveau-Brunswick, notre bureau reçoit beaucoup d'appels de détenus. Nous ne pouvons pas faire grand-chose, étant donné que nous sommes un petit bureau et que nos ressources sont limitées. C'est un vaste problème, au Nouveau-Brunswick, étant donné qu'il y a l'Établissement de l'Atlantique à Renous, le Pénitencier de Dorchester à Shepody et le Centre de rétablissement Shepody, au Nouveau-Brunswick, et ils n'offrent absolument aucune aide juridique ni aide d'aucune sorte aux détenus, dont un grand nombre sont Autochtones, je crois.

Mais le comble, pour les détenus qui se représentent eux-mêmes et essaient de se présenter devant un tribunal pour réclamer le respect de leurs droits, en présentant une demande d'*habeas corpus* ou en utilisant un moyen semblable, c'est que, selon une enquête récente, les tribunaux du Nouveau-Brunswick ont ordonné aux plaideurs se représentant eux-mêmes de payer les dépens, dans presque tous les cas, ces quatre ou cinq dernières années. C'est encore une fois une douche froide, pour les détenus. Pour commencer, ils ne peuvent pas trouver un avocat, puis, s'ils se représentent eux-mêmes, ils doivent être prêts à faire face aux dépens.

Vous voyez donc, si vous parlez de ce qui se passe lorsqu'une personne est condamnée et qu'elle purge sa peine, qu'il lui est très difficile d'avoir accès au système juridique.

M. Calderhead : J'ajouterais peut-être deux ou trois petites choses. Je crois que le sénateur Brazeau a mis le doigt sur une grande vulnérabilité du système d'aide juridique qui concerne les détenus purgeant leur peine entre quatre murs. Leur accès à la justice est dans les faits très limité, selon les régimes d'aide juridique existants actuellement, en partie parce que — je vais parler de nouveau du partage des coûts entre le fédéral et les provinces — la part des coûts que le gouvernement fédéral

total cost of legal aid provision to those involved in the criminal justice system.

So, on the idea of challenging Correctional Service Canada for some of its practices, like under section 81 or 84 of the act, where it restricts the kinds of remedies that are available to Indigenous people, whether it's for their internment to be carried on by Aboriginal communities or in terms of them by third parties, Correctional Service has really a quite restrictive approach there. But, to challenge that legally, as I think it could be, requires legal resources that legal aid regimes, stretched to the max currently, simply don't have.

Senator Andreychuk: First, I'll apologize. I was called to another meeting. That's life on the Hill. If you've covered this, please let me know.

Females being incarcerated. I'm hearing from some sources that they are a changing group, that, say, 20, 30 or 40 years ago, they were always the accompanying person, when someone else was really the initiator of the crime. Now I am hearing that there are categories of women who are finding themselves on the street self-initiating a lot of the difficulties, and it goes with drugs. They are either buying them or selling them, et cetera. Is the prison population of females changing compared to what they used to be, and are their vulnerabilities different?

Mr. Calderhead: Unfortunately, I'm not in a good position to speak in any authoritative way on that.

Ms. McNeil: I think I'm in a similar position. I could comment maybe —

Senator Andreychuk: On what's going on now.

Ms. McNeil: On the youth.

Senator Andreychuk: That would be good.

Ms. McNeil: Young women are still very much in the minority of those who are incarcerated, but I couldn't really say that it's different than it has been. Maybe it's different at the adult level, and I just couldn't comment on that. I'm sorry. I don't have any information on that.

Senator Andreychuk: To what extent is addiction, then? Is it pervasive in the population that you deal with? I'm talking drugs, perhaps alcohol. Or are they mental health issues? Separate.

assume, pour l'aide juridique, a fondu au fil des ans jusqu'au point de ne représenter aujourd'hui que 20 p. 100 du coût total des dispositions sur l'aide juridique concernant les gens qui ont affaire au système judiciaire.

Donc, quant à la question de poursuivre le Service correctionnel du Canada en raison de certaines de ses pratiques, par exemple ce qu'il fait en application des articles 81 ou 84 de la Loi, en restreignant les options offertes aux Autochtones, qu'il s'agisse de les confier pendant la durée de leur peine à des collectivités autochtones ou à des tierces parties, le Service correctionnel adopte une approche vraiment très restrictive. Mais, pour contester cela légalement, comme il faudrait le faire, à mon avis, il faut des ressources juridiques que les services d'aide juridique, dont les ressources sont actuellement des plus ténues, n'ont pas, tout simplement.

La sénatrice Andreychuk : D'abord, je tiens à m'excuser. Je devais participer à une autre réunion. Ainsi va la vie, sur la Colline du Parlement. Si vous avez déjà abordé la question, dites-le moi.

Il y a des femmes, en prison. Selon certaines de mes sources, c'est un groupe qui a changé; il y a 20, 30 ou 40 ans, disons, les femmes étaient toujours des complices, elles n'étaient pas en réalité l'auteure du crime. J'entends dire aujourd'hui qu'il y a certaines catégories de femmes qui se retrouvent sur la rue et se créent elles-mêmes toutes sortes de problèmes, liées d'ailleurs à la drogue. Elles achètent ou vendent de la drogue, et ainsi de suite. Est-ce que la population des détenues a changé par rapport à ce qu'elle était? Est-ce que leurs vulnérabilités sont différentes?

M. Calderhead : Malheureusement, je ne peux vraiment pas affirmer quoi que ce soit à ce chapitre.

Mme McNeil : C'est la même chose pour moi. Je pourrais peut-être dire…

La sénatrice Andreychuk : À propos de la situation actuelle.

Mme McNeil : À propos des jeunes.

La sénatrice Andreychuk : Ça serait bien.

Mme McNeil : Les jeunes femmes sont encore très minoritaires parmi les détenues, mais je ne peux vraiment pas dire si c'est différent d'autrefois. C'est peut-être différent chez les adultes, mais je ne peux rien affirmer. Je suis désolée. Je n'ai pas d'information à ce sujet.

La sénatrice Andreychuk : La dépendance, alors, est-elle importante? Est-ce qu'elle est omniprésente dans la population dont vous vous occupez? Je parle de la drogue, peut-être aussi de l'alcool. Ou encore, y a-t-il des problèmes de santé mentale? Des choses séparées.

Mr. Calderhead: Very often, the two are intermingled, intertwined, and to blame drugs in a kind of simple way is not helpful, not useful, not even accurate.

The situations that we work with, as well as the literature, all point to a combination of problems that involve mental health or mental disability, but underlying that are huge gaps in the social safety net that result in the kind of derailing of that person's life into drugs, into incarceration, homelessness. From our point of view, what we see time and time again are gaps in the social fabric, social services, that happen not just in Nova Scotia, where we work, but I'm aware of those gaps happening nationwide.

For the federal government to act meaningfully in response to that, it's simply not enough to shrug your shoulders and say, "Those are provincial matters. Those are drug or health matters." Under section 36 of the Constitution, there is a recognition of a joint federal and provincial commitment to the provision of essential public services of reasonable quality to all Canadians. That's a joint constitutional commitment, so that can get crystallized and implemented in this context through, I would say, renewed federal-provincial focus on the kinds of supports that can prevent people from winding up in prison to begin with.

Senator Andreychuk: You have nothing to add?

Ms. McNeil: I have nothing to add.

The Chair: I have a supplemental to Senator Andreychuk's question. Could you speak to other factors such as poverty, race, living in rural and impoverished communities and education? We've heard a lot about the school-to-prison pipeline. Do you think any of those factors have an impact in addition to the mental health issues you've identified?

Mr. Calderhead: I will say a few words, and perhaps Ms. McNeil might have some additional thoughts.

Absolutely. We can look at who is in prison and take a snapshot of who is inside on any particular day and break it down, or you can do it historically and say who has come in over the last 10 years and then break it down. It's not coincidental that in the high 90 percentages of people come from impoverished backgrounds. It's not coincidental that a disproportionate number are racialized. It's not coincidental that they come in grossly disproportionate numbers from Indigenous communities. At this point, it's well beyond debate that issues of race intersect with class issues and issues of poverty. We know that, similarly, educational outcomes and educational inputs, in fact, are not equally shared across racial communities and indeed

M. Calderhead : Les deux problèmes sont très souvent interreliés, interdépendants; il ne sert vraiment à rien de tout mettre sur le dos de la drogue, ce n'est même pas exact.

Dans les dossiers dont nous nous occupons, et aussi dans la documentation, tout pointe vers une combinaison de problèmes qui comprennent la santé mentale ou la déficience mentale, mais il y a sous tout cela de très larges brèches dans le filet de la sécurité sociale, et c'est ce qui fait qu'une personne perd le contrôle de sa vie et tombe dans la drogue, fait des séjours en prison, devient itinérante. De notre côté, nous constatons constamment des trous dans le tissu social, dans les services sociaux, et pas seulement en Nouvelle-Écosse, où nous travaillons; je sais que ces lacunes existent partout au pays.

Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures significatives pour réagir à ce problème; il ne peut pas se contenter de hausser les épaules en disant : « Ce sont des enjeux d'ordre provincial. Ce sont des questions qui touchent la drogue ou la santé. » Selon l'article 36 de la Constitution, les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent à fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels. Cet engagement qu'ils ont pris ensemble, en vertu de la Constitution, pourrait être réalisé et mis en œuvre, à mon avis, grâce au renouvellement de l'intérêt du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour les mesures de soutien qui empêchent en premier lieu que des gens se retrouvent en prison.

La sénatrice Andreychuk : Vous n'avez rien à ajouter?

Mme McNeil : Je n'ai rien à ajouter.

La présidente : J'ai une question qui complète la question de la sénatrice Andreychuk. Que pourriez-vous nous dire au sujet des autres facteurs comme la pauvreté, l'origine ethnique, le fait de vivre en milieu rural ou dans une collectivité pauvre, l'éducation? Nous avons beaucoup entendu parler de l'autoroute qui mène de l'école à la prison. Pensez-vous qu'un de ces facteurs ait une incidence, en plus des problèmes de santé mentale que vous avez mis en relief?

M. Calderhead : Je pourrais répondre rapidement, et Me McNeil pourra peut-être faire part de ses réflexions.

Absolument. Vous pouvez vous rendre dans un établissement carcéral et prendre un instantané de la population, un jour donné, et dresser une liste détaillée; vous pouvez aussi procéder sur le long terme, observer les détenus des 10 dernières années, et dresser ici aussi une liste détaillée. Si au moins 90 p. 100 des détenus viennent d'un milieu pauvre, ce n'est pas une coïncidence. Ce n'est pas une coïncidence non plus qu'un nombre disproportionné de détenus appartiennent à une minorité raciale. Et ce n'est pas une coïncidence qu'ils proviennent de manière disproportionnée d'une collectivité autochtone. À l'heure où on se parle, on n'a plus à discuter pour savoir si les problèmes liés à l'origine raciale sont interreliés avec les

between class communities. The results are not surprising. The results are that when they appear in courts or in our offices and people say, "I have lost my social assistance. I'm about to lose my housing," well, in fact, very often it's a single parent or it's a person with a disability or a racialized person. After doing this work for 30 years, we're able to say, hmm, these aren't coincidences any more. In fact, they are underlying structures in our society.

Ms. McNeil: I would agree with what Mr. Calderhead has just said. You see it at a very early stage. If you go into youth court and see who is being charged and how they work their way through the system, it's very much children coming from situations of disadvantage. They've grown up in poverty and they may rely on income assistance. Many times they themselves are wards of the state. They've been removed from their families for child protection issues and may have been placed in a number of different settings before they find themselves before the youth court. There used to be a time when that itself would generate charges. Misbehaviour in a group home could result in criminal charges and land the young person before the court.

Very much these intertwined issues of poverty, racialized identity and, I would say, mental disability are strands that we see at a very early stage, and it is a failure of supports and services in the community. I think Vince's comments about the cost-sharing and the federal government's role in that is very important. It's not just what we are going to do once people get to the penitentiaries or prisons. It's looking at prevention, I assume, from your point of view. How do we stop this problem from starting? It's very much looking at those kinds of arrangements or some tweaking that you can do through your Corrections and Conditional Release Act in terms of looking for more appropriate and more accommodating measures that are community-based, but it comes back to looking at the initial source of the problem. The trajectory in this country has been away from providing the necessary financial supports to people in those situations.

The Chair: I think that's our question list, but I will take the opportunity to ask one more question. Since we don't have as many senators with us today for various reasons, I get to ask more questions.

problèmes liés à la classe sociale et à la pauvreté. Nous savons aussi que les résultats scolaires, en fait les facteurs liés à l'éducation, ne sont pas distribués également entre les collectivités et varient selon l'origine ethnique, mais aussi selon la classe sociale. Ces résultats ne doivent pas vous surprendre. Ces résultats, c'est qu'une personne qui doit comparaître devant un tribunal ou qui se présente à un de nos bureaux en disant qu'elle a perdu ses prestations d'assurance sociale et qu'elle va bientôt perdre son logement est en fait très souvent chef d'une famille monoparentale ou encore c'est une personne handicapée ou une personne d'une autre origine ethnique. Je fais ce travail depuis 30 ans, et je suis en mesure de dire, non, il ne s'agit plus de coïncidence. Il s'agit en fait des structures sous-jacentes de notre société.

Mme McNeil : Je serais d'accord avec ce que M. Calderhead vient de dire. On le constate dès le départ. Si vous assistez à une séance du tribunal de la jeunesse, vous verrez que la personne qui est accusée et qui doit trouver un moyen de se débrouiller dans le système est très souvent un enfant qui a vécu dans un milieu désavantagé. C'est un enfant qui a grandi dans la pauvreté, souvent grâce à un programme de soutien du revenu. Il s'agit dans bien des cas de pupilles de l'État. Ils ont été retirés de leur famille, par les services de protection de l'enfance, et peuvent avoir été placés dans différents foyers avant de se retrouver devant le tribunal de la jeunesse. À une certaine époque, ils pouvaient même se voir accuser pour cela : les mauvais comportements dans un foyer pouvaient leur valoir une accusation au criminel et une comparution devant le tribunal de la jeunesse.

Il nous arrive très souvent de constater très tôt ces interrelations entre les enjeux liés à la pauvreté, à l'origine raciale et, je dirais même, à la déficience mentale et que nous voyions un lien entre tout cela et l'absence de soutien et de services dans la collectivité. Je crois que Vince a dit quelque chose de très important, au sujet du partage des coûts et du rôle du gouvernement fédéral dans ce dossier. Il ne s'agit pas seulement de ce que nous allons faire une fois que la personne aboutit dans un pénitencier ou un établissement carcéral. Il s'agit aussi de prévention, j'imagine que vous devez y réfléchir. Comment pouvons-nous tuer le problème dans l'œuf? Il faut bien sûr pour cela penser aux ententes dont on a déjà parlé et apporter quelques corrections à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition pour chercher des mesures plus appropriées, plus souples, supposant l'aide de la collectivité, mais il faut pour cela examiner les racines du problème. Le Canada a pris l'habitude de réduire le soutien financier qu'il offre aux personnes qui se retrouvent dans ces situations et qui en ont pourtant besoin.

La présidente : Je crois qu'il n'y a plus personne sur la liste des questions, et je vais profiter de l'occasion pour en poser une dernière. Étant donné que, pour diverses raisons, les sénateurs ne sont pas nombreux, j'ai la possibilité de poser plus de questions.

A theme has come up with Ms. Halpern and then when Senator Brazeau asked about *Gladue* reports. A few weeks ago we had Professor Michelle Williams from the Schulich School of Law here, so I'm wondering about education.

Senator Brazeau's question was around whether lawyers are aware enough to know that they could be asking for *Gladue* reports for Indigenous prisoners or offenders. What is the role of professional education and ongoing continuing education of lawyers in terms of having them prepared, not just in the legal system but the other systems as well, if we want to factor in prevention? What should the educational systems be doing in terms of preparing people for the provision of services to all of these groups? That is for Indigenous groups certainly, but the others as well, as you've just referenced in making up the majority. If they are so highly over-represented, how are professionals that are working in those services being prepared to work with them in culturally sensitive ways? Is there something more that could be done?

Ms. McNeil: Professor Williams, coming from the law school, would have been in a position to speak to you about that. I can speak about professional, post-law school options that exist mostly through criminal lawyers associations. That's what lawyers have typically relied on for education in this area. I know just from my own area that the issue of *Gladue* reports has been widely discussed and people have been made aware that they exist. How much that actually factors in, I've never had any direct experience with that.

I would speak a little bit about the section 34 reports and the intensive rehabilitation in custody orders because those are things I do have experience on. Those are similar to the *Gladue* reports in the sense that they are a very detailed examination of a young person, and this is under the Youth Criminal Justice Act. This is about a young person's needs in terms of mental health and mental disabilities. It's looking into, for the purpose of sentencing, what that young person's need might be in terms of an appropriate sentence. I think those are very important and there probably could be and should be more attention given to cases where those would be useful at a sentencing stage.

Mr. Sanford: I can't add further to what Ms. McNeil has said.

The Chair: Let me thank both of you for taking the time to come and present to our committee. Your information will be very helpful to our deliberations and this study.

(The committee adjourned.)

Mme Halpern a soulevé une question, que le sénateur Brazeau a reprise en parlant des rapports *Gladue*. Nous avons reçu il y a quelques semaines Michelle Williams de la Schulich School of Law, et j'aimerais parler d'éducation.

Le sénateur Brazeau voulait savoir si les avocats étaient suffisamment sensibilisés à la question et savaient qu'ils pouvaient demander des rapports *Gladue* dans le cas des détenus ou des délinquants autochtones. Quel rôle peuvent jouer les organismes d'éducation et de formation continue des avocats pour préparer ces derniers, non seulement à œuvrer dans le système juridique, mais à œuvrer dans d'autres systèmes, si nous voulons inclure la prévention? Que devraient faire les systèmes d'éducation pour préparer les gens à offrir des services à tous ces groupes? Je parle des groupes autochtones, bien sûr, mais aussi des autres groupes, ceux dont vous dites qu'ils forment la majorité. S'ils sont surreprésentés à ce point-là, on peut se demander si les professionnels qui assurent la prestation de services sont préparés à travailler avec eux dans le respect de leur culture. Serait-il possible d'en faire davantage?

Mme McNeil : Mme Williams, qui représente une école de droit, aurait mieux su répondre que moi. Je peux parler des programmes de formation professionnelle offerts aux avocats, principalement par des associations d'avocats criminalistes. Les avocats se tournent habituellement vers des formations de ce type, s'ils veulent se spécialiser dans ce domaine. Tout ce que je sais, de par ma pratique, c'est qu'on parle beaucoup de la question des rapports *Gladue* et que les gens savent de quoi il s'agit. Je ne peux pas vous dire jusqu'à quel point ils sont utilisés, je n'ai pas d'expérience directe dans ce domaine.

Je pourrais parler un peu des rapports établis en application de l'article 34 et des ordonnances de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation; ce sont des choses que je connais. Ces rapports sont assez semblables aux rapports *Gladue* puisqu'ils permettent de faire un examen très détaillé du cas d'un jeune, et c'est en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il est question ici des besoins d'un jeune, de la santé mentale et de la déficience mentale. Le rapport permet, aux fins de la détermination de la peine, d'exposer les besoins de ce jeune en cherchant à ce que la peine soit appropriée. Je crois que ces rapports sont très importants; je crois aussi qu'il faudrait s'attacher davantage aux dossiers pour lesquels ces rapports seraient utiles, à l'étape du prononcé de la peine.

M. Sanford : Je n'ai rien à ajouter à ce que Me McNeil vient de dire.

La présidente : Je vous remercie tous les deux d'avoir pris le temps de venir ici et de présenter un exposé à notre comité. Les informations que vous nous avez fournies seront très utiles au moment de nos délibérations et à toute notre étude.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, February 28, 2018

La Maison d'Haïti:

Marjorie Villefranche, Director General (by video conference);

Guerda Amazon, Coordinator (by video conference).

Black Cultural Society for Nova Scotia:

Craig Smith, Board Chair and President.

UBC Africa Awareness Initiative:

Kwezi Rutega, Vice-President of External Affairs (by video conference);

Towela Tembo, Vice-President of External Affairs (by video conference);

Agang Tema, Global Lounge Representative.

BC Black History Awareness Society:

Ron Nicholson, Member and Past Vice-President (by video conference).

As an individual:

Michelle Williams, Professor, Schulich School of Law, Dalhousie University.

Wednesday, March 21, 2018

Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia:

Emma Halpern, Executive Director (by video conference).

John Howard Society of Nova Scotia:

Fred Sanford, Vice President.

As individuals:

Claire McNeil, Lawyer, Dalhousie Legal Aid Service;

Vince Calderhead, Lawyer.

TÉMOINS

Le mercredi 28 février 2018

La Maison d'Haïti :

Marjorie Villefranche, directrice générale (par vidéoconférence);

Guerda Amazon, coordonnatrice (par vidéoconférence).

Black Cultural Society for Nova Scotia :

Craig Smith, président du conseil et président de la direction.

UBC Africa Awareness Initiative :

Kwezi Rutega, vice-présidente des affaires externes (par vidéoconférence);

Towela Tembo, vice-présidente des affaires externes (par vidéoconférence);

Agang Tema, représentant du Global Lounge.

BC Black History Awareness Society :

Ron Nicholson, membre et ancien vice-président (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Michelle Williams, professeure, Schulich School of Law, Université Dalhousie.

Le mercredi 21 mars 2018

Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale :

Emma Halpern, directrice générale (par vidéoconférence).

Société John Howard de la Nouvelle-Écosse :

Fred Sanford, vice-président.

À titre personnel :

Claire McNeil, avocate, Service d'aide juridique de Dalhousie;

Vince Calderhead, avocat, Pink Larkin.